

LANGAZ KREOL

LANGAZ MARON

Etymologie, Langue-base, deux concepts coloniaux

Emmanuel Richon

Du même auteur

aux éditions L'Harmattan,

-*Les Poèmes Mascarins de Charles Baudelaire*, 1993, Paris, 216 pp.

-*Belle d'Abandon, Charles Baudelaire et Jeanne Duval, Portrait*, 1998, Paris, 486 pp.

-thèse de troisième cycle universitaire à l'I.U.F.M. de Saint Denis de La Réunion, *Le Mot et l'Écrit chez l'Enfant créolophone*, 1996. 50 pp.

aux éditions Sham's,

-*Les Escales de Baudelaire dans l'Océan Indien*, 2000, St Denis de La Réunion 200 pp.

aux éditions de l'Océan Indien,

-*Duraisamy Vandayar, Histoires d'un tableau*, 1999, Port-Louis. 60pp.

-*L'aide mauricienne aux Réunionnais durant l'épidémie de choléra de 1828, tableau de L.A. Roussin, Histoires d'un tableau*, 2000, Port-Louis. 60 pp.

A Virgile, Loys, Priam
qui apprend à parler créole et français et qui s'en porte à
merveille, tout comme sa grande sœur Sélina, ... merci.

Pu Virgile, Loys, Priam
ki pe anprann koz franse ek kreol e ki byin kontan sa, parey
kuma so gran ser Selina, ... mersi.

Etymologie, science coloniale

L'étymologie est une science qui, jusqu'aux années récentes, a eu pour objet la recherche de l'origine et de la filiation des mots, fondée sur des lois phonétiques et sémantiques et tenant compte de l'environnement historique, géographique et social. Elle s'intéressait donc en priorité, non à la langue, prise en tant qu'ensemble d'étude à caractère social, mais au mot, à son origine ou à son évolution.

Dans le fait de se vouloir essentiellement recherche de filiation et d'ascendance, vision linéaire verticale de la langue, il faut voir que cette science étymologique n'est ni neutre ni innocente et qu'en cela elle se rapproche, par bien des aspects, de la généalogie. Par ses objectifs cachés ou latents, l'étymologie rejoint également la généalogie, dans l'idée d'un ancêtre étymon, de parentés et de cousinages en découlant, de "lignages" éventuels, la recherche d'une causalité simple rejoint alors le concept d'une pureté revendiquée de la langue dans un combat idéologique linguistique éventuellement très connoté. « Etumos » en grec, signifie « vrai », « véritable », aussi, toute assertion en matière étymologique a du mal à ne pas être exclusive.

La généalogie, la recherche généalogique, fut elle-même en son temps, peu ou prou, embringuée au cœur d'un système de classification aux conséquences parfois criminelles.

L'étymologie est donc liée à une certaine conception historique de la langue en Occident. La recherche hypothétique d'une pureté originelle

des mots a pu n'être qu'un pendant à des discours racistes appliqués aux langues. Loin d'être étrangère aux drames humains qui ont pu traverser l'Histoire des deux cents dernières années, esclavage, traite, shoa, génocides, l'étymologie a, au contraire, bien souvent servi à asseoir des discours idéologiques totalitaires. La linguistique coloniale s'est mise au service de la glottophagie.

En France, certains, forts de leur bonne conscience patriotique, voudraient bouter l'anglicisme hors du pays, Claude Duneton décrète le français « colonisé ». Dans le même temps, outre-Atlantique, d'aucuns déclarent ouverte la chasse aux francismes. La langue maternelle marquant l'appartenance à une communauté culturelle, les querelles de mots se révèlent le plus souvent identitaires, la linguistique et le politique sont mêlés, même si ces discours purement idéologiques sont le plus souvent fantasmés.

Ainsi, « fax et manager » notoirement proscrits, ne sont en fait que des réappropriations qui reviennent après un long séjour outre-manche. D'ailleurs, la plupart des mots franglais sont en réalité des "faux-amis" et ont généralement subi une transformation importante de forme ou de sens en traversant la mer. Il faut surtout se méfier des nombreuses inventions qui se terminent en « ing », comme *parking* qui se dit « car park » en anglais, ou en « man », comme *recordman* qui se dit « record-holder » outre-manche, les exemples sont nombreux. Lorsque les mêmes thuriféraires mentionnent un danger, ils oublient de dire que la plupart des anglicismes n'ont en fait à peu près rien à voir avec la langue anglaise elle-même et ne sont en fait que des reconstructions culturelles liées à des phénomènes de mode.

Théodore Adorno, le philosophe de l'école de Francfort, a bien su montrer comme un simple concept, "l'authenticité", manié à tort et à travers par son contemporain Martin Heidegger, rejoignait en fait des conceptions racistes et des préoccupations génocidaires à peine dissimulées (cf. "*Jargon de l'Authenticité*"). L'étymologie, telle qu'elle fut pratiquée aux XIXe et XXe siècles, porte sa part de responsabilité dans le soutien qu'elle a pu apporter à la construction idéologique du nazisme notamment.

Les *Fremdwörter* sont les mots allemands d'origine étrangère. Les nazis les avaient systématiquement extirpés de l'allemand ou du moins ils en avaient entrepris l'impossible tentative.

Maurice Genevoix, en « avant-dire » d'un ouvrage de Camille de Rauville, Mauricien, déclare ainsi en 1967 :¹

« C'est pourquoi, au delà des particularismes, des provincialismes, par delà les diverses altérations que lui font subir les langues voisines, il est bon qu'ici et là, au Canada, en Belgique, en Suisse, à l'Île Maurice, on s'efforce de maintenir, en même temps qu'une langue riche, une langue pure. Le *Lexique des mauricianismes à éviter* n'a rien à envier à ceux des canadianismes, belgicismes et autres anglicismes. Peut-être est-il, souvent, plus succulent : il témoigne en tout cas de la hardiesse que déploie l'imagination humaine quand il s'agit de mal parler. De cet excellent petit ouvrage, tous les francophones pourront tirer profit. »

Camille de Rauville de surenchérir : « ...De plus à Maurice, la langue subit des contraintes opposées mais qui concourent à son affaiblissement et à sa dislocation interne. L'indigence du vocabulaire s'établit par la contamination du patois (qui est un français pauvre), lequel oriente le français vers son niveau le plus bas. »

La description des langues à laquelle travaillent les linguistes a longtemps servi à justifier l'entreprise coloniale, à l'instar de l'anthropologie physique. La distinction entre ce qui relèverait du "dialecte" (toujours péjoré, celui du sauvage et de la tribu) et ce qui relèverait de la "langue" (valorisée, celle du civilisé et de la nation) est un de ces outils à demi-scientifiques qui légitiment la domination. Autre aspect, en situation de conquête, une des modalités de l'oppression d'un peuple ou d'une communauté passe par la domination exercée sur sa langue.

Au regard des langues créoles et de la langue mauricienne en particulier, l'utilisation de l'étymologie dans les analyses ou les études historiques sur la langue, agit de même et colporta sur le créole l'ensemble du corpus d'un discours idéologique raciste, tout en contribuant efficacement à le renforcer en retour. D'ailleurs, il est même possible d'affirmer qu'étant donné la déchirure fondamentale que se doit de considérer l'histoire des origines des langues créoles, l'étymologie, niant et transcendant cette coupure fondamentale et originelle, fondatrice, a permis de plaquer un discours idéologique sur les principes mêmes qui présidèrent à l'apparition de cette langue.

¹ *Lexique des mauricianismes à éviter*. Ed. « Le Livre mauricien »

La recherche obsessionnelle d'un continuum lexical roman dans la langue créole est à intégrer dans la perpétration d'un crime originel, fondateur de la société créole et fait donc partie d'un discours d'aliénation visant à soumettre une culture à une autre, à la mépriser et à l'avilir par un système de comparaisons et de références constantes, arbitraires et erronées. L'illusion de ce continuum linguistique stipule fondamentalement l'inexistence de cette rupture fondatrice de la culture créole en même temps qu'elle pose son absence d'autonomie.

L'étymologie traditionnelle, telle qu'elle fut conçue, pratiquée et enseignée jusque dans les années soixante-dix, n'admettait pas le métissage culturel : pas d'étymologie mixte ou croisée, la filiation se devait d'être pure, verticale et sans bavure. La langue créole se voyait qualifiée d'« abatârdie » et entachée d'« hybridation », en quelque sorte, « langue-croupion ». En fait, il est possible d'affirmer que depuis qu'elles ont été clairement nommées et identifiées, les langues créoles n'ont cessé d'être stigmatisées.

« Une origine lexicale française »

Dans le cas précis des langues créoles, l'étymologie entraînait nécessairement la vision et la compréhension d'une langue dans ses rapports constants à une autre, introduisant nécessairement des notions hiérarchiques et comparatives totalement faussées car stipulant des liens unilatéraux et à sens unique. Le créole entrait ainsi dans un étroit rapport de dépendance au français duquel il semblait découler en presque totalité, du point de vue de son lexique. L'étymologie, dans son application aux langues créoles pouvait se comprendre comme une pensée identificatrice, une pensée réductionniste du « pareil », l'illusion d'une transparence interlinguistique. Le concept d'équivalence lexicale, si souvent employé ou suggéré par l'approche étymologique eurogénétique du créole, est d'un maniement délicat et recouvre souvent un mixte équivoque engendré par l'accouplement du Même et de l'Autre.

D'ailleurs, l'avenir de la langue créole à Maurice est, pour de nombreux intellectuels, considéré encore aujourd'hui comme étant viscéralement lié à celui du français. Voici ce qu'en disait Benjamin Moutou dans un

ouvrage récent² : « Le destin du créole serait donc comparable à cet enfant, qui se croyant devenu trop grand et fort, décida de tuer sa mère nourricière mais une fois cette dernière disparue, privé d'aliment, il meurt à son tour. »

De nos jours, il semble fondamentalement admis, que plus de 90% du vocabulaire de la langue créole mauricienne provient directement du français ou du "vieux français" sur un plan étymologique, ce qui semble reconnu par la plupart des linguistes et toute la population semble avoir intégré cet état de fait comme allant de soi. Au mieux, le parallèle fait par les plus ouverts des universitaires, entre le latin et le français, deux langues reconnues comme différentes malgré le fait que 90% des mots français découlent du latin permet au moins d'admettre le créole au statut de langue à part entière.

La filiation du créole au français semble à ce jour ne faire aucun doute auprès de tout un chacun, au point que certains ont même cru devoir classer les langues créoles de l'océan Indien ou des Caraïbes parmi les langues romanes, ce qui est un comble après le fameux « nos ancêtres les Gaulois ». Notons d'ailleurs cette conclusion d'un ouvrage de R. Chaudenson³, qui, dans la dernière phrase de son livre, déclare ceci : "Les créoles de l'Océan Indien doivent donc figurer parmi les parlers romans, même si une place particulière leur est faite en raison de leur mode de formation et de leurs caractères structuraux spécifiques."⁴

Il convient pourtant de remarquer que le lien de filiation entre français et latin n'a rien à voir historiquement parlant avec le lien historique qui peut unir culture française et culture créole. Ainsi, la durée liée à l'élaboration, la construction de la langue, ne peuvent en aucun cas être comparées : plusieurs siècles dans un cas, cinquante ans dans l'autre. Les conditions intrinsèques à l'apparition de chacune des deux langues n'ont, elles-aussi, rien à voir : dans un cas, une évolution lente, géographique, démographique, régulière, sur plusieurs siècles, avec en outre l'assise solide d'une écriture bien établie ; de l'autre, une construction, une

² *Les Chrétiens de l'île Maurice*, Best Graphics Ltd, 1996, Port-Louis.

³ R. Chaudenson, *Le Lexique du Parler créole de la Réunion*, éditions Honoré Champion, 1974, Paris.

⁴ De manière symptomatique, R. Chaudenson est professeur à l'Institut d'études créoles et francophones de l'Université de Provence. Il est également directeur de l'Institut de la francophonie.

apparition sur une période très courte, dans le cadre d'une société esclavagiste et dans un contexte presque exclusivement oral, ce qui ne permet pas la comparaison.⁵

Dans le cas du passage supposé français/créole, notons d'ailleurs le non-report des qualités reconnues à la langue française dans le cadre du passage latin/français. Remarquons que dans la filiation admise français/créole, le rapport de dépendance est total et la négation de l'autonomie propre au créole est encore dominante dans bien des esprits, le créole devenant en fait une "sous-langue", "a broken language", "un français corrompu". Si d'ailleurs la qualité de "langue" lui est reconnue, le fait de n'avoir que peu d'écrits est jugé comme un critère déterminant du mépris qui caractérise les opinions communes.

Le créole n'est plus qu'un français modifié, dans le sens de la simplification, celle-ci n'étant perçue que comme un appauvrissement de la langue initiale⁶. « Les vocabulaires créoles mauriciens, haïtiens, réunionnais ne doivent, excepté quelques mots désignant principalement la faune et la flore de ces pays, presque rien à l'élément de couleur, c'est-à-dire esclave.⁷ »

« Non ! le langage populaire de Bourbon, le créole ne doit rien aux dialectes dont se servent MM. Les Hovas et MM. Les Macouas⁸ ; il est tout français, français bizarre, excentrique, mais fort doux et gracieux ... »⁹

Ainsi, pour Volcy Focard, le caractère exclusivement français du parler de Bourbon ne fait aucun doute, ce qui l'amène à de véritables contradictions, considérant que les mots du lexique créole peuvent être

⁵ Notons tout de même que l'étymologie, en tant que science, est sérieusement imprégnée de recherches latinistes qui ont pesé très lourdement sur les recherches ultérieures ou extérieures aux langues romanes. N'ayant plus de locuteurs natifs, la « norme » ne risquait pas de venir censurer le système qui n'était qu'une « reconstruction » inductive à partir d'un corpus limité et aléatoire (voire incertain quant à la littéralité même des textes ainsi ré-établis) ...

⁶ C'est l'essentiel de la thèse développée par J. Faine, *Le Créole dans l'Univers, Etudes comparatives des parlers français créoles*, 1939, Port-au-Prince, qui ne vise qu'à prouver l'inexistence des influences africaines sur les différents créoles.

⁷ J. Faine, p.133

⁸ respectivement, peuples de Madagascar et du Mozambique.

⁹ Volcy Focard, *Le Patois créole de l'île Bourbon*, in Bulletin de la Société des Arts et Sciences, 1884, pp.179-239.

demeurés entiers, modifiés, raccourcis, allongés, retournés ou contariés

...

« comme si leurs créateurs s'étaient fait un jeu d'en déplacer les lettres, tout en conservant les traces de leur origine et les signes de leur nationalité. Il est donc loin de ressembler à ses grands parents de France, notre patois créole. »¹⁰

Dès lors, une véritable querelle intellectuelle se crée et Auguste Vinson déclare quant à lui, que le « patois » de l'île Bourbon serait né du mélange du français et du malgache au XVIIe siècle :

« Le charme du patois créole ne doit pas surprendre, quand on considère sa véritable origine, et qu'on voit qu'il est issu de la langue nationale de France, *la plus correcte et la plus saine du monde*, et de la langue malgache, *la plus suave et la plus douce qui existe*. Ce mélange agréable (...) a fait le patois de notre petite île, en lui imprimant un cachet spécial et dans la forme un attrait irrésistible. »

Relevons l'idée répandue selon laquelle « Le créole mauricien est né des efforts des anciens esclaves pour parler la langue de leurs maîtres : le français. »¹¹

Même les linguistes les plus avertis et les plus sérieux, évoquent l'existence d'une "langue base" et d'une "langue cible", la plus récente venant piocher l'ensemble de son lexique dans la première. Ce faisant, la rupture de l'univers esclavagiste est niée par les linguistes qui, en fait, passent leur temps à vouloir relier une langue à l'autre, comme si la déchirure historico-sociale n'avait pu atteindre le champ lexical. Certains linguistes vont même jusqu'à évoquer la notion de "créoles-français" (ceux de Haïti, des Antilles et de l'Océan Indien principalement), par opposition à d'autres créoles liés à des langues différentes : "créoles-anglais" (Jamaïque, Hawaï et Guyana), "créoles-espagnols" (palanquero de Colombie, chabacano des Philippines), les créoles-néerlandais (tel le "negerhollands" des îles Vierges américaines), enfin, les "créoles portugais" (ex. : celui du Cap-Vert, de Sao Tomé ou de Guinée-Bissau). Si on dénombre plus de deux cents langues créoles ou apparentées

¹⁰ Volcy Focard, 1884, p.180

¹¹ Première phrase d'une thèse de doctorat de IIIe cycle soutenue à l'Université Paul Valéry de Montpellier par B.L. Pudaruth en 1972.

(pidgins), elles sont en fait toujours étudiées en fonction de leurs « langues-bases » européennes.

Ainsi, les « créoles français », dans l'analyse linguistique qui en est faite, passeront par une approche réfléchie dans la seule perspective de la reconnaissance du fait culturel créole « aux limites de la “galaxie” francophone »¹².

Minoration d'autres influences

Lorsque les plus hardis s'aventurent à recenser les mots d'origine africaine et malgache ou à théoriser sur l'influence idiomatique des langues de l'Inde sur le créole, ce n'est que pour mieux reconnaître en définitive l'étroitesse du vocabulaire originaire de ces parties du monde et, en fin de compte, démontrer a contrario, l'omnipotence du lexique d'origine française.

Ainsi, le kikuyu du Mozambique a donné « macoutou » (blessure), « mocambo » (bagarre), le oulof sénégalais a donné « wati-wala » (par-ci par-là), le swahili a donné des mots tels que « bilinbi », « kayambe », « papang »¹³ ..., le malgache a fourni « mazavarou » (mets épicé), « fangourin », qui signifie en betsileo, pressoir de la canne à sucre et donne par extension le jus de canne en créole, « ourite » (poulpe), « tambave » (maladie de peau éruptive), « lapang » (riz resté attaché à la casserole), le « fatak », sorte d'herbe dont on fabrique des balayettes ... De plus, tout lexicologue mauricien averti connaît le radier de Makondé, la cascade Diamamouve, le village de Congomah, celui de Malenga, le cratère Kanaka, et bien d'autres... Néanmoins, même si ces mots existent et comptent bien dans le lexique mauricien, leur rareté apparaît évidente. Amédée Nagapen, historien, soutient que « seuls ont survécu quelques rares lieux dont le nom a conservé l'épithète “marron”. (...) Les cartes géographiques, à ce jour, localisent quatre endroits spécifiques : « Cap marron », à la pointe Nord-Est du district de Rivière Noire, « Piton marron », à l'extrémité Nord de la montagne des Créoles, « Mare

¹² Expression de R. Chaudenson, Institut d'Etudes créoles et francophones, *Les créoles français*, éditions Fernand Nathan, Paris, 1979.

¹³ D'après A. Dietrich, *Les Parlers créoles des Mascareignes*, Romania, tome XX, Paris, 1891.

marron », dans le Sud-Est, au quartier du Grand-Port et « Ruisseau Marron », un affluent de la Rivière des Anguilles qui prend sa source à Grand-Bassin.

Malgré le mérite de ces linguistes qui, patiemment, sont allés à la recherche de tous ces mots africains et malgaches, leur intention étant louable, c'est toujours le même système logique de filiation unique, directe et verticale, qui est systématiquement envisagé par leurs études. Jusqu'à présent, aucun autre schéma n'a été jugé applicable spécifiquement aux langues créoles, le système de l'étymologie, qui était appliqué à des langues ayant plusieurs siècles de formation fut reporté tel quel à des langues dont les processus de formation n'avaient rien à voir. Dès lors, la prépondérance du français dans les origines lexicales du créole fut reconnue par tous et ne fit plus l'objet d'une remise en question. Seul le montant du pourcentage est encore discuté, mais du bout des lèvres : 85, 90, 95%, suivant les différents auteurs...

En résumé,

1/ Pour le courant afro génétiste (appelé aussi substratiste), s'il est vrai et indéniable que les créoles découlent pour leur partie lexicale de langues européennes, ce sont surtout des langues africaines ou malgaches (entendons les langues d'origine des esclaves) qui leur servent de matrice aux plans grammatical et structurel.

2/ Pour le courant euro génétiste, appelé aussi romaniste, les créoles ne sont que des dérivations particulières de langues européennes dominantes, utilisées dans les différentes colonies des 16^e et 17^e siècles. R. Chaudenson est le représentant le plus important de cette tendance.

3/ Pour le courant universaliste (utilisant le concept d' "universaux de langage"), pour expliquer la genèse des langues créoles, il est essentiel de pouvoir justifier l'apparition de structurations grammaticales et syntaxiques dans diverses sociétés créoles pourtant non-relées entre elles.

Dans ce courant universaliste, on peut distinguer plusieurs écoles de pensées :

la première explique ces similarités structurales en suggérant la création ancienne d'un pidgin afro-portugais élaboré sur les côtes d'Afrique dès le commencement du quinzième siècle par les marins et traiteurs lusitaniens.

La seconde école est celle d'A. Valdmann qui propose d'expliquer ces structures communes par l'existence de mécanismes psychologiques

inhérents à l'acquisition d'une langue seconde dans un contexte sociolinguistique particulier.

La troisième thèse universaliste est celle du professeur Derek Bickerton. Ce linguiste, fort des théories formulées par Noam Chomsky il y a près de cinquante ans, évoque une condition neurogénétique de création de la langue : ce seraient les structures cérébrales profondes qui soutendraient le langage et délimiteraient l'espace des langues possibles. D'ailleurs, l'étude sur l'origine des pidgins et créoles par cet auteur a, en retour, été un apport considérable à la théorie de l'existence de structures cérébrales préexistantes à l'acquisition du langage.

Derek Bickerton, dans son ouvrage, *Roots of Language*, paru en 1981, soutient que tous les créoles du monde, d'origines historiques variées, présentent des caractéristiques communes telle l'existence de trois particules invariables jouant le rôle d'auxiliaires ou la distinction entre fait accompli et fait inaccompli. Puisque ces créoles ont évolué indépendamment, il est, selon lui, raisonnable de penser que ces similitudes proviennent de biais innés de la part des enfants pour certaines hypothèses grammaticales lors du processus d'apprentissage. Ces éléments lui semblent de forts arguments en faveur de la théorie que les enfants naissent avec une disposition naturelle à inventer des langues en suivant des contraintes innées.

Cette thèse neurogénétique sur l'origine des langues créoles n'est cependant pas seule à représenter le courant universaliste et nombre des tenants de cette théorie, tout en reconnaissant eux-aussi les caractères universels de formation des langues créoles, n'admettent pas pour autant le caractère inné de cette théorie ou le rôle majeur des enfants tel qu'envisagé par D. Bickerton.

D'ailleurs, en fin de compte, ces trois théories s'accordent toutes dans le fait qu'elles ne remettent nullement en question l'origine des différents lexiques créoles au sein d'une langue base présumée et ne fondent leurs avis divergents que sur l'origine des structures linguistiques phrastiques, notamment le mode de conjugaison.

Une science peu adaptée aux langues créoles

Il convient d'ailleurs de remarquer avec curiosité, que dans les quelques dictionnaires créole-français qui ont pu voir le jour, aussi bien aux Caraïbes que dans la zone Océan Indien, les auteurs ne se sont jamais posé la question de la pertinence d'une mention étymologique dans leur traduction linguistique. Tout dictionnaire digne de ce nom ayant depuis toujours considéré l'origine étymologique des mots comme faisant partie de leur compréhension sémantique, aucune interrogation n'a germé dans l'esprit des rédacteurs, tous les dictionnaires ou presque, possédant leurs sources étymologiques, le plus souvent dans un schéma de causalité simple et vertical, tel que l'a prôné cette science depuis tant d'années, les auteurs de dictionnaires de langues créoles firent logiquement de même.

De nombreux lecteurs ont pu se rendre compte de la difficulté d'établir une étymologie sérieuse et sûre relativement aux lexiques des langues créoles. Bien souvent, une origine vient en court-circuiter une autre et il paraît difficile de croire raisonnablement en un système de causalité simple. D'ailleurs, notons que l'étymologie appliquée au français fait déjà l'objet de nombreuses controverses, alors imaginons dans le cadre du créole où aucune traçabilité écrite n'existe de manière conséquente¹⁴.

Pour ne prendre qu'un exemple : le mot "vakarne", qui signifie grosso modo, se promener au loin, est déclaré par des linguistes mauriciens provenir du portugais "vagar", errer, alors que la simple comparaison avec le créole réunionnais suffit sans doute à expliciter le terme mauricien en offrant un éclairage sans doute plus convaincant : "bat in

¹⁴ Rappelons, par exemple, que ce n'est qu'en 1767 que le sieur Saunois introduisit la première imprimerie à Maurice. L'imprimerie n'est apparue à Bourbon qu'à la fin du XVIII^e siècle (1790). De son côté, l'étude du malgache d'après la fixation du dialecte merina, outre le fait qu'elle ne se centre que sur l'une des langues malgaches et une seule, en transmet tous les tâtonnements du début, les imprécisions de l'orthographe. L'ouvrage touffu et compact du R.P. Callet *Essai de dictionnaire*, 1903, est, en dehors de la Bible, traduite au début du règne de Ranavalona 1^{ère}, le seul monument important en langue malgache, les deux publications s'avèrent déjà bien tardives pour notre étude.

kare” signifie à La Réunion, se promener, aller deci delà, expression qu’on pourrait en quelque sorte comparer au français actuel “faire le tour du pâté de maisons”, de “bat enn kare” à “vakarne”...

D’une manière générale, n’importe quel lecteur sérieux ayant une bonne connaissance du français, peut comprendre assez vite, que la transposition d’un système étymologique appliqué aux langues créoles, aboutit à des non-sens ou des fantaisies pures et simples. L’étymologie est considérée comme une science d’érudits, férus de langues, en fait souvent déconnectée du fait social ou économique. Une sorte de jeu d’enquête qui, au lieu de traquer un crime, s’ingénierait inconsciemment à vouloir le nier dans la construction, le raccommodage intellectuel d’un continuum qui n’a jamais existé et serait une fiction.

La logique étymologique est une compréhension tronquée de la langue, une logique de l’atomisation qui cède volontiers à la fascination d’une prétendue « scientificité » terminologique. Elle consiste dans l’isolement de chaque mot par rapport à la constellation, dans l’idée fautive que leur signification éclot en chacun d’eux et n’est pas affectée par le contexte. Les mots ainsi, se trouvent dépouillés de la relation à ce qui est pensé et ont tendance à devenir des signaux. La pensée n’est plus jugement, relation, construction, elle se cristallise en îlots, mots purs soigneusement maintenus hors de portée. Le créole est en exil de lui-même.

Définir la racine, c’est faire une étymologie. Art qui a ses règles codifiées ; il faut dépouiller le mot de toutes les traces qu’ont pu déposer sur lui les combinaisons et les flexions ; arriver à un élément monosyllabique ; suivre cet élément dans tout le passé de la langue, à travers les anciennes « chartes et glossaires » ; remonter à d’autres langues plus anciennes. Et tout au long de cette filière il faut bien admettre que le monosyllabe se transforme. La seule constante ineffaçable qui assure la continuité de la racine tout au long de son histoire, c’est l’unité de sens : la plage représentative qui persiste indéfiniment. Si cette constante disparaît, à quoi bon l’étymologie ?

Lien de corrélation, lien de causalité

Le problème de la scientificité de l'étymologie pourrait être résumé de la sorte :

De la constatation d'une proximité phonétique lexicale entre deux langues, « deux mots sonnent pareil », est déduit un lien de corrélation, un certain nombre de mots d'une langue A semblant également présents dans une langue B. Dès lors, la réflexion paraît faire fi d'une des principales règles de statistique qui veut qu'en aucun cas un lien de corrélation ne peut être pris pour un lien de causalité, faute de quoi, pareille simplification se voit entachée d'un manque flagrant de scientificité voire, peu ou prou, de falsification pure et simple. L'existence d'une corrélation entre des éléments d'un ensemble A et ceux d'un ensemble B peut en effet souvent s'expliquer par l'intervention d'un ensemble C indispensable à la démonstration, ce qui change tout.

Premier cas de figure, des mots, « tomate » ou « pamplemousse », par exemple, peuvent très bien être passés pendant une certaine période par plusieurs langues intermédiaires (espagnol, anglais, néerlandais, portugais, ...) avant de faire leur entrée dans la langue française. Deuxièmement, un mot peut subir des phénomènes d'accentuation ou carrément de transformation phonétique liés à son appropriation au sein d'une nouvelle langue ou d'un nouveau contexte linguistique. Enfin, troisièmement et plus profondément encore, un mot peut très bien faire l'objet de paronymies insoupçonnées entre deux ou plusieurs langues et avoir fait son entrée au sein d'une langue pour des raisons de similitudes phoniques interlingues, c'est ce qui est développé dans cet ouvrage.

Récemment, un collègue, à qui je décrivais mes recherches sur l'étymologie des mots du lexique créole et à qui je tentais de démontrer qu'un lien de causalité lexicale français/créole n'était pas aussi évident qu'il le percevait jusqu'alors, m'interrompit subitement pour m'asséner un commentaire sentencieux :

« mais enfin, prenons le nombre "seize", en créole comme en français, nous prononçons les mêmes phonèmes, le mot semble identique, a le même sens », ... et de conclure qu'« à l'évidence, ce mot créole "descend" sûrement du français, il n'a pu en être autrement. » Ce faisant, le raisonnement de mon interlocuteur s'avère tomber dans l'ornière

habituelle qui transforme vite et subrepticement un lien de corrélation en lien de causalité.¹⁵

Celui qui nous fait remarquer la similitude entre deux mots vit une évidence et n'éprouve aucun besoin d'explication. Pourtant, il ne mentionne pas qu'en choisissant un élément semblable et en l'extrayant, en l'isolant du reste du lexique, il détruit toute possibilité explicative car il décide par la même occasion d'exclure de son champ de prise en compte tous les autres nombres ou chiffres pour lesquels il aurait pu constater ne serait-ce que des modifications phoniques. Autrement dit, il ne se sera pas préoccupé de savoir pourquoi certains nombres se prononcent à l'identique, d'autres pas. Pourquoi un devient « ène » (enn), « deux », dé (de), « quatre », kat, « huit », ouit (wit), et pourquoi, pour revenir à « seize », tous les nombres français contenant le phonème [z] ne subissent, quant à eux, aucun changement et peuvent apparemment, s'intégrer tels quels au lexique créole.

Comment expliquer ce mystère si on ne tente pas d'émettre au moins l'hypothèse d'un facteur tiers tel qu'un filtre ou crible phonétique, l'intervention d'une ou plusieurs autres langues et de locuteurs non-francophones, surtout s'il apparaît clairement que ces changements revêtent un caractère systématique. En l'occurrence, dans le cas de l'exemple donné, la prise en compte d'une appropriation malgachophone, le phonème [z] étant beaucoup plus présent dans la langue madécasse qu'en français. Louis Deroy a souligné la stabilité relative des noms de nombres : « on admet généralement en linguistique que les noms de nombres sont parmi les plus stables du vocabulaire et qu'il faut être un parfait bilingue pour ne pas continuer, en parlant une langue étrangère, à compter mentalement dans sa langue maternelle. »¹⁶

¹⁵ Remarquons aussitôt que ce type de raisonnement revient souvent, notamment dans tout ce qui touche au racisme : si les étrangers sont statistiquement nombreux dans les prisons françaises et si ce type de corrélation n'est pas expliqué par un facteur tiers, en l'occurrence la situation socialement plus difficile de cette catégorie de population, alors toutes les dérives deviennent possibles, du style, « les étrangers ont une prédisposition à la délinquance » ... L'utilisation d'un lien de corrélation en guise de lien de causalité est un piège bien facile, utilisé depuis toujours par tous les idéologues du racisme, leur permettant même en prime, d'habiller une théorie d'une pseudo-« scientificité » trouvée à bon compte par ce stratagème.

¹⁶ In *L'Emprunt linguistique*, p.68, 1956.

Histoire et étymologie

La plupart des érudits qui ont entrepris des recherches étymologiques dans le domaine du créole se sont inspirés des procédures atomistiques des philologues de la fin du XIXe siècle : on établit un lien entre un vocable de la langue en cause et un vocable de la “langue source” à partir d’une ressemblance morphophonologique et l’on s’évertue par des démarches ingénieuses à trouver un lien sémantique. Souvent, en cherchant un étymon qui correspond exactement du point de vue phonologique au vocable en question, le linguiste néglige de prendre en considération d’autres étymons plus plausibles du point de vue sémantique mais s’en écartant par leur forme.

Il ne reste plus ensuite qu’à décharger la langue de toutes les couches d’expériences accumulées en elle, en fait, d’écarter l’Histoire, de révoquer le temps. Les mots atomisés sont nettoyés ; sans changement, ils acquièrent même préséance sur la langue, ils deviennent interchangeable d’une langue à l’autre, intacts. Niant le fait que l’histoire ait bien migré dans chaque mot, l’étymologie tisse patiemment son continuum, imaginant pour chacun d’eux la restauration d’un sens originaire, à la poursuite duquel elle court, rêvant d’extirper ce qui fut acquis de haute lutte : un nouveau sens.

Dès lors, dissocier les associations préétablies, défaire l’immédiateté des couplages lexicaux entre deux langues, “dissimiler” comme disent les traducteurs, n’a rien d’évident, tant ces relations semblent admises d’emblée et ancrées de longue date dans les esprits. Pourtant, il demeure à nos yeux indispensable d’aborder une langue en pensant qu’elle est fondamentalement régie par un principe de différence, ce qui revient à récuser ainsi d’un même geste, le principe d’équivalence et la logique de l’identité (identité francophone, française, romane, ...). A l’inverse, croire en l’identité, la similitude entre deux langues, c’est s’en remettre à une apparence ou illusion qui se transforme vite en instance de domination sur les individus. Un locuteur qui pense ainsi devient vite un sujet renonçant à son ipséité, dans le contexte de la diglossie, il utilise alors une autre langue qu’il emprunte à la sphère de l’hétéronomie. Au pire, il cherchera toujours à se justifier en cherchant à convaincre les autres que son aliénation linguistique est un assujettissement à des niveaux supérieurs¹⁷. Ceux qui, à partir d’une pseudo-étymologie

¹⁷ Cf. les bourgeoisies compradores.

considérèrent la langue comme une simple nomenclature lexicale de laquelle pouvaient s'extraire des "tables de concordances" établirent durablement un malentendu vis-à-vis de la langue créole, n'analysant toute problématique de différenciation qu'en tant que simple cryptographie et non en tant que compréhension d'un autre contexte culturel, considérant la situation linguistique référentielle comme étant la même. Ils ignorèrent volontairement le fait pourtant indubitable qu'un mot n'est jamais présenté ni appris isolément et comme en quelque sorte, accouplé à l'un de ses équivalents français. Le fonctionnement réel de chacun des lexiques est pourtant spécifique, les aires de variations contextuelles ne sont jamais isomorphes d'une langue à l'autre. Ils se voyaient donc contraints à sous-entendre que les différences entre les deux systèmes ne faisaient figure que de simples idiotismes, exceptions, simples « bizarreries » d'une même langue que cataloguent parfaitement les dictionnaires et justiciables d'« ajustements » ou de correctifs. Cette vision étymologique du créole est donc un état de langue achronique où est occultée la dimension diachronique du changement linguistique, sémantique et même grammatical, une fiction. C'est tout le problème plus général de la distance interlinguistique qui se trouve posé, l'idée même de synonymie qui est en cause, le fait d'avoir totalement « terminologisé » l'ensemble d'une langue pour la mettre arbitrairement en concordance bi-univoque intégrale avec une autre.

« Cette parole éclatée, qu'est-ce qu'elle veut dire ? Qu'il ne suffit pas de "comprendre" une culture pour la respecter vraiment. Pour cela, il faut accepter que cette culture vous oppose quelque chose d'irréductible et que vous intégriez cet irréductible dans votre relation à cette culture. Et le jour où les humanités auront commencé à comprendre cela, je crois que la poétique de la Relation commencera vraiment d'être mise en oeuvre. »¹⁸

¹⁸ Edouard Glissant *Le chaos-monde, l'oral et l'écrit* in : Ralph Ludwig (éd. « Ecrire la parole de nuit »)

Une Langue romane

Dans un tel contexte, les rares linguistes conscients de ces aspects ethnocentriques et racistes ainsi que des risques intrinsèques à l'étude et la description scientifique des langues, ceux que nous qualifierions de sérieux voire d'honnêtes, sont plutôt rares, vous l'aurez compris. Tel Alain Bentolila¹⁹, qui fut le premier à analyser l'influence décisive de l'apport africain et malgache sur la genèse des langues créoles, mais ne pouvant s'intéresser qu'aux structures verbales de la langue, au détriment du lexique. Cette remise en cause de la compréhension des structures verbales, même si elle créa une brèche de taille dans le ronronnement des études sur l'origine des langues créoles, ne parvint pas à ébranler les certitudes concernant la prépondérance étymologique du français et personne n'osa même penser que ce qui paraissait évident au niveau de la structure verbale et de la conjugaison, pouvait permettre d'envisager que l'influence extra-française sur le lexique aurait pu s'avérer beaucoup plus prépondérante que ce qui était perçu jusqu'alors.

Bien au contraire, quelques années après la parution de la thèse d'A. Bentolila tendant à réhabiliter un tant soit peu la vérité sur la genèse plurielle et métissée des langues créoles, Robert Chaudenson, chercheur à La Réunion, publia, à son tour, sa thèse monumentale sur *Le Lexique du Parler Créole de l'Île de La Réunion*, dans laquelle, à l'inverse, la source française du lexique créole était déclarée capitale, les origines extra-françaises étant jugées négligeables.

Quant à l'impact des thèses en faveur d'une influence des langues d'origine africaine et malgache, la critique de R. Chaudenson évacua l'essentiel des analyses d'A. Bentolila en ne retenant aucunement du travail de celui-ci la description du système de conjugaison radicalement original des langues créoles. Négligeant volontairement cet aspect de l'étude, il concentra ses critiques sur l'origine lexicale apparemment française des particules aspecto-temporelles de cette conjugaison pour aboutir à constater une fois de plus, une origine française :

¹⁹ Alain Bentolila, *Créoles et langues africaines : comparaison des structures verbales*. Thèse de doctorat de 3^e cycle, université René Descartes, Paris IV, 1970.

... « Ainsi, tout le système verbal des créoles français de l’Océan Indien repose sur des morphèmes antéposés au thème verbal. Tous sont d’origine manifestement française (après, va, fini, pour ...) ; leur valeur est issue de celle qu’ils avaient dans des périphrases lexicales d’expression de l’aspect. Si l’on applique ici le raisonnement précédent, il ne fait pas de doute que ce système s’apparente “génétiquement” au français, et non au malgache ou au bantou, même si l’on peut trouver une certaine analogie avec les systèmes en usage dans ces langues. »

Ne relevons pas le terme “génétiquement”, qui trahit sans doute quelque préoccupation extérieure à la linguistique, considérons le comme une simple facilité de langage. Cependant, comment ne pas voir une malhonnêteté dans le refus de vouloir considérer les découvertes d’A. Bentolila comme sérieuses, ce dernier n’ayant jamais fait qu’évoquer et analyser le système structural de la conjugaison créole. Pourquoi chercher à nier cette analyse en s’en prenant à l’origine lexicale française des particules aspecto-temporelles de la conjugaison, sans considérer le fond du problème, à savoir l’originalité du système de conjugaison lui-même.

D’ailleurs, pour en revenir à notre idée développée ici au long de ces pages, même si, à l’unanimité, l’origine française lexicale ne fait aucun doute, pourquoi minorer les modifications qui ont pu affecter ces particules de conjugaison : pour/pu, disparition du r ; après/pe ou ape, disparition du r ; fini/finn, disparition du i final ; et enfin, va/ava, ajout antéposé de la voyelle a. Comment ignorer ces changements conséquents et où est la preuve de R. Chaudenson qu’en ces transformations n’a pu s’opérer une influence d’origine africaine, malgache ou indienne ? Dans cette “génétique” lexicale, l’accent n’a-t-il pas constamment été mis d’emblée sur la prédominance du français ? Même si nous convenons que l’usage du futur périphrastique existe également en français courant, *ava* peut effectivement provenir de la forme “je vais + verbe à l’infinitif”, cela ne saurait entamer la vision de Bentolila d’un mode de conjugaison radicalement différent du français.

Pour aller dans le sens de cette originalité du créole et sa différence complète du système de conjugaison français, notons que R. Chaudenson ne mentionne même pas:

1/ la différence fondamentale du système de conjugaison de la langue française, d'une complexité manifeste avec de nombreux modes existants, trois groupes fondamentaux, plusieurs thèmes pour un seul verbe, l'indicatif, le subjonctif et l'impératif se conjuguant eux mêmes à partir de plusieurs thèmes verbaux, par exemple : « sui, est, som, son, fu, sera, swa, sway, fus, êtr », toutes formes pour un seul et même verbe. Le lexème pouvant varier en fonction du temps, du mode, et du déterminant.

2/ l'existence de particules aspecto-temporelles dont l'origine lexicale française paraît beaucoup plus incertaine ou en tout cas, plus modifiée encore : fek, nek... Dans son ouvrage *le langage créole* (1969), Auguste Bazerque ne nous apprend-t-il pas également que le ka et le ké de la conjugaison antillaise viendraient du Sénégal (« n'gha, n'ghé ») ?

3/ la possibilité fondamentale de combiner ces particules entre elles, manière de créer de nouveaux temps rendant compte du conditionnel ou du subjonctif français, voire même de temps n'existant pas dans cette langue : ti pu, ti pe, ti pe finn, ti pu finn, fek finn, ti finn, ti finn fini, ... toutes possibilités extrêmement originales combinées aux verbes, rendant compte de subtilités à l'infini dans la conjugaison du créole et ne pouvant en aucun cas provenir du français. D'ailleurs, il est vraisemblable de penser que les théories sur les universaux de langage ont certainement une grande pertinence dans l'explication de la genèse d'un tel système sophistiqué. Seulement, comme certaines langues africaines, malgaches ou indiennes possèdent également ce type de conjugaison, impossible de savoir si ce système est apparu dans la conjugaison créole ex nihilo, en tant qu'élément d'universaux de langage, thèse neurogénétiste, ou si ce système résulte de la connaissance et de la pratique de ce type de conjugaison par une partie de la population esclave et de son réinvestissement à l'intérieur de la langue créole, thèse substratiste.

4/ de même, l'utilisation dans la conjugaison créole de « zot » à la seconde personne du pluriel et à la troisième personne du pluriel correspond exactement à la forme verbale du swahili qui est également la même aux deux personnes du pluriel (2^e et 3^e). Ainsi, « nu kontan zot » et « tunawapenda » signifient tous deux « nous vous aimons » ou « nous les aimons », dépendant du contexte.

Quant au livre de R. Chaudenson, ses conclusions furent édifiantes, retirant toute origine africaine, indienne ou malgache dans la genèse des langues créoles :

« Certes, ce parler a évolué dans des conditions socio-historiques très particulières, au contact de langues serviles²⁰ diverses, mais sans que ces dernières aient pu apporter au système nouveau des éléments suffisamment importants pour justifier qu'on le qualifie de "mixte". »

En fait, nous retrouvons là l'idée maîtresse d'un J. Faine, adversaire résolu de la "mixité" :

« Hormis de légères variations phonétiques, elles [ces langues] accusent uniformément le même caractère de langue néo-romane ; les différences existant entre elles étant fonction de l'apport même des dialectes ou des patois français d'origine et des modifications dont ceux-ci ont été l'objet dans le temps. »²¹

Malheureusement pour l'objectivité, la critique linguistique obtempéra et, devant le volume conséquent de l'étude, adopta les conclusions sans contestation. Qu'on réfléchisse par ailleurs au choix du titre de l'ouvrage, *Le Lexique du Parler Créole de La Réunion*, qui en disait long sur les considérations réelles de l'auteur à l'égard du statut reconnu à la langue réunionnaise considérée comme simple "parler". Imagine-t-on une autre activité humaine comparable par son importance, son étendue, sa pérennité, voir nier son existence en droit, au mépris des réalités quotidiennement constatables en fait ? Il s'agissait là d'une objection préjudicielle qui entachait gravement l'étude de présupposés dépréciatifs.

Par la suite, seuls Ph. Baker et V. Hookoomsingh osèrent émettre quelques doutes quant à cette structure verticale monolithique de la genèse des créoles de l'Océan Indien.

Dès lors, l'hypothèse de l'interférence et de l'influence d'autres origines ne fut même plus considérée, les variations lexicales de la langue-base, pourtant importantes, ne furent jamais jugées suffisantes pour envisager

²⁰ Relevons la nuance contenue dans l'expression « langues serviles » employée pour signifier « langues des populations réduites à la servilité ».

²¹ Avant propos, *Le Créole dans l'Univers*, Port-au-Prince, 1939.

des modifications ayant pour cause des alloglottes d'origine extra-française. Même certains chercheurs aux idées ouvertes, lorsqu'il s'agit de vocabulaire créole, abondent dans le sens emprunté jusqu'à eux. Par exemple, Pascal Nadal²² déclare : « Gramer langaz Kreol pran so lasurs depi bann langaz dorizinn Afrikenn, alor ki siperstriktir langaz Kreol Morisyen derive depi langaz bann kolon, setadir langaz franse ». « La grammaire du créole trouve son origine dans les langues africaines, alors que la superstructure de la langue mauricienne découle quant à elle de la langue des colons, à savoir le français. »

Plus gravement, lorsque le linguiste A. Meillet s'intéresse aux langues créoles au sein de son ouvrage *Linguistique historique et Linguistique générale* (p.85), c'est pour rejeter toute possibilité de mixité :

« Certains linguistes seront tentés de parler de langues mixtes ; mais le matériel de la langue appartient à un idiome défini ; le créole de la Réunion ou de la Martinique est du français imparfait, mais c'est du français car c'est à l'imitation seule du français de leurs maîtres que les nègres l'ont constitué. La plus grande partie de la conjugaison a été sacrifiée ; mais ce qui en subsiste, l'infinitif, est français et l'on n'y trouve pas le moindre élément africain. Il y a eu perte brusque d'une très grande partie d'un système grammatical au moment où une population de langue très différente et placée dans une situation sociale inférieure a appris une langue nouvelle. Les changements portent sur l'ensemble des formules de transformation. D'ailleurs, au début du moins, il subsiste toujours dans le système nouveau une portion notable du système ancien, et le peu que le créole a de grammaire est de la grammaire française. »

Écrire le créole en français ?

La première véritable réflexion, faite avec méthode, sur la question de l'orthographe du créole a été menée par Volcy Focard et fut publiée en 1884 dans le bulletin de la Société des Sciences et des Arts de la Réunion, dans son article « *Du Patois créole de l'île Bourbon* » (pp. 179-239). Il y dénonce une opinion véhiculée à l'époque - y compris dans les livres - où il se disait que le patois créole est un « français altéré, mêlé à une foule d'expressions et de mots empruntés aux marins, cafres,

²² Dans un article intitulé « Problematik Langaz Kreol Parle ek Langaz Kreol Ekri kuma azan Leksplikasyon Sinplifye, « Langaz Kreol Zordi », Ledikasyon pu travayer, 2003.

malgaches, indiens, etc. ». S'il admet que le patois créole peut être un français altéré, il ne reconnaît pas qu'il puisse avoir été créé avec des mots de cafres, de malgaches, et d'indiens, qu'il ne rencontre pas dans l'ensemble des expressions employées par le patois créole.

L'importance de la question de la prédominance étymologique écrasante du français dans les langues créoles, revêt un aspect crucial, non seulement comme nous venons de le démontrer par rapport au statut de non-souveraineté et de non-autonomie dans lequel cette langue a toujours été reléguée, mais plus encore, autre conséquence majeure : le fait d'envisager les rapports de langue à langue dans une paternité/filiation constante, s'est nécessairement focalisé sur la question de l'écrit.

Toujours dans les années soixante-dix, certains écrivains se sont mis à tremper leur plume dans cette langue et à brandir, à juste titre, la revendication de l'expression écrite. A ce moment, la question d'intégration du mot dans son contexte d'origine supposée, s'est reposée de façon criante, certains, et ils furent hélas nombreux, n'acceptant, ni pour eux, ni pour les autres, qu'une orthographe non-francisée puisse voir le jour.

Ne nous y trompons pas, cette attitude envers la graphie traduisait en fait un refus de l'écriture créole et un mépris évident pour cette langue en général. Mentionnons l'analyse justifiée qu'en fit Alain Ah Vee lors du colloque récent publié par Ledikasyon pu travayer "*Langaz Kreol Zordi*", *Papers on Kreol*²³:

« La question de l'orthographe ou de la graphie de la langue créole a toujours fait l'objet d'un débat passionnant et passionné ... »

« Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que de nos jours, bien souvent, la question de la graphie de la langue créole est en quelque sorte devenue un prétexte ou un alibi à tous ceux qui, en fait, luttent contre elle. »

Enfin, la question de la justification de l'orthographe francisée à travers le système idéologique de l'étymologie est admirablement résumée par ce paragraphe du même auteur :

« Ce système francisé consiste à penser au préalable le mot dans son orthographe primitive en français avant de l'écrire en créole. Pour ne citer qu'un exemple : on pouvait trouver "bizin" écrit de multiples façons

²³ *Langaz Kreol Zordi*, Colloquium on Mauritian Creole, publication de "Ledikasyon pu travayer", Port-Louis, 2002.

toutes plus ou moins farfelues : “besoin, bisoin, bizoin, bezoin, bezwin, bizwen, etc. »

Concernant les langues créoles, les résultats auxquels sont arrivés les linguistes aujourd’hui sont faits d’incertitudes et il apparaît nettement que le « mot », bien que fondamental dans l’activité lexicographique, n’est pas une évidence linguistique. Les frontières entre syntagme et unité lexicale sont pour le moins indéfinies. Par exemple, « pomme de terre » ou « bonne d’enfants » (“nenenn” en mauricien) posent des problèmes évidents. La délimitation d’une frontière entre syntagme libre et syntagme lexicalisé ne trouve pas toujours de réponse. En tout cas, il paraît évident que d’une façon générale, la chaîne parlée en créole, ne connaît pas le mot français comme unité phonique, même lorsque celui-ci ressemble comme deux gouttes d’eau à celui là. Le découpage des unités pose problème au niveau des choix segmentaux, nous sommes bien en présence de deux langues différentes.

On peut dire que c’est dans le cas précis de la question de l’écriture que s’est le plus exacerbé le refus de ce que l’on pourrait appeler, dans l’esprit de ceux qui pensaient ainsi : “l’abandon du lien ombilical avec la langue française”. Refuser cet abandon traduit un rejet fondamental du **deuil étymologique**.

Pour A. Armand et G. Chopinet, historiens de la littérature réunionnaise d’expression créole (1882-1982), l’acte littéraire découle d’un choix, d’une mise en valeur « d’une variété ».

« La recherche de la déviance, maximale ou minimale, si l’on se place dans l’optique d’un continuum par rapport au français, prend une dimension quant au rôle et au statut que l’auteur assigne au créole. Nous voulons dire par là qu’écrire dans la variété de créole la plus éloignée du français revient à considérer qu’une littérature réunionnaise d’expression créole ne peut tirer son originalité que si elle génère ses propres modèles poétiques et rhétoriques. Une telle entreprise n’est possible que si la langue créole manifeste la plus grande autonomie par rapport à la langue française. A l’inverse, écrire dans un créole francisé et accommoder, au niveau de l’acte littéraire, le créole à la sauce française, c’est admettre une certaine infirmité fonctionnelle et statutaire de la langue vernaculaire (langue maternelle de la communauté (ici, le créole), face à la langue officielle, prestigieuse (ici le français) dont elle est dépendante, à un degré ou à un autre » (1984 : 412).

Nombreux furent les écrivains à opter peu ou prou en faveur d'une expression en langue française, l'Histoire plaçant un instrument décoratif et compromettant, une écriture héritée d'une Histoire antérieure et différente, dont ils n'étaient ni responsables ni acteurs et qui était pourtant la seule dont ils pussent user à leurs yeux. Ainsi naquit un tragique de l'écriture, puisque l'écrivain conscient dut désormais se débattre contre les signes ancestraux et tout-puissants qui, du fond d'un passé étranger, lui imposaient la Littérature comme un rituel, et non comme une réconciliation.

« L'idéologie courante dispose d'ailleurs ici d'un autre argument : ces langues sont des sous-langues, parce qu'elles ne sont pas écrites. Car le discours colonial sur la langue n'est pas seulement raciste, ou méprisant : ce ne sont là que ses manifestations superficielles. Il est avant tout et plus profondément "fonctionnel", tout tendu vers un but, la justification de la glottophagie et de la politique qui l'englobe.²⁴ »

Les locuteurs francophones natifs, lorsqu'ils apprennent leur langue, doivent avant tout assimiler les règles et les caprices d'une orthographe étymologique et traditionnelle qui ne reflète guère la prononciation. Ils doivent apprendre que ce qui s'entend à l'identique ne s'écrit pas toujours pareil. Après l'apprentissage, l'image écrite de chacun des mots est soudée à l'image phonique motrice et cognitive, l'image écrite a même tendance à l'emporter ; tout ceci est rigoureusement contraire dans l'apprentissage du créole, langue orale.

En français, l'apprenant étranger, quant à lui, ne perçoit pas les différences phoniques marquées sous l'écriture. Pour des créolophones, les précisions d'ordre graphique sont-elles adéquates ou pertinentes ?

Un exemple suffira à mesurer à quel point la graphie façonne la conscience linguistique du sujet parlant, l'opposition réelle au niveau phonétique entre « nous partons » et « nous écrivons » (liaison), n'arrive la plupart du temps même pas au seuil de la conscience. Or, liaison et élision caractérisent la plupart des morphèmes du français et correspondent à un vécu écrit de la langue, même au stade inconscient.

Cette illusion a la dent dure, la plupart des intellectuels, à quelques exceptions près, considèrent la langue créole dans un rapport de dette linguistique non-dite, le français demeurant toujours un filigrane sous-

²⁴ Louis-Jean Calvet, *Linguistique et colonialisme*, p.173.

jacent indéniable et ineffaçable auquel on ne saurait renoncer. A travers l'étymologie, c'est tout un contexte colonial qui se remet en place : bonne écriture normée, langue référentielle, recours à des dictionnaires d'une autre langue, impossibilité d'écrire pour tous ceux qui ne possèdent pas la norme, conséquences également sur la diffusion de la langue : création d'un "bon créole", comme il y a un "bon français", illusion d'une langue standard, hiérarchisation de plusieurs registres de langue à l'intérieur même du créole (« créole batyara »...).

D'ailleurs, s'il est possible de commencer par-là, le mythe le plus grave étant de considérer le français du XVIIIe siècle de manière illusoire et erronée, comme une langue figée et standardisée, normée, surtout, pratiquée et admise par tous les habitants. Or il n'en est rien et cette conception de la langue française, séparée de ses locuteurs, n'a pas lieu d'être dans ses rapports éventuels à une autre langue telle que le créole : Même si, certes, la date de 1539 (ordonnance de Villers Cotterêts) est généralement retenue comme étant celle de la reconnaissance du français en tant que langue d'usage officiel de l'écrit au royaume de François Ier, il est raisonnable d'affirmer que l'unification linguistique réelle de la France est beaucoup plus tardive et ne sera complètement achevée que dans les années cinquante ... du XXe siècle. Si on retient de cette histoire que de très nombreux sujets du royaume ne s'exprimaient pas en français, mais en breton, picard, normand, basque, provençal, occitan, ... langues elles-mêmes à parts entières et différentes du français, il devient illusoire de penser que des alloglottes auraient pu accéder à une langue normée et standardisée quand celle-ci n'avait pas encore d'existence réelle hors d'un cénacle intellectuel et administratif parisien.

Le vocabulaire, tantôt d'une richesse surabondante, tantôt d'une extrême pauvreté, était "fluent" : en l'absence de dictionnaires, chaque auteur modifiait le sens des mots-clefs et recréait composés et dérivés à sa fantaisie. Ce n'est qu'en 1606 que le premier dictionnaire uniquement français (*Thésor de la langue francoyse, tant ancienne que moderne*) vit le jour.

On estime qu'avant les lois de 1880-82 sur l'enseignement laïc, gratuit et obligatoire, moins de 20% des citoyens français parlaient français.

De plus, dans la référence étymologique, la valeur orthographique a une grande importance et indique que cette science se soucie toujours d'une **conception scripturale** du mot pris lui-même comme un élément culturel de la langue livresque. Or, ce rapport à la langue n'existe pas au

sein d'une société esclavagiste, où seule l'oralité sans référence écrite est la norme déterminante. Du coup, toute cette référence sociale à la langue savante, normée et orthographiée, figée, n'a aucun sens dans le cas de la situation qui nous occupe ici :

1/ une grande partie des populations françaises venues à Maurice était analphabète, surtout durant les premiers temps de la colonisation où les marins, ouvriers et artisans demeuraient prédominants.

2/ nombre des locuteurs français d'origine avaient de très grands problèmes d'intercompréhension suivant leurs régions d'origine.

3/ les populations réduites à l'esclavage n'avaient aucun accès à l'écrit et il n'existait évidemment aucune structure d'apprentissage linguistique, tel que nous pourrions le concevoir aujourd'hui.

4/ L'idée selon laquelle les esclaves de la colonie ne pouvaient facilement communiquer entre eux, les planteurs ou les maîtres ségrégant leur cheptel humain selon des critères culturels et linguistiques a récemment été remise en cause par la critique afrocentriste d'A. Mazama. Même si l'idée de l'anéantissement linguistique est un leurre notable de la critique linguistique dans son ensemble, il n'en demeure pas moins que l'intercompréhension entre les esclaves de la colonie a nécessité la création d'une langue commune.

Concevoir l'étymologie en tant que constatation d'une filiation lexicale d'une langue à l'autre, sans prendre en compte que l'immense majorité des locuteurs n'a jamais vécu cette notion et ne pouvait assurément pas avoir accès à l'écrit, c'est imaginer un lien fictif entre les mots, lien qui n'a pas eu d'existence dans la transmission de la langue d'un locuteur à l'autre. Une bonne part de la science étymologique traditionnelle passe par l'analyse scripturale des mots, celle-ci révélant la présence de structures effacées (par exemple, l'accent circonflexe en français, qui est la marque d'un s supprimé par l'usage et l'oralité, mais indispensable pour concevoir des familles de mots ou des origines communes) ou d'évolutions sous-jacentes, enfouies, qui ne sont décelables qu'à l'écrit.

Faux amis

Dès lors, quelle pertinence à vouloir à tout prix appliquer ou plaquer une science fondamentalement liée à l'écrit sur un cas essentiellement oral ? Quel intérêt y-aurait-il à utiliser l'étymologie dans des conditions radicalement différentes : lorsque l'aphérèse, très présente dans la langue créole, élimine une partie antéposée ou postposée (apocope) du mot (« kile, kime, tande, mazine, koste, sape, bliye,... ») ou au contraire, lorsqu'on sait combien l'agglutination de l'article antéposé, est fréquente en créole (lezo, ledo, ledan, dilo, diluil, inpe, ...) ?

Tout indique au contraire que le phonème séquencié en créole, n'a rien à voir avec l'existence du mot supposé d'origine française et, au lieu de l'inscrire dans un tout qui serait "le corpus lexical du vocabulaire de la langue française", ce que sous-entend l'étymologie, le comprend individuellement et le situe dans un contexte d'oralité pure, sans préoccupation orthographique et sans prise en compte d'une quelconque famille de mots ou d'une parenté morphologique.

L'origine d'un mot n'a de pertinence que si le sens de celui-ci a quelque résonance dans son étymon sur un plan sémantique, y trouve quelque écho lointain, utile à sa plus large compréhension. Si le sens est modifié radicalement, à quoi bon remonter à une ressemblance morpho-phonologique qui ne serait corroborée par rien au niveau sémantique ?

Pire, même si le sens a fondamentalement à voir, admettre une origine lexicale purement française peut s'avérer complètement décalé dans la réalité :

Entendu dans la région de Highlands : un conducteur cherchant à houspiller sa famille qui tarde à s'engouffrer dans la voiture : « Degaze!, loto pe dibut! » Mot à mot, tous les composants de la phrase sont d'origine lexicale française : degaze/dégager, loto/l'auto, pe/après, dibut/debout. Pourtant, si l'influence lexicale française paraît évidente, il va de soi que ce n'est pas elle qui se trouve à la source de cette simple phrase, mais la tournure populaire de langue hindi qui correspond à cette situation et qui se voit traduite littéralement mot à mot en créole. Dans ce cas précis où les correspondances lexicales créole/français fonctionnent pourtant relativement bien, il est visible que l'étymologie peut induire en erreur et dissimuler une structure de sens et de construction de phrase totalement originaire de la péninsule indienne. L'étymologie peut donc causer de très graves erreurs d'analyse en privilégiant systématiquement un lien vertical et unique alors que les sources s'avèrent le plus souvent multiples et horizontales.

Pire, on peut aisément donner l'exemple inverse : une ressemblance phonologique parfaite qui ne corrobore nullement le sens du mot français lui correspondant pourtant exactement : les cas sont très nombreux qui illustrent tous de fausses homonymies car n'ayant nullement l'étymon correspondant à son homologue français :

“lakuzinn” n'est pas ma cousine, même si celle-ci peut s'y trouver, “lakras”²⁵ n'a aucun rapport avec “la crasse” en français, “suye” se prononce comme « souiller », mais signifie l'inverse, c'est-à-dire essuyer, “divan”²⁶ n'évoque pas un quelconque “divan”, ou “lorye”²⁷ un arbuste fleuri, pas plus que “bose” qui se prononce comme le français « bosser », ne signifierait « travailler » dans un registre argotique, les « drapo » ne se hissent pas au lever des couleurs, en réunionnais, « rale » n'est en rien bougon, etc. Nous pourrions multiplier les exemples de ce que l'homme de la rue nomme “des faux amis”.

Nous ne résisterons pas à partager avec le lecteur cette perle découverte par G. Legalland aux informations télévisées en créole : « Georges Bush inn fini mas so trup devan lantre Bagdad », au moins une future reconversion professionnelle réussie !²⁸

Entendre de la bouche d'une jeune Réunionnaise à 21 H, qu'elle va mettre sa « blouz », n'autorise pas à penser à une infirmière prenant son service, mais tout bonnement que cette jeune femme va se coucher après avoir mis sa ... « chemise de nuit ».

Guy Hazaël-Massieux rapportait, dans un article de 1967, ce récit populaire guadeloupéen, parfaitement révélateur des phénomènes d'hypercorrection, mais aussi des quiproquos éventuels entre français/créole :

« Certain artisan de village, pour se hisser au-dessus de sa condition prétendait ne parler que français. Ayant un jour acquis un canot, il demanda à l'instituteur du lieu de suggérer un nom pour ledit canot qui était peint en bleu. Au vu de la couleur, l'instituteur proposa "firmament". Le Dimanche, les amis venus à l'inauguration eurent la surprise de lire au flanc de la barque "Furent ma mère". Et triomphant, l'artisan d'expliquer qu'on ne le dupait pas si aisément, qu'il savait bien qu'en français on

²⁵ Crachat, le fait de cracher.

²⁶ Le vent.

²⁷ oreiller

²⁸ « mase » en créole mauricien ne signifie pas accumuler, mais masser (kinesie), ou mâcher.

disait "furent" et non "fir" et que "maman" n'était qu'une forme vulgaire pour "ma mère". »

Très peu de temps après mon arrivée à Maurice, alors que je conduisais tranquillement, un policier m'arrêta en me montrant du doigt l'avant de mon véhicule. Intrigué, je sortis de la voiture pour aller voir ce qu'il me désignait : une roue, mal gonflée ? Un phare abîmé ?, lorsque j'arrivais face au pare-chocs, l'agent me demanda si je ne me payais pas sa tête. Quelque temps plus tard, on m'expliqua ma méprise, le policier ne faisait que me montrer au sol, l'endroit précis où je devais stopper mon véhicule. Simplement, les gestes conventionnels étaient différents à Maurice et en France, ce qui avait causé ma méprise quant à ses intentions.

Il m'est souvent arrivé de constater que les conventions tacites, qui paraissent évidentes ou universelles, n'étaient que relatives. Par exemple, quelle ne fut pas ma stupeur lorsque j'appris de plusieurs sources, que les Français « conduisaient à gauche » ... Après avoir repris plusieurs interlocuteurs mauriciens, leur expliquant qu'il n'en était rien et que mes compatriotes conduisaient bien à droite, je fus pourtant bien amené à m'interroger sur les raisons de cette méprise plusieurs fois répétée. Allant plus loin dans mon investigation, je compris alors que le Mauricien, au lieu d'évoquer la position du véhicule sur la route, comprenait à chaque fois la place du conducteur à l'intérieur de l'automobile²⁹... Ainsi, pour un Mauricien, les Français conduisent à gauche !

Quelle ne fut pas ma stupéfaction, la première fois qu'on s'adressa à moi durant une manœuvre, pour me dire « avans aryer, avans aryer ! ». Voilà bien des incompatibilités, des façons de penser aux antipodes des expressions françaises : « plis mwens » serait impossible en français, de même l'expression « met sulye dan to lipye », que plus d'un Mauricien a du dire à ses enfants, a de quoi faire sourire car elle témoigne d'une façon différente de découper la réalité, de penser le monde.

A Maurice toujours, la représentation des chiffres par les doigts est très différente suivant les communautés, beaucoup de personnes comptant à l'indienne, c'est-à-dire en tenant compte des doigts rentrés et non des doigts sortis comme le font les occidentaux.

²⁹ Ce qui se révèle parfaitement logique et exact (qui conduit la voiture ? L'automobile elle-même ou son conducteur ?).

Tous ces apartés pour dire la spécificité et la distance d'une culture à l'autre, l'impossibilité à trouver des équivalences exactes, l'étrangeté manifeste entre les cultures, leur degré d'autonomie et d'indépendance.

Enfin, mentionnons que, même à admettre une correspondance parfaite entre les mots de deux langues, l'impossibilité d'une traduction littérale mot à mot suffit à prouver l'indépendance de l'une vis à vis de l'autre. Lorsque nous fûmes amenés à traduire la poésie baudelairienne en créole mauricien, nous nous heurtâmes à ce type de trahison. Un vers aussi limpide que « Et têtent la douleur comme une bonne louve », qui possède tous ses correspondants littéraux en créole mauricien, ne pourrait en aucun cas se voir traduit par « E zot pe tet zot duler kuman enn manman lulu », le manque de trahison étant la pire des trahisons. Si la traduction mot pour mot n'a jamais pu fonctionner de façon satisfaisante, c'est que les mots n'ont jamais la même surface conceptuelle dans des langues différentes. Deux langues différentes, ce n'est pas seulement deux visions du monde différentes, mais aussi deux mondes réels différents. La coïncidence traductionnelle exacte de deux éléments d'un même champ sémantique, dans deux langues différentes, est presque toujours impossible.

« La richesse des dénominations des Indiens Pyallup en matière de saumons, des Eskimos en fait de neige, de certaines sociétés africaines à propos de palmiers, des gauchos argentins quant à la robe des chevaux, nous étonnaient comme une façon différente de la nôtre de découper l'expérience du monde, comme une vue du monde différente de la nôtre.³⁰ »

Pour ne donner qu'un exemple, il y a autre chose que des composantes intellectuelles dans la signification d'un terme exprimant une distance. En Mauricien, les toises, perches, gaulettes ne sont pas qu'une simple possession intellectuelle et linguistique du locuteur créolophone, elles découpent l'espace mental et créent une appréhension différente du monde.

Seule une étymologie profondément modernisée, prenant en compte l'oralité et étudiant les structures morphologiques de la langue dans son autonomie et d'un point de vue phonétique, notamment par des analyses fréquentielles de phonèmes, serait à même de rendre compte équitablement et de manière scientifique des origines et de la formation des langues créoles.

³⁰ *Les problèmes théoriques de la traduction*, Georges Mounin, 1963.

Un mot à moitié français ou à moitié autre ?

En 1954, Martinet insiste sur le fait que les dialectes naissent aussi bien par convergence, par concentration d'une nébuleuse linguistique de patois de villages autour d'un bourg devenu centre, que par divergence. Il pose nettement que « les linguistes doivent dorénavant se montrer pleinement conscients de ce fait que la divergence est seulement la moitié du tableau complet [de l'évolution linguistique], l'autre moitié étant la convergence ». Il montre bien que la convergence linguistique est liée, comme la divergence, à une donnée fondamentale de l'acte de communication : la nécessité d'intercompréhension. En dépit des efforts de quelques rares grands linguistes, comme Hugo Schuchhardt, la recherche linguistique a jusqu'ici favorisé l'étude de la divergence aux dépens de la convergence.

Détecter systématiquement l'origine française d'un mot en faisant fi des processus de transformation qui le caractérisent pourtant, c'est mettre l'accent sur une source en particulier et une seule, sans se soucier de changements pourtant bien audibles, caractéristiques et reproduits à de nombreuses reprises dans la langue.

N'importe quel locuteur créolophone connaissant le français n'est pas sans savoir qu'il existe des constantes de transformation phonétique qui opèrent systématiquement dans le passage du lexique prétendument d'origine française vers le lexique du créole mauricien : e/é, u/i, j/z, ch/s, etc. Les ignorer ou ne pas chercher à comprendre l'origine ou le pourquoi de ces changements systématiques, c'est minorer à l'avance toute influence étrangère à la langue française considérée comme seule langue d'origine.

Cette omission n'a rien d'un oubli mais fait l'objet de la construction idéologique d'un mensonge : la minoration systématique de toute influence extra-francophone, ce qui inscrit cette démarche dans un courant visant à exproprier la langue créole de ses origines africaines, malgaches ou indiennes. Ce faisant, l'air de rien, cela vise à ne faire des protagonistes originaires de ces zones géographiques, que des acteurs de

second rôle n'ayant eu que peu d'influence sur l'essentiel de ce qui a pu constituer la formation des langues créoles.

Une langue carrément française !

L'apogée de cette idéologie paraît être parvenu à ses fins lorsque le chercheur a enfin réussi à trouver une île de "purs" Français d'origine, apparemment exempte de tout peuplement extra-européen, dont la population s'exprime en créole. À ce moment, l'origine franco-française paraît parfaite, prouvée et, de plus, se passant totalement du contexte esclavagiste, l'Histoire peut donc être réécrite sans complexe et à la faveur de colons géniaux, à l'origine de la création d'une nouvelle langue enfin digne de ce nom, le créole.

La population de l'île de Saint Barthélémy, dépendance de la Guadeloupe, du moins dans sa partie Ouest, est composée de "Petits Blancs" originaires de provinces françaises qui se sont maintenus à l'écart des brassages ethniques et sociaux-culturels de leur région. Cela semble être également le cas des "Petits Blancs" occupant les régions accidentées de l'intérieur de l'île de La Réunion (les Hauts). Constatant la pratique des langues créoles chez ces populations, mais feignant d'ignorer la francisation très marquée des créoles en question, ainsi que les nombreuses relations évidentes que ces populations ont pu entretenir avec d'autres groupes géographiques créolophones, certains auteurs se sont aventurés dans de graves supputations quant aux origines en quelque sorte franco-françaises du créole en général.

Albert Valdman va plus loin et dans la conclusion de son ouvrage³¹, n'hésite pas :

« La plupart des traits attribués aux processus de pidginisation/créolisation représentent l'aboutissement de tendances évolutives internes du français, qui, ainsi que le souligne R. Chaudenson (1974 : 1134), auraient été déclenchées par le contexte sociolinguistique particulier de la société plantocratique. »... « Les apports des langues-

³¹ *Le Créole : Structure, Statut et origine*, éditions Klincksieck, Paris, 1978.

substrats et des langues-adstrats n'auraient été déterminants que dans la mesure où ils auraient pu s'intégrer aux tendances évolutives. »

Pour ne donner qu'un exemple concret allant directement à l'encontre de cette assertion, il suffira de faire remarquer que le français a palatalisé ou antériorisé le [u] roman (essentiellement u latin classique) en [ü] et que le créole mauricien a fait rigoureusement le parcours inverse, contrevenant totalement à cette évolution.

Certes, dans l'essentiel du lexique créole, le mot français est encore là, le but de cet exposé n'est pas de le nier, mais d'ouvrir les yeux sur les changements systématiques opérés, accent tonique différent, modifications audibles, même minimes, sens modifié, cela aussi bien par rapport au français actuel qu'au français supposé d'origine. Certaines constantes apparaissent dans ces processus de transformation qui sont bien l'indice que ce mode d'appropriation n'a pas à voir qu'avec la langue française, loin de là, mais correspond soit à des universaux de langage qu'on retrouve plus ou moins dans tous les processus d'appropriation ³², soit à une influence des langues extra-françaises, notamment africaines et malgaches, voire indiennes.

Commento [LL1]:

L'étymologie traditionnelle, telle qu'elle s'est intéressée aux mots du créole, ne l'a fait qu'en se focalisant, de manière ethnocentrique, sur la partie du mot français demeurée intacte et sans se pencher aucunement sur les changements intervenus sur ce même mot, sous-entendant sans doute que ceux-ci seraient secondaires. Du profond travail contenu au sein de ces modifications lexicales, rien ne fut relevé car rien ne fut envisagé en tant que travail d'appropriation ou d'acculturation, de métissage linguistique, où "l'alloglotte" supposé d'une prétendue langue-base, aurait eu sa part.

Bien au contraire, ces changements morphophonétiques du mot, ne furent analysés et compris qu'en tant qu'approximations³³, apprentissage défectueux, et ne pouvant témoigner d'une quelconque origine culturelle,

³² ainsi, l'agglutination de l'article décrite plus haut, est un phénomène qui existe dans de nombreuses situations de contact de langues entre elles : notamment, le phénomène est bien connu en français, dans l'intégration de mots arabes tels que : alchimie, algèbre, amiral, algorithme, ...

³³ « approximations au carré » pour reprendre l'expression de R. Chaudenson.

la source française n'ayant jamais été que la seule envisagée au niveau lexical par les linguistes. La théorisation de la filiation unique et linéaire français/créole a été admise d'emblée, « prise pour argent comptant », sans remise en question, sans notamment, émettre l'hypothèse d'une filiation ou plutôt, d'une parenté plurielle, métissée, mixte.

On imagine sans peine à quel point furent néfastes les conséquences de cet ethnocentrisme en termes de considérations racistes et d'appréciations dévalorisantes sur la langue créole, celle-ci n'étant jamais envisagée de manière autonome mais étant sans cesse considérée comme une langue en quelque sorte orpheline. Seuls furent considérés comme ayant une origine vernaculaire, afro-malgache ou indienne, les quelques mots dont la morphophonétique ne laissait aucun doute quant à l'impossibilité de les incorporer dans le lexique d'origine française d'où l'apparence d'une prédominance écrasante du français dans l'origine du vocabulaire créole.

Une langue française créée³⁴ par des Français !

L'idée qui germa progressivement de cette thèse fut évidemment que les alloglottes du français, les non-locuteurs de cette langue d'origine, n'avaient pu jouer qu'un rôle bien mineur dans l'élaboration et la construction de la langue mauricienne ou bourbonnaise. Le locuteur créolophone se voyait donc spolié une deuxième fois de sa langue et sa capacité à avoir pu créer sa propre langue lui était en fait retirée purement et simplement. En effet, si les langues d'origine de la population servile n'avaient joué qu'un rôle mineur dans la genèse des langues créoles, c'est que l'acteur clef en avait donc été le maître ou le Français lui-même, l'esclave se voyant réduit à une influence négligeable.

Ainsi R. Chaudenson d'affirmer :

« ...De plus, certains, dissimulant sous des prétextes linguistiques des intentions purement politiques, se sont inspirés des théories de J.

³⁴ écrire ce mot qui contient trois voyelles d'affilée constitue, au regard du sens de ce qui est énoncé, un vrai plaisir d'auteur !

Hermann pour contester le lien du créole au français en privilégiant sa relation avec le malgache... »

« ...La volonté d'établir une absurde relation avec le malgache conduit à fouler aux pieds toutes les considérations historiques, phonétiques, sémantiques les plus élémentaires pour donner une explication aberrante d'un mot dont l'origine et l'histoire sont par ailleurs établies. »

Pourtant, le même R. Chaudenson remarquait quelques pages plus haut dans le même ouvrage:

1/ que les Malgaches formaient un groupe représentant 26,5% de la population totale de l'île Bourbon en 1686, au moment où naissait la langue créole bourbonnaise.

2/ leur importance est sans doute accentuée par le rôle qu'ont pu jouer les femmes malgaches dans les premiers temps de la colonisation. Plus nombreuses dès les premières années (50% des femmes mariées sont malgaches en 1686, soit 22 sur 46) elles demeurent le groupe féminin majoritaire de la population servile par la suite (63% en 1709).

Curieusement, Chaudenson lui-même insiste sur le fait qu'en 1709, les esclaves malgaches forment 33% de la population servile mâle. Et, le même de constater,

« Le grand nombre de foyers franco-malgaches des débuts de la colonisation, sans compter les concubinages et liaisons multiples entre maîtres et esclaves que rendaient inévitables le nombre très restreint des femmes blanches. »³⁵

Or nous savons l'importance capitale que peuvent avoir les mariages mixtes lorsque se trouvent en présence deux ou plusieurs communautés linguistiques.

Nous ne pouvons donc que remarquer les contradictions de la pensée de R. Chaudenson qui conclut par une minoration du rôle des langues autres que françaises d'origine.

« Il est banal de constater que la plus grande partie du lexique est d'origine française, ..., cette importance quantitative apparaît d'elle-même et il ne nous semble pas nécessaire de la souligner davantage »...

« D'autre part, alors que les apports étrangers relèvent, comme nous l'avons montré, de zones précises du vocabulaire et qu'il est

³⁵ au témoignage de Boyer-Peyreleau (*Les Antilles françaises*, 1823), depuis l'arrivée des Français en Martinique et en Guadeloupe (1635), "*les mariages entre les Blancs et les femmes noires ou de couleur n'étaient pas rares*".

généralement possible de rendre compte de leur présence dans ces domaines, les termes d'origine française se retrouvent naturellement dans tout le lexique, puisqu'ils en constituent le fonds. Les apports étrangers sont donc des ensembles finis et fermés, alors que le lexique d'origine française est ouvert et susceptible de constants enrichissements. »

Ces quelques lignes en disent long sur les intentions de l'auteur dans le dénigrement des apports autres que français, d'ailleurs considérés comme "étrangers", ce qui a de quoi faire sourire dans le contexte des Mascareignes.

Par ailleurs, les "zones précises et fermées du vocabulaire créole" ont de quoi surprendre : n'importe quel érudit, amoureux de la culture et de la langue créoles, sait parfaitement que, par définition, et justement parce qu'il s'agit de la culture créole, aucune zone du vocabulaire ne saurait être "fermée" en créole et tout lexique soi-disant spécialisé dans un domaine particulier (cuisine, flore, ...) se trouve constamment réinvesti dans d'autres contextes de langage, il s'agit même d'une propriété majeure de la langue créole. Que ce soit sur le mode simplement périphrastique ou métaphorique, tous ces mots sont réutilisés systématiquement du fait d'une propriété analogique avec un nouveau contexte d'expression. Pour ne prendre qu'un exemple probant parmi des dizaines d'autres : le mot « karay » d'origine non-française attestée, mot technique, ustensile de cuisine mauricien connu de tous, peut très bien servir à illustrer des situations bien éloignées de son champ sémantique immédiat : « karay so » est une expression très courante de la vie quotidienne (en français « ça sent le roussi, il y a urgence ! »). Ce qui démontre que, vouloir cantonner le vocabulaire créole supposé d'origine non-française à un univers technique et utilitaire, qui plus est « fermé », est une grave illusion, une incompréhension du fonctionnement de la langue créole. En un mot comme en cent, il n'y a que les simplistes pour qui « enn lalo » ou « enn konkom » ne sont que des légumes...

Ce qui paraît déterminant à l'analyse, est le caractère « établi » de l'origine française, « l'absurdité » de penser autrement, le côté « aberrant » de toute contestation. D'ailleurs, pour reprendre les propos tenus : il est « banal de constater » et il ne semble « pas » même « nécessaire de souligner » « des considérations historiques, phonétiques, sémantiques les plus élémentaires » ..., que pourtant on ne prendra jamais la peine d'exposer car supposées acceptées et admises par tous sans avoir même été développées.

La diglossie, qui est le propre des sociétés créolophones, est entretenue par la croyance bien ancrée dans l'inconscient collectif en la coexistence de langues entretenant des rapports génétiques encore perceptibles et des rapports étroits sur les plans phonétique et lexical. Cette diglossie, poussée à l'extrême, véritable schizophrénie linguistique, de manière centripète, apprend chaque jour au locuteur, à compartimenter, étiqueter, répartir, séparer, au lieu d'envisager l'interpénétration, l'infiltration, le composite, le métissé dont les mots de tous les jours sont pourtant bien les dépositaires.

Créolité, diversalité et métissage linguistique

Le mirage de l'étymologie en tant que stigmaté d'une vision coloniale des langues créoles empreinte d'une irrépressible et irrésistible nostalgie pour la langue des maîtres va complètement à l'encontre du mouvement littéraire et philosophique de la créolité, détruit le fondement même de la "diversalité" tel que prôné par les écrivains et philosophes antillais.

Dans "L'Eloge de la Créolité"³⁶, Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant s'expriment en des termes qui paraissent inconciliables avec la thèse eurogénétiste de l'origine des créoles :

« Nous sommes fondamentalement frappés d'extériorité. Cela depuis les temps de l'antan jusqu'au jour d'aujourd'hui. Nous avons vu le monde à travers le filtre des valeurs occidentales, et notre fondement s'est trouvé "exotisé" par la vision française que nous avons dû adopter. »... « Nous avons été déportés de nous-mêmes à chaque pan de notre histoire scripturale. »

³⁶ *Eloge de la Créolité, In Praise of Creoleness*, éditions Gallimard, 1989, Paris.

Opposés à cette désappropriation de leur culture, les chantres de la créolité comprennent évidemment la dimension linguistique de leur projet et, loin d'annihiler tout cet héritage pluriculturel métisse, ils proposent : « un peu comme en fouilles archéologiques, l'espace étant quadrillé, avancer à petites touches de pinceau-brosse afin de ne rien altérer ou perdre de ce nous-mêmes enfoui sous la francisation. »

En définitive, la thèse eurogénéteste, essentiellement fondée sur l'illusion de la notion de continuum linguistique entre français et créole, aboutit à une richesse multilingue refusée, maintenue à l'état de douleur diglossique, d'où toute reconnaissance extra-européenne se trouve bannie.

A l'inverse, la créolité, refuse ce statut sous-entendu de banlieue de la francophonie, se voulant "monde diffracté mais recomposé", maelström de signifiés dans un seul signifiant, plus fondamentalement, culture syncrétique, il ne saurait être question de se placer dans cette galaxie imposée de la latinité.

L'écrivain Vincent Placol³⁷, dans un cri repris en chœur par les trois théoriciens de la créolité, déclare, parlant de la langue martiniquaise : « C'est elle qui nous appartient le plus. »

La conclusion des trois auteurs n'est pas sans répercussions relativement à la notion d'étymologie qui nous occupe ici :

« La créolité n'est pas monolingue. Elle n'est pas non plus d'un multilinguisme à compartiments étanches. Son domaine c'est le langage. Son appétit : toutes les langues du monde. Le jeu entre plusieurs langues (leurs lieux de frottement et d'interactions) est un vertige polysémique. Là, un seul mot en vaut plusieurs. Là, se trouve le canevas d'un tissu allusif, d'une force suggestive, d'un commerce entre deux intelligences. »

Outre le fait qu'à part quelque objection de principe³⁸, nous souscrivons à ce qui précède, nous décidons dans cette étude de rallier cette thèse de la diversité en l'appliquant justement à la science étymologique, sapant le fondement ancestral de celle-ci, n'ignorant pas sa raison d'être à

³⁷ "Les Antilles dans l'impasse, des intellectuels antillais s'expliquent", éditions Caribéennes et L'Harmattan, 1976

³⁸ notamment le fait que cet *Eloge de la Créolité* ait été, à notre connaissance, écrit en français, traduit en anglais et ne soit pas accessible en créole martiniquais ou guadeloupéen est pour nous, sinon un scandale inacceptable, du moins une grave contradiction avec ce qui est énoncé par les trois auteurs.

l'intérieur du discours d'aliénation mis en branle jusqu'au cœur de la langue, nous remettons en cause l'ensemble de la thèse d'une lexification francisée des langues créoles.

A l'encontre de ce qui apparaît comme une évidence, nous essaierons désormais, de prouver le manque de fondement de cette thèse qui n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune remise en question, ayant été adoptée comme allant de soi, tant par les tenants des thèses eurogénéetistes que par les substratistes ou les universalistes qui, ont émis des thèses divergentes quant à l'origine des structures de conjugaison et de syntaxe, mais se sont tous accordés à admettre la prédominance de l'origine française des lexiques créoles, se fiant à des parentés phonétiques pour eux incontestables et évidentes, ce que nous contestons.

Une nouvelle étymologie

Même des origines lexicales assurées n'excluent pas des réseaux d'influences fondés sur des rencontres formelles (paronymies...). Nous tenterons ici d'appliquer notamment les découvertes et les analyses de Pierre Guiraud³⁹, linguiste qui, dans les années quatre-vingts, a profondément renouvelé le champ et les préoccupations de l'étymologie en bouleversant les angles d'approche de la langue. Nous pensons en effet que l'importance de ces changements n'est pas sans avoir des répercussions énormes dans l'analyse des langues créoles du point de vue des origines étymologiques de leurs lexiques.

Cet auteur, partant de l'hypothèse de l'existence de structures onomatopéiques de la langue, découvre un secteur clef, inexploré, de la recherche étymologique, prenant en compte les structures phonologiques profondes de la langue.

En effet, du point de vue de l'analyse étymologique traditionnelle, des mots comme « chapeau, château, chameau », n'ont strictement rien à voir entre eux et ont des filiations, des lignages totalement séparés. En bref,

³⁹ *Structures étymologiques du lexique français*, Payot, 1986.

ils ne sauraient former une même famille étymologique et, bien que très proches phonétiquement, ils n'ont aucun étymon en commun.

Dès le départ, Pierre Guiraud reconnaît l'échec d'une certaine étymologie, discipline qui a eu trop tendance jusque là, à se réduire à n'être qu'une recherche de filiation ponctuelle, fondée sur l'illusion d'une causalité simple. Sa propre hypothèse, appliquée à la langue française, remet le mot dans un système productif attesté, conforme à l'esprit langagier d'une culture, montrant par-là que, sous-jacente aux mutations de chacun des mots, il y a une permanence des modèles. Par delà l'étymologie, une nouvelle science apparaît, débordant l'ancienne de toutes parts, qu'il nomme, onomasiologie.

Ce nouveau champ d'investigation de la langue a de quoi décontenancer, tellement il s'avère audacieux et capable de remettre en cause l'un des fondements même de la linguistique, pourtant bien admis depuis F. Saussure : l'arbitraire du signe.

En fait, ce qui peut être reproché à l'étymologie traditionnelle, c'est qu'elle a eu trop tendance jusqu'ici, à se contenter d'imaginer une métaphore, un emprunt, une dérivation, adoptant la conjecture lexicologique la plus conforme à l'hypothèse externe, à l'intuition, sans envisager que chacun de ces modes de formation puisse être défini par des limites, des latitudes, des interdits pour le moins aussi rigoureux que ceux qui conditionnent les lois de la phonétique, de la géographie, de l'Histoire.

Soit un mot allogène à la langue française, "packet-boat", dont il est attesté par le dictionnaire Robert, qu'il est entré dans le lexique français dans l'année 1634, sous la forme modifiée de "paquebot", comment s'est-il intégré, comment a-t-il été modifié, au point qu'aujourd'hui, il paraisse typiquement français ?

Paquebot se fonde sur une structure phonologique établie de la sorte :

Consonne/a, consonne/e, consonne/o ; structure séquentielle de base, sur le modèle de laquelle se fondent de nombreux mots français : "passereau, matelot, maquereau", ...qui tous, sont construits ou s'inscrivent sur le même mode phonétique de base : cons. a, cons. e, cons. o.

La même hypothèse peut aisément être vérifiée sur de nombreux mots français qui viennent de l'anglais et qui se sont parfaitement adaptés en ayant subi quelques modifications, au point de les galliciser totalement et qu'ils passent totalement inaperçus : « flibustier », qui vient de « fly-

boat » est un exemple du même type. Le caractère régulier et systématique de ces modifications est trop massif pour qu'on ne puisse émettre une théorie sur les conditions de création, d'adaptation et de dérivation du mot en général au sein d'une langue. A ceci près que dans le cas des langues créoles, l'intégration ne s'est pas faite par rapport à une langue déjà formée, au sein d'une sorte de *modus vivendi* déjà présent, mais au contraire, par rapport à des langues différentes se côtoyant les unes les autres. On n'oubliera pas toutefois qu'une innovation, pour être acceptée, doit se conformer ou s'intégrer à cet ensemble d'habitudes linguistiques que nous désignons comme la structure, dans le cas des langues créoles, les langues des bossales⁴⁰ et le français.

Marronnages linguistiques

En principe, les signes et les phonèmes de chaque langue forment une structure *sui generis*, c'est-à-dire qu'ils s'opposent les uns aux autres de façon particulière, de telle sorte qu'il n'y a pas de correspondance sémantique exacte d'une langue à une autre. Cependant, en linguistique, impossible de raisonner en vase clos, concernant des langues en contact, l'interférence se manifeste sur tous les plans et à tous les degrés : dans le domaine du lexique, elle déterminera, outre les extensions de sens ou d'emploi, l'emprunt pur et simple (« gag », « gang »), le calque, c'est-à-dire la combinaison de deux signes existants sur un modèle étranger (« fin de semaine » pour « week-end ») et l'équivalent suggéré (« salle de séjour » pour « living room »).

Dans le cas des langues créoles, ces transformations sont massives et généralisées, tant et si bien qu'on ne peut légitimement savoir avec exactitude et honnêteté si un mot s'avère issu du français et est modifié par une (ou plusieurs) langue(s) substrat dont on ignore tout jusqu'à présent ou si, à l'inverse, il ne serait pas possible d'envisager, ce que

⁴⁰ Bossale, esclave qui n'est pas né dans la colonie, par opposition à esclave créole, qui y est né.

l'ethnocentrisme empêchait jusqu'ici, qu'il puisse être issu d'une autre langue et s'avèrerait en fait francisé.⁴¹

Robert Chaudenson a lui-même reconnu implicitement le rôle des paronymies dans un paragraphe de son livre, mais en ne l'envisageant qu'à sens unique, toujours vers le français, sans émettre l'hypothèse pourtant logique, que les esclaves eux-mêmes aient pu procéder à de pareils phénomènes d'appropriation. Loin de systématiser, il voit dans ce phénomène un état d'exception, alors que nous pensons au contraire que ce procédé touche tout le lexique, parfois sans que nous nous en doutions :

« Cependant, nous avons très rapidement pu voir qu'il était à peu près inutile d'espérer dégager des lois d'évolution rigoureuses. En effet, et ce phénomène doit pouvoir se constater dans d'autres langages qui se constituent très rapidement, le locuteur non malgache, français en général, lorsqu'il s'est efforcé de reproduire un terme malgache, l'a, plus ou moins, ramené à un mot d'une structure phonique voisine qui existait dans sa propre langue. En d'autres termes, les efforts de l'Européen pour reproduire les mots malgaches ont été facilités par le jeu de l'attraction paronymique. » ...

« On peut constater le fait de diverses façons. Ainsi, il est significatif de voir, dans les plus anciens documents écrits (fin du XVIIIe siècle), que les mots créoles d'origine malgache reçoivent des caractères graphiques de "francité" ou prennent l'orthographe française de termes avec lesquels ils n'ont naturellement aucun rapport sémantique (ajouts de consonnes superflues, ...) ⁴² . On écrira ainsi, « songes » (saonjo)⁴³, « saisies », « natte »(nato)⁴⁴, « vavangue », « pied lafourche » ou

⁴¹ A ce titre, le cas de « salaam » paraît flagrant, tout linguiste connaissant la parenté entre « shalom, salaam et salut ». Il est facile de comprendre que, sans cette connaissance évidente, « salaam » mauricien serait sans doute considéré par erreur comme descendant directement de « salut », alors qu'une acceptation commune de l'ensemble des locuteurs créolophones quelque soient leurs origines, paraît plus probante. Pourquoi ne pas envisager qu'il en fut sans doute de même pour tous les mots du lexique mauricien et que des paronymies interlinguistiques fortuites ont pu jouer leur rôle dans la constitution du lexique créole ? D'ailleurs le Malgache ne dit-il pas quant à lui « Salama ve ? », chaque fois qu'il rencontre un compatriote, cela pour signifier « Comment ça va ? »

⁴² In *Le Lexique du Parler Créole de La Réunion*, tome 1, p.483.

⁴³ sorte de taro

⁴⁴ bois de natte

« affouche » (hafotra), « lingue » (laingo)⁴⁵, « fangourin » (fangorinana), « soubique » (sobika/sobiky)⁴⁶, « cicrite » (tsikirity)⁴⁷, « papangue » (papango)⁴⁸, « en missouque » (an-tsokosoko)⁴⁹...

Si nous prenons le cas du créole de Louisiane⁵⁰, qui reconnaîtrait derrière certains mots comme : « un carencro, une mèche, une lèche, une barrière en péline, une lampe à coloïe, une chauvelle, une estimbotte, un boulet, prendre l'estampic, ... » tous mots semblant tout droit sortis du vieux français, leurs origines anglaises ? Soit, « carrion-crow, marsh, leech, paling, coal oil, shovel, steam-boat, bully, stampede... »

Exemples parfaitement réussis d'assimilation par le tissu linguistique, qui témoignent, d'une part du dynamisme néologique du créole acadien face à l'anglais pourtant fortement intégrateur et d'autre part, d'un processus de différenciation du français, c'est-à-dire en fin de compte, la création d'une nouvelle langue distincte, y compris sur le plan lexical, le créole.

Quel Mauricien reconnaîtrait l'origine de « anfle », terme qui désigne un manœuvre spécialisé dans le chargement-déchargement de marchandises, dans l'expression anglaise « hand-fellow » ? N'importe quel locuteur francophone verrait plutôt là une relation avec le mot français « enflé ». Seule une paronymie ou une appropriation linguistique permet d'expliquer ce métissage savant et multiple où en définitive, chaque locuteur paraît voir midi à sa porte.

L'hypothèse que l'on peut déduire de l'ouvrage de P. Guiraud est qu'un mot n'apparaît pas dans une langue sur un mode arbitraire qui serait le fruit du hasard, mais au contraire, est d'autant plus intégré dans la langue, qu'il correspond à des fréquences phonétiques établies et répétées, systématiques. En d'autres termes, plus il passera inaperçu et moins il sera isolé, plus il sera adopté rapidement et sans besoin de modifications, celles-ci n'advenant à l'usage que comme une érosion ou une métamorphose progressive insoupçonnée des locuteurs eux-mêmes. Il est d'autant plus facile de déduire de tout cela, qu'un mot d'origine étrangère

⁴⁵ liane (avec sans doute une paronymie avec le français ralingue ...)

⁴⁶ corbeille, panier

⁴⁷ sorte de plante arbustive

⁴⁸ faucon

⁴⁹ en douce, en cachette

⁵⁰ A ne pas confondre avec le cadjin.

aura d'autant plus de capacité à s'intégrer dans une langue que sa structure morphophonétique correspondra à une série de mots déjà présents au sein de cette langue.

Ce qui, appliqué à la genèse des langues créoles, n'est pas sans conséquences, permettant d'imaginer l'interpénétration jusque là insoupçonnée de deux ou plusieurs systèmes linguistiques. De ce point de vue, il n'est pas audacieux de penser qu'une langue serait sujette à une certaine évolution, induisant une adaptabilité plus ou moins grande de chaque mot en fonction des systèmes phonétiques précis de plusieurs langues sources, de langues/substrat, et même d'une langue créole assez vite structurée.

Par « euphonie », on entend l'harmonie de sons, rencontre de consonnes et voyelles, agréable à l'oreille ou sonnante juste. Par « loi d'euphonie », on entend les variations phonétiques régulières et constantes, caractéristiques d'une langue. Toute langue est soumise à des lois d'euphonie qui lui sont propres. Quand un mot entre dans la langue, que ce soit par création ex nihilo ou par importation, il subit souvent une adaptation euphonique à son nouveau contexte d'utilisation. Par exemple, « la table » se dit en malgache « latabatra ». Il existe des lois d'assimilation euphonique propres à chaque langue. Si, par exemple, nous fixons notre attention sur les derniers mots anglais ou français entrés dans le malgache, prenons, « book, match, pencil, slate, et table, banc, gazette, gendarme », ce sont là des mots et beaucoup d'autres, que la langue malgache a soumis à la loi d'assimilation euphonique, leur donnant une prononciation malgachisée propre à elle-même, à savoir : *boky, pensily, matso, solaitra, latabatra, ba, gazety, zandary*, etc.

Quand des locuteurs se trouvent face à de nouvelles exigences d'expression, ils créent ou empruntent à d'autres langues les mots dont ils ont besoin. Quelquefois, ils les adoptent tels quels, mais le plus souvent, ils les soumettent à des variations phonétiques propres à leur langue, peu importe l'orthographe ou le contexte étymologique d'origine des emprunts, par exemple : « lasoupy » (la soupe), « lamody » (la mode), « lamandy » (l'amende). Au contraire, à partir de ces emprunts, la langue d'accueil se réorganise et crée ses propres relations sémantiques. Dès que Madagascar commença à s'ouvrir au commerce et aux échanges extérieurs, elle commença dans le même temps à enrichir son vocabulaire. Du mot « *basy* » (fusil), mot d'origine hollandaise, la langue malgache crée une gamme d'autres mots dérivés, tels « *basy maro vava* » (mitrailleuse), « *basirano* » (seringue), « *basivava* » (grand bavard), et avec « pistolet », le malgache compose « *basipoleta* », ainsi de suite.

Ces considérations sur les structures phonologiques profondes de toute langue, P. Guiraud n'était pas le premier à les avoir évoquées⁵¹. Avec de tout autres préoccupations, Bronislaw Malinowsky, dans son célèbre ouvrage consacré à l'étude ethnologique de la société trobriandaise⁵² réfléchit lui-aussi aux différents registres de langue élaborés par les habitants de cette région du monde. Lorsqu'il aborda son chapitre consacré aux incantations du langage magique, loin de découvrir que les habitants proféraient des phrases sans queue ni tête, il aboutit à élaborer une théorie⁵³ permettant de relier langage magique et langue profane, prouvant par-là que les incantations reposaient fondamentalement sur des structures phonologiques de base de la langue profane. Hélas, tournés vers une vision par trop fonctionnaliste du langage, ses contemporains ne mesurèrent pas alors les conséquences de ces théories quant à la possibilité d'analyser toutes les langues profanes avec un tel regard, en considérant l'existence de structures phonologiques matricielles inconscientes existant en profondeur chez tout locuteur, structures créées lors de la prime enfance et engendrant des compatibilités phonologiques fondamentales. Certains jeux littéraires du poète H. Michaux⁵⁴ sont un modèle parfait de ce type de compatibilité phonétique inconsciente : « Il l'emparouille et l'endosque contre terre ; il le rague et le roupète jusqu'à son drôle ; il le pratèle et le libuque et lui barufle les ouillais ; il le tocarde et marmine, le manage rape à ri et ripe à ra, enfin il l'écorcobalisse. »

Ces structures phonologiques de la langue existent bel et bien et paraissent indéniables, elles en forment même l'une des caractéristiques les plus apparentes : par exemple, il est banal de considérer que les mots se finissant par "ed" sont rares en français et le "d" final est généralement muet ("pied"). A l'inverse, les mots ayant cette terminaison en anglais sont légions, mots ou verbes conjugués : red, bed, dead, led, bred, fed, ...⁵⁵

⁵¹ Déjà de Brosses, dans son *Traité de la formation mécanique des Langues* (TI, p.18) faisait allusion à ces paronymies.

⁵² *Les Jardins de Corail*, éditions La Découverte, 2002, Paris.

⁵³ Notamment dans les deux chapitres de la fin de l'ouvrage, intitulés « de la traduction des mots intraduisibles » et « de la signification des mots dépourvus de signification ».

⁵⁴ Le même procédé existe dans les « Jabberwocky verses » d'*Alice au pays des merveilles*.

⁵⁵ en témoigne également au niveau phonétique, la difficulté éprouvée par les italophones à prononcer certaines voyelles arrondies ou labialisées du français

Nous pouvons donc dire que bien au-delà de l'étymologie et des lignages verticaux établis par elle, il existe des structures phonétiques profondément établies, qui sont autant de classements phonologiques fréquentiels, jusque là rarement explorés. En effet, dans ce nouveau cadre, « château, chapeau et chameau », ont quelque chose en commun qui est leur structure phonétique apparentée.

Par delà ces structures purement phonétiques de la langue, Pierre Guiraud va plus loin dans l'audace et fonde une onomasiologie établissant finalement des relations fondamentales entre signifiants et signifiés, entre phonétique et sémantique, allant en cela totalement à l'opposé des principes saussuriens ayant pourtant fait autorité jusque là et rejoignant assez étonnamment et malgré ses dénégations, les théories platoniciennes sur les origines onomatopéiques du langage, formulées dans le *Cratyle*.

Toute la linguistique moderne, à partir du XIXe siècle, a nié l'existence d'une relation d'analogie entre la forme du signe et son contenu. Ce que Turgot, avant Saussure exprime ainsi : « les mots n'ont point avec ce qu'ils expriment de rapport nécessaire ». Notons que poètes et stylisticiens ne l'ont jamais entendu de cette oreille et n'ont jamais pu accepter la théorie saussurienne de l'arbitraire du signe. Ils ont au contraire toujours reconnu l'existence d'une symbolique des sons dans l'emploi qu'en font les écrivains et dans les effets qu'ils tirent de la forme phonique des mots.

Un seul vers célèbre de Paul Léautaud rendra aisément compte de cette impression d'harmonies imitatives:

« Oh ! fol effroi des vents avec tes frous-frous frêles »

dont les Allemands trouveront leur corollaire différent :

« Wenn der Wind wieder wäht wird das Weter wieder warm. »

P. Guiraud, quant à lui, constate qu'il existe un très grand nombre de mots expressifs dans lesquels la relation entre signifiant et signifié tient moins à la qualité acoustique du son qu'à ses caractères articulatoires.

Allant très loin dans son interprétation, il distingue un système phonosémantique latent qui fonctionne comme un intégrateur de mots, opérant une sélection en dynamisant certaines créations et en actualisant des valeurs, ou encore en permettant en quelque sorte de précipiter des emprunts, cristalliser des créations qui gravitaient autour de leur champ.

« Toute création lexicale correspond à un besoin et doit répondre en même temps à des conditions formelles définies par la structure interne du vocabulaire et ses lois de formation. Entre ces deux tendances s'opère une transaction; un besoin urgent peut bien-sûr imposer un mot mal fait ou mal intégré. » ...

« Il n'est pas question de mettre en cause les étymologies proposées, mais il est difficile de ne pas admettre, en même temps, que l'ensemble de ces mots s'insère dans un système original au sein duquel ils sont en étroite corrélation » ... « la première étymologie traditionnelle cherche d'abord l'étymon historique et n'admet une origine onomatopéique qu'en dernier ressort, alors que nous postulons d'abord la structure onomatopéique et cherchons ensuite le mot dans lequel elle s'est actualisée. »

Analyses fréquentielles

Notre propos n'est pas ici de suivre Pierre Guiraud dans ses développements finaux quant à des structures onomatopéiques de la langue liées à des systèmes de sens⁵⁶, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de celui-ci, mais de nous arrêter à la constatation d'une structure phonologique fondamentale de la langue, ce qui paraît admissible par tout un chacun. Allons en cela à l'encontre des présupposés étymologiques qui ne visaient, comme principale activité, qu'à proposer des éléments de datation et de filiation, sans s'intéresser finalement à la langue prise comme un ensemble sémantico-phonétique analysable directement.

La forme, ainsi, a tendance à préserver en elle et même à créer (par mutation ou par contamination), les multiples détails phonétiques qui lui donneront sa valeur expressive, en deux mots, son rendement et sa pertinence.

Ces structures morpho-phonétiques fondamentales de la langue tendent en fait à se constituer en matrices qui, aux hasards de l'histoire tels

⁵⁶ Il va de soi que dans l'exemple que nous donnons volontairement : château, chapeau et chameau sont impossibles à relier par une structure morpho-sémantique claire et évidente, encore moins d'ordre onomatopéique.

qu'envisagés par l'étymologie traditionnelle, opposent une nécessité propre à la langue considérée, agissant par sélection, élimination, altération, transformation des formes, des caractères et même des significations.

Ainsi, il est possible d'affirmer que tout mode de création lexicale a ses propres règles, c'est-à-dire, s'intègre à l'intérieur d'un ensemble de principes de base déterminés pour chaque langue. A tout mot nouveau correspond un besoin d'usage. Si ce besoin se fait nécessité, les locuteurs considérés accepteront une création mal faite ; un mot très intégré morphophonétiquement, pourra en revanche survivre à un besoin qui n'existe plus.

Marie Treps, linguiste⁵⁷, déclare ainsi : « si on emprunte sans savoir pourquoi, l'inconscient, lui, sait très bien ce qu'il cherche. La motivation profonde de l'emprunt est d'ordre poétique. Seuls les usagers développent spontanément des stratégies d'assimilation, qui, pour être inconscientes, n'en sont pas moins ingénieuses. »

Dans la perception linguistique, le cerveau doit intervenir et « décanter » une partie de l'apport acoustique constitué par la production d'un son ; il doit filtrer une partie de l'ensemble fréquentiel pour que l'on puisse identifier les phonèmes, ce qui fait que cette identification des phonèmes est le résultat de l'activité cérébrale qui opère par structures basées à la fois sur l'acceptation de certains éléments physiques et sur le filtrage de certains autres. Le cerveau parvenant à maturité commence à entendre des phonèmes étrangers à travers le système phonologique de la langue maternelle. Et, bien qu'il possède une audition parfaite, l'être humain qui possède bien sa langue maternelle « corrige », « dévie » ses capacités auditives vers les structures perceptives qui sont typiques de sa langue maternelle. On perçoit donc les phonèmes d'une langue étrangère selon des paramètres avant tout psycholinguistiques. Une audition normale aide à l'organisation des structures psycholinguistiques dans la perception des phonèmes de la langue maternelle, mais cette bonne audition n'est pas du tout déterminante dans la « juste » perception des phonèmes d'une langue étrangère. Plus les structures psycholinguistiques de l'être humain se développent, plus elles sont déterminantes dans la perception des phonèmes étrangers. Elles commandent même les « fautes » (il s'agit en

⁵⁷ Chargée de recherche au CNRS, attachée au laboratoire d'anthropologie urbaine, Paris, France. In journal *Le Monde*, 31/07/03.

fait de substitutions) dans la perception des phonèmes des langues étrangères en créant de nouveaux systèmes de perception de ces phonèmes.⁵⁸ Nous ne devons pas oublier que les efforts faits par l'apprenant pour s'aider en rattachant de l'inconnu à du connu, se font à partir de la langue maternelle ou de toute langue déjà apprise ou plus ou moins acquise.

Ces structures matricielles ne créent pas par elles-mêmes de nouveaux mots, elles sont en quelque sorte des conditions qui catalysent la création en tant que telle, en conservant ou en adoptant des formes phonétiques étymologiquement étrangères au système mais qui néanmoins se trouvent en concordance avec les structures morphophonétiques paradigmatiques et fondamentales de la langue. C'est l'existence de ce système lexicogénique qui est à l'œuvre à travers chaque locuteur. Loin d'en être indépendant, il se trouve être l'émanation de toute la pratique langagière de celui-ci. Ce qui motive, démotive une innovation, en plus de la conformité à ces lois, c'est le degré fréquentiel d'emploi d'une transformation ou d'une création lexicale au sein de la société.

Si nous analysons l'emprunt lexical et son fonctionnement au sein d'une langue, nous devons reconnaître qu'il s'agit d'un fait interculturel extrêmement répandu : aucune langue n'est un isolat et les relations entre les nations, (a fortiori dans les cas insulaires qui, paradoxalement, subissent encore plus les influences multiples et extérieures) dont l'importance va croissant avec la modernisation des moyens de transport et de communication, font que nul parler (pourvu ou non d'une écriture) n'est totalement "à l'abri" de ces adjonctions venues d'ailleurs.

Dès 1917, Hugo Schuchardt, dans le cadre de sa théorie de la « mixité des langues », déclarait que « le mélange traverse tout le développement linguistique, il intervient entre langues distinctes, entre parlars proches, entre langues parentes et langues non parentes, qu'il s'agisse de mélanges ou d'emprunts, d'imitation, d'influences étrangères, ... ».

Le mot d'origine étrangère peut se présenter dans une langue sous diverses formes :

⁵⁸ Cf. notamment, N.S. Troubetzkoy, *Principes de Phonologie*, p.54, éditions Klincksieck, Paris, 1949.

1/ sans aucun changement, au cas où la structure phonologique et morphologique est compatible avec le système de la langue en question et ne nécessitant donc pas d'arrangements particuliers.

2/ par antonomase pure et simple, c'est-à-dire transfert d'un mot d'une langue vers une autre par généralisation ou extension de sens mais sans modification phonétique : havane, madras, panama...

3/ avec une légère modification graphique ou phonique (par exemple tabac, banane, tomate, ...) ou même une prononciation différente de la langue d'origine.

4/ sous une forme très modifiée : naturalisation complète du mot étranger (par exemple : reading-coat/redingote).

Emprunt et étymologie ne sont pas forcément liés, contrairement à l'idée reçue. De la même façon qu'en statistique, un lien de corrélation n'entraîne nullement un lien de cause à effet, l'emprunt peut résulter de processus complexes où des langues tierces peuvent avoir joué leur rôle, où tout simplement, plusieurs langues peuvent avoir contribué de manière concomitante à l'apparition d'un nouveau terme.

Origines du peuplement, origines de la langue créole

Conscients de la nécessité d'examiner complètement le développement de la colonisation afin de comprendre la genèse des créoles, des linguistes se sont penchés sur la démographie de la traite et de l'esclavage afin de construire des théories et des hypothèses sur l'origine de ces langues.

« La plupart de ces hypothèses ont pour but ou pour effet de rejeter, de nier ou de minimiser le rôle des langues africaines indigènes dans la genèse des créoles (c'est-à-dire de rejeter la prétendue hypothèse du substrat). »⁵⁹

⁵⁹ Mervyn C. Alleyne, *Syntaxe historique créole*, Karthala-PUC éditions, 1996, p.17.

Un des points principaux de la thèse de R. Chaudenson était d'avancer l'idée logique que la langue créole fut créée sur une période très courte, appuyant son raisonnement sur la fameuse phrase contenue dans une déposition judiciaire fragmentaire datant de la période 1710-1720 : il s'agit de la réponse de l'esclave d'un certain M. Ferrere expliquant pourquoi elle s'était enfuie :

« Moin la parti marron parce qu'Alexis l'homme de jardin l'était qui fait à moin trop l'amour. »

Cette seule phrase, relevée par le linguiste, démontre à ses yeux que, « quelques décennies après la fondation de la colonie, l'idiome s'était stabilisé sous une forme se distinguant nettement du français standard. »

Nous convenons bien volontiers que la langue créole bourbonnaise existait de manière autonome quelques décennies après l'implantation de la colonie, mais nous ne pouvons qu'être en désaccord sur deux points fondamentaux :

1/ Même si la langue créole était déjà née en 1710-20, nous ne voyons pas en quoi le linguiste en déduit un quelconque caractère "stabilisé". En effet, même si le système de conjugaison s'avère très proche du système réunionnais actuel, le système mauricien, quant à lui, suppose de profonds changements ("la" et "l'était" sont très proches des particules de conjugaison du réunionnais actuel mais très éloignées du mauricien d'aujourd'hui : "finn" et "ti"). Aussi, la parenté entre les deux systèmes reste donc à démontrer, contrairement aux affirmations du chercheur qui n'explique pas ces différences majeures entre les deux îles. D'autant plus que ces deux auxiliaires de conjugaison antéposés n'ont rien à voir avec leurs homologues mauriciens, au sens même où l'entend R. Chaudenson, c'est-à-dire dans l'étymologie traditionnelle : a (verbe avoir) et été (verbe être) dans une langue, finn (verbe finir) et ti (verbe partir) dans l'autre. Cette simple différence induit donc que la parenté entre bourbonnais et mauricien, sur la base de cette seule phrase, ne saurait être prouvée.

2/ Enfin et surtout, même si le système syntaxique, grammatical et de conjugaison semble effectivement être parvenu à un état créolisé de la langue qui paraît indéniable, cela ne concerne nullement le système lexical de cette époque qui nous demeure encore inconnu, une seule

phrase ne suffisant pas à illustrer la totalité du vocabulaire. Or, nous l'avons montré, c'est justement sur la base prétendument étymologique du lexique créole que R. Chaudenson fondera sa thèse d'une prépondérance de l'influence du français sur la genèse des créoles, le système de conjugaison étant quant à lui, bien trop original pour pouvoir appuyer cette idée.

Si nous admettons au contraire que l'évolution du lexique est constante au sein d'une langue, il paraît erroné de parler du créole bourbonnais en tant que forme stabilisée quelques décennies à peine après la colonisation de l'île.

D'ailleurs, pour en revenir à l'essentiel de l'histoire du peuplement de l'île à cette époque, ce qui peut effectivement aider à comprendre la genèse du créole, il convient de minorer grandement l'apport francophone et de souligner encore l'importance considérable de l'influence malgache : Jean Farchi, dans sa *Petite Histoire de l'Île Bourbon*⁶⁰ montre bien à quel point les commencements de l'histoire de cette terre ont été liés à l'histoire de la Grande Ile :

Interculturalité des premiers habitants

1/ tous les premiers habitants de l'île vinrent de Madagascar où ils avaient déjà habité de nombreuses années. Si on prend l'historique des premiers Français à Madagascar, Pronis fonde « Fort-Dauphin en 1643 avec 60 colons, il se marie avec Dyan Ravel ou Ramarivel, noble de la haute société Zefiraminianan, nièce de Dyan Ramac, ce dernier ayant été lui-même enlevé par des Espagnols, baptisé à Goa, revenu à Madagascar pour y devenir roi du pays Anosy. Pronis eut une fille. Etienne de Flacourt débarque quant à lui à Fort-Dauphin en 1648 avec 80 colons. Il renvoie son navire, *Le St Laurent* et demeure quatre années sans voir une voile.

Durant cette période, et certainement du fait de la rareté des femmes européennes, nombreux furent les colons qui se marièrent avec leur

⁶⁰ Parue en 1937 aux Presses Universitaires de France, Paris.

esclave affranchie ou plus simplement, se mirent en concubinage. C'est d'ailleurs grâce à la protection du major La Caze, un Rochelais marié à une princesse malgache, Dyan Nang et devenu chef indigène, que Flacourt et Pronis, les deux premiers commandants de Fort-Dauphin, purent maintenir leur garnison en place. Précisons que les textes du livre 9 des Lazaristes de l'ordre de St Vincent de Paul, que l'on peut consulter à la rue du Bac à Paris, relatent toute cette période dans le détail et presque mois par mois. Il est très important de noter qu'il existait déjà un étonnant syncrétisme dans le pays Anosy dans la région de Fort-Dauphin, mêlant islam, christiannisme avec un Dieu suprême, Zanaar.

Ce n'est qu'en décembre 1723 qu'un édit interdit aux maîtres « de vivre en concubinage avec une négresse », les enfants qui pourront naître d'une telle union leur seront enlevés.⁶¹

2/ Les premiers arrivants débarquèrent à Bourbon en 1663, ils étaient deux Français et dix Malgaches dont trois femmes. La culture de Fort-Dauphin fut donc le premier creuset de la culture créole dans l'océan Indien, c'était certainement celle de Louis Payen, établi à Madagascar depuis sept ans quand il vint commander le premier établissement à Bourbon en 1663. C'est également celle de leurs dix compagnons malgaches, trois femmes et sept hommes, qui ne pouvaient être des esclaves selon le droit de la colonie. En 1665, Regnault débarque avec avec dix-neuf autres passagers. La colonie va ainsi s'accroître peu à peu d'anciens habitants de Fort-Dauphin. Parmi ceux-ci, des ménages malgaches qui avaient pris le parti des Français, comme Antoine Haar et Marie-Anne Fina du pays d'Anosy, qui donnèrent naissance à Anne Haar, baptisée à Bourbon le 14 octobre 1668. Parmi les femmes mariées à des Français, le cas de Louise Siarane est exemplaire. Veuve d'Etienne Grondin, dont elle avait eu un fils à Fort-Dauphin, elle épousa en secondes noces Antoine Payet à Bourbon et lui donna dix enfants. Autre exemple, celui d'Anne Caze (ou Racazo), qu'accompagnaient quatre de ses cousins, elle avait épousé Paul Cauzan, donna naissance à un fils, François Cauzan et se remaria avec Gilles Launay après son veuvage. De nombreuses femmes venaient du pays d'Anosy, Perrine Campelle, Anne

⁶¹ La plus célèbre illustration de cet état de fait est l'exemple de Lislet Geoffroy, né d'un père parisien originaire de Bourgogne, venu à l'Isle de France entre 1730 et 1740 comme ingénieur de la Compagnie des Indes, qui s'empressa d'affranchir Niama, sa compagne, pour en faire sa concubine.

Haar, Elisabeth Houve, Marie Mahon, Louise Nanjac, Marie-Anne Sanne, Thérèse Soa, Marie Toutte, elles eurent toutes des enfants.

En l'année 1670, et pour reprendre la terminologie des Lazaristes, il y avait 36 Blancs et 37 Malgaches accompagnés de trois enfants métis. Nous disposons d'un décompte précis effectué à cette époque : à cette date, l'île comptait six couples franco-français, deux couples franco-malgaches, quatre couples malgacho-malgaches, onze célibataires (dont une femme), enfin, vingt-trois Malgaches célibataires dont trois femmes. On suppose également qu'il devait exister de nombreux concubinages, l'île n'ayant pas de prêtre durant cette période et les unions n'étant considérées valables qu'en cas de mariage religieux.

Nous savons que le 27 août 1674, les esclaves de Fort-Dauphin se révoltèrent contre leurs maîtres et tuèrent 75 d'entre eux. Les survivants débarquèrent donc à Bourbon. L'une des conséquences de cet événement fut que la Compagnie des Indes abandonna très vite ses projets de colonisation à Madagascar. D'autre part, la paix de Nimègue en 1678, ayant réconcilié la France et les Pays-Bas, la Baie de la Table redevint accessible et désormais, les navires de la Compagnie n'eurent plus de raison de s'arrêter à Bourbon, filant droit du Cap vers l'Inde en passant au nord de la Grande Ile.

De 1676 à 1686, pendant dix ans, l'Ile Bourbon ne vit passer aucun navire français et ce n'est qu'en 1690 seulement, après quatorze ans, qu'un navire venu de France y fera escale. Il est donc possible d'affirmer que durant toute cette période, les habitants furent délaissés par la métropole.

A cette date, la population de l'île peut être décrite grâce aux notes du Père Bernardin qui en rendit compte en évoquant les différentes nationalités en présence. Outre des Français de Madagascar, on trouvait également des Français de l'Inde, mariés à des Portugaises de la péninsule, des Malgaches, des Indiens et des Hollandais.

La présence d'habitants originaires d'autres pays d'Europe a aussi été largement sous-estimée. Le 1^{er} avril 1687, un bateau portugais, le St François Xavier, coula devant St Denis et l'équipage fut recueilli chez

l'habitant, à St Denis et à St Paul⁶². Se joignirent un peu plus tard à eux, 22 Hollandais débarqués par un corsaire anglais. En 1689, il y avait environ 300 habitants à Bourbon, dont 200 colons pour une centaine d'esclaves et « libres » ou affranchis. Pas mal de huguenots français d'origine avaient longuement séjourné en Hollande avant de se rendre dans l'océan Indien⁶³.

Le 31 décembre 1689, un cyclone jeta le *St Jean Baptiste* à la côte et le broya contre les rochers. Cette catastrophe eut pour la colonie les plus fâcheuses conséquences, car elle confirma les directeurs de la Compagnie dans leur opinion que l'île Bourbon était inhospitalière aux vaisseaux et ils interdirent désormais à leurs capitaines de s'y arrêter. Pendant plus de quatre ans, jusqu'aux premiers mois de 1694, pas un navire n'y fit escale, ni dans un sens, ni dans l'autre, Anjouan aux Comores étant préférée par tous.

3/ Une source très importante de ce début de peuplement à ne pas négliger, fut l'apport des corsaires repentis ou désarmés : en 1695, un corsaire anglais débarqua à St Denis 70 flibustiers, dont 25 Français, les autres Anglais ou Danois. Par exemple, le 17 novembre 1720, un brigantin anglais, le *Crooker*, vint porter au gouverneur Beauvillier de Courchant, les propositions du corsaire Congdom, qui offrait sa soumission avec 135 de ses hommes et 70 de leurs esclaves. Ce contingent de corsaires ne fut pas le seul. Ces arrivées accrurent sensiblement la population de l'île. De nombreux pirates anglais, obtenant leur pardon du roi de France, vinrent s'établir dans l'île après avoir amassé des richesses considérables. Avery, England, Congdom, Patterson et d'autres furent de ceux-là. En fait, lorsque la piraterie déclina à Madagascar, l'administrateur de Bourbon, Desforges-Boucher, leur fit obtenir des lettres de grâce à condition qu'ils vinssent s'établir dans l'île. Plus tard, les pirates restés à Madagascar furent sommés à plusieurs reprises de se rendre à Bourbon. Ce fut le cas de Bowen et 40 de ses hommes ainsi que North, marié quant à lui avec la sœur du roi des Antémoures et qui avait trois enfants, débarqua à Bourbon avec ses hommes. Le cas n'est pas isolé : Plantain, le pirate, s'installa à Rantabé avec James Adair, il devint roi lui-aussi et fonda une dynastie. De nombreux témoignages attestent de ce métissage propre au XVIIIe siècle. Le roi sakalave du Boïna, que les pirates appelaient Long-Dick, avait une

⁶² De nombreux Réunionnais ignorent que le nom Techer, typiquement réunionnais vient du portugais « Texeira », nom qu'on trouve en grand nombre au Portugal.

⁶³ C'était le cas de F. Leguat par exemple.

petite fille métisse, fille d'un pirate anglais. Ce semblant d'autorité sur les Malgaches n'était venu aux pirates que parce qu'ils avaient pris pour femmes les filles de dignitaires locaux et qui étaient déjà presque toutes riches.

Les principaux camps des pirates étaient situés dans l'île de Sainte Marie et le long de la côte voisine, dans la baie d'Antongil, autour de la pointe de Larrée et aux environs de Fénériverie et de Foulpointe. Cette région, depuis Antakala au Nord jusqu'au sud de Tamatave, était occupée par une quinzaine de grandes tribus et un plus grand nombre de petites, périodiquement en guerre les unes avec les autres.

Le célèbre Ratsimilaho, qui était dit Mayeur, fils du pirate anglais Tom et de la princesse Rahena, de la tribu des Zafindramisoa de Fénériverie groupa autour de lui les gens de la baie, parmi lesquels les enfants de pirates étaient nombreux. On les appelait « Zana-Malata » (« enfants-mulâtres ») et ils faisaient souvent figure de chefs. Ratsimilao fut alors élu par acclamations roi des Betsimisaraka, un seul peuple de la baie d'Antongil à Tamatave.

L'importance de ce peuplement pirate n'est pas à négliger quand on sait que l'ordonnance du 15 juin 1711 obligeant les habitants de Bourbon à ne plus trafiquer avec les pirates, dut être renouvelée par Louis XIV. Loin d'appliquer cette ordonnance à la lettre, le gouverneur Desforges-Boucher lui-même continua à négocier avec les pirates leur établissement dans l'île. Il faut dire que chacun d'entre eux débarquait alors avec toutes ses richesses...

Au XVIII^e siècle, cette symbiose linguistique ne s'arrêta pas là et les liens entre les îles mascareignes et Madagascar continuèrent à se tisser de multiples façons. Vers 1772 eut lieu l'odyssée du baron de Benyowsky, Maurice Auguste d'Aladar de son vrai nom, qui eut l'idée, lui-aussi, de se faire passer pour l'héritier du roi des Sambarives, grâce à une vieille esclave revenue de l'Isle de France.

Pluralité initiale

Toutes ces digressions pour revenir à notre idée principale d'un peuplement de l'île Bourbon fondamentalement pluriel et interculturel, peut-être même n'est-il pas trop audacieux d'imaginer que des éléments de la créolisation se trouvaient déjà à l'œuvre à Madagascar et furent peut-être transposés aux Mascareignes. En tout cas, après tous ces développements relatifs au commencement de l'histoire du peuplement des Mascareignes, force est d'admettre la réalité d'un mélange interculturel franco-malgache.

En 1700, la population de l'île Bourbon était de 488 habitants dont la France ne prenait aucun compte. En 1701, Pontchartrain, ministre de la Marine proposa même aux Portugais d'échanger leur île de Diu contre Bourbon ou 100 000 écus.

C'est vers cette époque que les colons, cherchant à exploiter l'île et s'étant lancés dans la culture du café, voulurent s'approvisionner en esclaves à l'île Sainte Marie, sur la côte de Madagascar.

Ainsi, en juin 1702, deux navires écossais qui relâchaient à Bourbon, vendirent aux habitants, bien que la traite fut monopole de la Compagnie, des Malgaches qu'ils avaient à bord, « au prix de cent écus les plus forts ». En 1707, d'après Antoine Boucher, il y avait 1300 habitants y compris les esclaves. En 1717, d'après Hubert Deschamps⁶⁴, la population était passée à 800 colons pour 1000 esclaves et « Libres ». De 1732 à 1735, plus de 1100 esclaves furent importés de Madagascar, 240 du Mozambique. En 1740, il y avait 2 134 colons et 8 849 esclaves.

Pour en revenir à R. Chaudenson, analyser une seule phrase, au demeurant très succincte, et s'en servir pour démontrer que l'influence des Français s'avérait prépondérante étant donné leur nombre prédominant durant cette période, s'avère tendancieux et erroné, sous-estimant gravement l'influence que des locuteurs non-francophones ont pu avoir sur le lexique créole.

Morphologie comparative de la langue

⁶⁴ *Les Pirates à Madagascar, au XVIIe et XVIIIe siècles*, 1949.

Au contraire, l'aspect lexical de la langue est sans doute le plus réceptif à des emprunts ou des modifications ultérieurs, des dérivations ou autres et croire en une stabilisation lexicale de la langue créole quelques années après son apparition, c'est omettre la part de la population servile dans cette création d'une nouvelle langue en mettant volontairement l'accent sur le peuplement français.

Il faut savoir que, fondamentalement, les systèmes phonétiques sont instables et les prononciations labiles. Les distinctions phonologiques qui permettent d'opposer le sens des mots, sont en quelque sorte "renégociées" au fur et à mesure des glissements phonétiques, afin de toujours préserver la rentabilité de la fonction distinctive, c'est-à-dire, la part de sens, et il est impensable d'admettre la fixation définitive d'une langue vivante sur un plan lexical.

Il reste que si nous voulons considérer l'ensemble des changements conséquents qui dissocient langue créole et langue française, la syntaxe, la grammaire et les modes de conjugaison sont des différenciations suffisantes pour envisager d'admettre que l'origine franco-française ne suffit plus à expliquer les modifications en question. Mais loin de nous le fait de croire que le lexique quant à lui serait allé à contre-courant et aurait subi uniquement l'influence française.

L'étymologie, en ne s'intéressant qu'aux mots pris en tant que familles d'un même lignage, ne permet pas de saisir l'ensemble d'une langue en tant que tout et de tenter d'en expliquer certains mécanismes lexicaux. Pour que le mot puisse dire ce qu'il dit, il faut qu'il appartienne à une totalité grammaticale qui, par rapport à lui, est première, fondamentale et déterminante.

Par exemple, si nous notons la présence fréquente d'agglutination des marqueurs de pluriel antéposés au mot (zanimu, zanafan, zwazo ...) nous sommes tenté, dans un premier temps, d'attribuer ce changement à un phénomène d'agglutination bien connu des linguistes et que nous avons décrit plus haut. Seulement, si nous constatons que ce marqueur peut également n'être qu'un élément de transformation beaucoup plus vaste, l'agglutination aura pu n'être en fait qu'un prétexte opportuniste permettant l'ajout du phonème [z] peu présent en français en dehors des marqueurs de liaisons des déterminants pluriels (noms ou verbes). C'est-à-dire l'inclusion du phonème de liaison, morphème qui caractérise le français parlé aussi profondément que l'opposition du genre et du

nombre et qui traduit la soumission aveugle à la transcription graphique de la langue, mais qui n'intéresse pas au même titre un apprenant alloglotte.

Mais de même, si nous constatons que tout mot comprenant le phonème [j] voit celui-ci systématiquement remplacé par son homologue créole [z] (jardin/zardin, jupe/zip, jouet/zwe ...) en ce qu'on constate la disparition systématique des consonnes constrictives sonores pré palatales au profit des fricatives dentales sonores, qu'enfin, des marqueurs de pluriel peuvent même se voir intégrés au milieu d'un mot (dizef, lizye, ...), que même de nombreux mots originaires de langues substrats semblent contenir ce même phonème, tout cela a de quoi surprendre par le côté systématique de cette répétition du même son. L'agglutination n'explique pas tout et en fait n'apparaît donc que comme un caractère opportuniste qui fait partie d'un tout plus vaste : l'introduction systématique du phonème [z].

Notons ce qu'en disait le célèbre poète d'origine mauricienne, Paul Jean Toulet dans son recueil des *Contrerimes* :

« Au pays du sucre et des mangues,
Les pâles dames créoles
S'éventent sous les varangues
Et zézaient de lentes paroles. »

Cette impression d'un zézaïement qui n'en est pas un, d'où vient-elle, si ce n'est d'une (ou plusieurs) langue substrat ? C'est cette influence plurifactorielle que les linguistes d'autrefois n'avaient pas perçue, se contentant de relever l'absence de certains sons français en créole et les multiples métamorphoses du mot n'étant perçues que comme des défaillances, non des appropriations. Ainsi, le Dr Bos trouvait le créole « informe », allant jusqu'à dire : « l'esprit borné de ces races, incapable de saisir bien des nuances du français, et l'impossibilité de prononcer certains sons qui n'existaient pas dans leur langue, ont modifié la phonétique et encore plus la flexion et la syntaxe du français. »⁶⁵

« Most words are more or less corrupted through defective pronunciation, some races of blacks being altogether incapable of uttering properly certain consonants or certain syllables ; so we have *tourou* for trou (a hole), *coulou* (clou, a nail).⁶⁶»

⁶⁵ In *Notes sur le créole qu'on parle à Maurice* (Romania 9, 1880)

⁶⁶ *Mauritius Illustrated*, Allister Macmillan, Madras, ré-édition 2000, p.112.

Freycinet⁶⁷ (1827), qui visita Maurice en 1818, évoque pour sa part le « patois inventé par les noirs » et commente ainsi « les règles de cette langue »:

« Indépendamment du français, qui forme la base du langage à l’île de France, une sorte de patois a été inventé par les noirs, qui, ne pouvant se plier à notre syntaxe, prononcer nos mots difficiles, et saisir la valeur propre de quelques-unes de nos expressions., les ont travestis à leur manière. Peu à peu l’usage a fait loi ; et peut-être ne serait-il pas sans intérêt aujourd’hui d’examiner les règles de cette langue créole, qui n’est pas dénudée de charmes. »

L’hypothèse de l’influence d’une (ou plusieurs) langue autre que le français n’a rien de choquant lorsqu’on pense à tous les phénomènes d’accentuation qui peuvent avoir lieu dans la pratique d’une langue par des alloglottes. Seulement, dans le cas du créole, le nombre d’alloglottes du français étant très important et le français lui-même n’étant même pas standardisé, on peut imaginer à quel point l’accentuation a pu être forte et décisive, au point même d’envisager que la langue supposée de base ait pu devenir méconnaissable. L’influence des langues d’origine des esclaves s’avère beaucoup plus importante qu’il n’est affirmé jusqu’à présent et loin de n’être qu’un simple phénomène d’accentuation, ce qu’il serait en cas d’alloglottes plongés en petit nombre en immersion dans une langue française non-standardisée, il s’agirait là d’un profond travail de métamorphose consistant en l’appropriation d’un lexique phagocyté, bref, d’un langage marron.

Marronnages phonétiques

Imaginons ainsi que ce phonème, [z], de même que l’ensemble de ses corollaires (changement systématique des [ü] en [u] ou [i], changement des [ch] en [s], ...), ne soient en fait que la manifestation d’une couche linguistique sous-jacente inscrite en filigrane dans la langue créole, tels

⁶⁷ Louis de Freycinet, *Voyage autour du monde*, tome 1, vol. 2, p. 406, Paris, 1827.

des repentirs (phénomène pictural connu) qui témoigneraient en quelque sorte d'une déchirure de l'histoire, alors, toutes ces traces auraient valeur de vestiges vivants. En quelque sorte, sous le langage apparent, la trace audible de la présence d'une (ou plusieurs) langue sous-jacente.

C' est un fait que les sons ë (e ou oe en français), ü, ch et j, n'existent pas en malgache⁶⁸. Selon J. Dez, le traitement d' [ü] en [i] est ancien, car à date récente, [ü] = [o] : « repoblika/république ».⁶⁹

« Le malgache officiel n'opérant pas de distinction phonologique entre s sifflant et s chuinté, ces deux phonèmes se confondent lors de la malgachisation des mots français en l'unique phonème transcrit « s » et qui tient un peu de l'un et de l'autre ...En principe, j français donne z merina. »⁷⁰

Ce travail d'appropriation inconsciente pourrait être décrit de la façon suivante :

1/utilisation opportuniste à partir de la langue de l'autre de tous les marqueurs phoniques présents dans sa propre langue.

2/introduction systématique, chaque fois que cela est possible, de phonèmes de sa langue intercalés, anté ou post-posés.

3/introduction de mots de la langue substrat chaque fois que le mot équivalent de la langue-base pose problème au niveau de sa prononciation, ce qui rend le phonème [z] plus présent encore.

Nous pouvons également rattacher à tous ces processus inconscients, une tentative collective de malgachisation maîtrisée de la langue créole, tentative folklorique qui vient corroborer notre hypothèse : la forme argotique du « causer Madam Sere », fondée selon V.Y. Hookoomsing et

⁶⁸ d'après A. Durand, *La Langue Malgache*, éditions Albin Michel, Paris, 1913.

⁶⁹ J. Dez, « La malgachisation des emprunts aux langues européennes » in *Annales de l'Université de Madagascar*, 1964, n°3, pp19-46, n°4 pp.63-86. De même, le malgache a, dans de nombreux cas, malgachisé les mots français avec leurs articles, tout comme le créole : « labozy, labiera, dipay, dibera, dite, disely, ... ».

⁷⁰ J. Dez, pp.24-25 Il convient d'ailleurs de remarquer que les comparaisons linguistiques entre créole et malgache sont difficiles à faire sur un plan diachronique. De plus, ce sont certainement les langues parlées sur la côte orientale de la grande île qui ont le plus été en contact avec les Européens du XVIIe siècle, c'est-à-dire le betsimisaraka et l'antenosy principalement.

Ph. Baker⁷¹ sur une dérivation du créole mauricien « basée sur un certain nombre de règles simples destinées à le rendre incompréhensible aux non initiés. Elles consistent à doubler chaque syllabe en remplaçant la consonne initiale par *g* (ainsi, *mo* devient *mogo*), sauf si celle-ci est *g*, auquel cas elle est supprimée. Si la syllabe commence par une voyelle, on ajoute un *g* initial à la version doublée (ainsi *en* devient *engen*). » Ainsi, pour donner un exemple succinct, « j'arrive à parler créole », se dira en créole mauricien, « mo kapav koz kreol », et « mogo kagapagavege kogozege kegeregeogolege » en «koze Madam Sere». L'impression qui se dégage immédiatement, est celle d'une étrangeté, d'une autre langue, inconnue, dont le caractère agglutinant semble transparaître du fait de l'étirement des mots. De plus, la présence répétée du phonème *g* beaucoup plus présent en malgache qu'en français accentue l'impression d'une langue émanant de la grande île.

Le « vary amin'anana » est un plat apprécié sur les hautes terres de Madagascar. Il désigne une préparation de riz auquel est mélangé un grand nombre de légumes coupés en très petits morceaux. D'une manière imagée, l'expression désigne également une manière de parler mélangeant le français et le malgache. On entend par là une langue mixte, mais il s'agit parfois d'un jeu que les jeunes affectionnent et qui leur permet de créer des termes assez cocasses accolant volontiers un mot français avec une finale malgache, « grave-be » par exemple, pour dire « très grave ».

Autres classifications ?

En fait, pour pouvoir faire une investigation moderne de la langue mauricienne par exemple, il serait absolument nécessaire de proposer un tableau complet des fréquences de chaque phonème dans l'usage oral de la langue, recherche qui n'a jamais été entreprise ni envisagée, il

⁷¹ In *Diksyoner kreol morisyen*, édition L'Harmattan, Paris, 1987, p.162.

deviendrait ainsi possible de le comparer avec le tableau correspondant de toute autre langue. En quelque sorte, la construction formellement rigoureuse, sur le modèle proposé autrefois par le linguiste russe N.S. Troubetzkoy⁷², du diagramme qui matérialise toutes les relations de tous les phonèmes d'une langue entre eux. Ces grilles phonétiques descriptives d'une langue, établies en fonction de l'oralité, permettraient de définir des fréquences statistiques, ou même des disparitions d'une grille à l'autre. Ce n'est qu'en effectuant des liens de corrélation entre français, langue africaine, malgache ou indienne, et créole, que nous pourrions évaluer les impacts réels, les influences apparentes et audibles. Nous aurions ainsi la preuve d'une influence d'une langue sur l'autre en proposant des liens scientifiquement établis.

Il est vrai de dire que ce travail a déjà été commencé par le linguiste B.L. Pudaruth, mais dans une analyse comparative uniquement reliée au français et non pas avec d'autres langues notamment africaines. Même si ce dernier relève soigneusement toutes les substitutions et transformations phonétiques, il ne formule pas d'hypothèse quant à leurs raisons.

Par ailleurs, M. Alleyne, linguiste, a, semble-t-il, conçu une idée très semblable à celle développée ici, mais sans la systématiser :

« Dans leur apprentissage du français, les esclaves noirs, ont pu adapter plus ou moins exactement toute une série de phonèmes français qui avaient des correspondances de la même qualité acoustique et physiologique dans leurs langues. Ces “transferts positifs” représentent un facteur dont les partisans mêmes de la théorie du substrat ont négligé l'importance. Le concept du substrat a toujours considéré les habitudes préexistantes qui différaient totalement ou en partie de la langue nouvelle et a exclu les traits identiques ou semblables dans les deux langues en question. »⁷³

Ce modèle d'approche, on le voit, paraît très éloigné de l'étymologie traditionnelle, mais rien n'est plus faux car, dans un deuxième temps, ces corrélations établies, il apparaîtrait encore plus évident qu'une langue peut avoir eu une influence insoupçonnée sur une autre en permettant ainsi de donner une importance décisive à tout changement opéré sur un mot. Par exemple, le phonème [z] s'avère beaucoup plus présent dans les langues malgaches et swahili (de par l'influence de l'arabe sur cette

⁷² innovateur dans ces statistiques phonologiques.

⁷³ M. Alleyne, « La nature du changement phonétique dans le créole d'Haïti », in *Revue de Linguistique Romane*, XXX, 1966, p.303.

dernière) qu'en français et une telle étude permettrait sans doute, avec l'analyse de l'histoire du peuplement, de prouver un jeu d'influence phonétique certain jusque là ignoré.

Prenons un exemple plus précis : beaucoup de verbes français du troisième groupe se terminant par « endre » voient leur terminaison systématiquement transformée en phonème « ann » (apprendre/anprann, attendre/atann, vendre/vann, descendre/desann, rendre/rann, défendre/defann...). De même, certains noms communs français tels que « gendre », « cendre », subissent, entre autres, la même évolution (« zann », « lasann »), certains adjectifs français (« tendre ») également, introduisant une systématisme du processus. Bien sûr, nous conviendrons facilement que la raison essentielle de cette transformation réside dans le fait que les groupes consonantiques finaux sont rarissimes en créole, mais il convient tout autant de remarquer que de nombreux mots malgaches se terminent par le son « ann », dès lors, comment ne pas concevoir qu'un travail d'appropriation inconscient puisse également être à l'œuvre derrière ces métamorphoses, surtout si ce processus de transformation se généralise pour atteindre certains mots français se terminant par « ande » (demander/dimann, viande/lavyann, amende/lamann, bande/bann, ...) ? Cela permettrait également de mieux comprendre l'assimilation d'un mot tamoul « iravànam » qui a donné la célèbre « ravanne » mauricienne.

Au contraire du français, où le phonème [ng] en fin de mot ne se retrouve la plupart du temps que dans des mots empruntés à l'anglais, (meeting, camping, parking, ...), ce son s'entend beaucoup plus fréquemment en créole et pas uniquement du fait que les mots anglais empruntés y sont nombreux, cette présence se remarque aussi parmi les mots d'origine africaine, malgache ou indienne : aussi, pour la même raison, les systèmes transformationnels du lexique français peuvent certes s'expliquer à nouveau par l'impossibilité de groupes consonantiques finaux en créole, ce qui justifierait les modifications du type ongle/zong, triangle/triyang, épingle/zeping, mais, ce processus étant établi, n'explique pas sa raison fondamentale. En effet, « ng » est très fréquent au sein des mots d'origine africaine et malgache (« vavang », « murung », « malang », « papang », « tang », ..., indienne (mang...) ou chinoise et s'avère aussi très commun en finale de noms de personnes (Singh, Cheung ...), c'est pourquoi une autre raison doit être avancée pour permettre d'expliquer les systèmes transformationnels du français. Par ailleurs, les sons affriqués « tch » et « dj » sont légions en

créole, particulièrement dans les mots autres que ceux censés être d'origine française.

De la même façon, la langue mauricienne tend à se réorganiser phonétiquement de manière systémique en fonction des modifications opérées et, par exemple, des nouvelles terminaisons, des nouveaux phonèmes créés ou intercalés : par exemple, « s'asseoir, abuser, amuser, juger et obliger », n'ont guère en commun au niveau sonore, mais que dire de leurs homologues mauriciens, asize, abize, amize, zize et oblize ? Si ce n'est qu'ils forment un groupe phonétique très cohérent.

Ce qui n'était jusque là envisagé que comme simplification ou approximation du français, pourrait s'expliquer par un système de transformation beaucoup plus vaste, dans lequel l'aspect simplification aurait pu ne jouer qu'un rôle opportuniste. Si l'on veut comprendre la réalité de la genèse des langues créoles, il s'avère primordial de prendre en compte l'oralité fondamentale de celles-ci et d'élaborer un système d'analyse phonétique de la langue en prenant celle-ci dans son ensemble et non mot par mot, comme ce fut le cas jusqu'à présent, minorant toute modification morphophonétique ou accentuelle au profit de la conservation systématique de l'étymon français.

En effet, maintenir l'évidence de l'étymon lorsque celui-ci ne possède plus aucune pertinence pour le locuteur créolophone, c'est créer une illusion, une nostalgie coloniale qui ne correspond plus à rien dans la pratique langagière. Pire que cela, c'est maintenir le vécu étymologique de la langue du maître au sein d'une autre langue, ce qui n'a aucun sens et participe d'un crime.

Il va de soi que l'agglutination de toutes sortes de déterminants du français aux mots correspondants du créole modifie complètement la conscience étymologique du locuteur. Comme le fait bien remarquer B.L. Pudaruth dans sa thèse sur le créole mauricien, le, la, les, l',de, des, du, se sont agglutinés à des centaines de mots français passés en créole et en sont devenus une partie intégrante et inséparable. « C'est ainsi que des mots créoles comme lera, labuzi, lamizik... ne signifient pas le rat, la bougie, la musique, mais tout simplement, rat, bougie, musique ; ra, buzi, mizik n'existent pas comme mots en créole et n'y ont aucune

signification. Pour dire “le” rat, “la” bougie, etc, on fait suivre les mots en créole par le déterminant post-posé “la” : lera la, labuzi la ... »⁷⁴

Dès lors, l’impression auditive est évidemment que le phonème « l » en début de mot est prédominant en créole mauricien et on est frappé lors de l’emploi d’un dictionnaire, par le nombre de mots créoles commençant par cette consonne. “La” se trouve agglutiné à pas moins de trois cents mots.

Pareillement, des mots comme « monper », « maser », « matant » ne peuvent être séparés en « mon père », ... « un père » (prêtre) se dira « enn monper », ce qui annihile la validité d’une étymologie simpliste. Il en va de même avec « aster », « aswar », ... dont la séquentialisation « à cette heure »⁷⁵, « à ce soir » n’est plus perceptible dans la conversation, ce qui en fait de facto de nouveaux mots ayant perdu tout lien de parenté avec leurs ancêtres. « lor », « sur », n’a non seulement plus rien à voir avec le français actuel, mais quel Mauricien francophone y reconnaîtrait le vieux français « là-haut » ? De même, pour dire qu’on se rend en forêt, il est courant d’entendre dire en mauricien : « al dan danbwa » et non pas « al danbwa » qui est une version francisée.

De même que la séquentialisation du français supposé d’origine n’a plus de sens, les compartimentages conçus par la grammaire française elle-même ne peuvent s’appliquer tels quels aux langues créoles. En effet, l’une des propriétés fondamentales de ces langues est de ne tenir aucun compte de ces catégories que sont « verbe », « nom », « adjectif », « adverbe », etc. Etant donné que l’ensemble des flexions de la langue n’est pas assuré par des accords, des déclinaisons, des désinences, des suffixations, des terminaisons ou autres, mais toujours par des déterminants⁷⁶ pré ou post-posés. Ainsi, pluriels ou conjugaison quels qu’ils soient, ne modifient nullement le mot qui, quant à lui, demeure toujours inchangé ou invariable. D’ailleurs, au sens traditionnel du terme, il est fâcheux de parler de « conjugaison » en créole, les verbes demeurant toujours inchangés ne se conjuguent pas à proprement parler,

⁷⁴ In *Le Créole Mauricien*, B.L. Pudaruth, éditions Le Printemps, 1993, p. 131.

⁷⁵ Sans même prendre en compte le fait que “à cette heure” n’est plus employé en français d’aujourd’hui pour signifier « maintenant ».

⁷⁶ à l’exception des redoublements lexicaux et des variations syntaxiques, tel le positionnement du mot dans la phrase, qui eux-aussi ne modifient nullement le mot dans son aspect phonétique.

le verbe créole apparaît sous une forme unique et se caractérise par l'absence totale de flexion⁷⁷, seuls pronoms et particules aspecto-temporelles assurent toutes les déterminations de nombre, de temps, de mode ...

L'une des conséquences de l'invariabilité des mots créoles dans leur ensemble est que la grammaire française n'a plus aucune pertinence face à des catégorisations linguistiques devenues inopérantes. La détermination des catégories grammaticales en créole est une tâche très difficile, la morphologie apparente d'un mot ne suffisant en aucun cas à en préciser le rôle syntaxique. Ainsi, de très nombreux mots, classés étymologiquement à tort en tant qu'adjectifs, verbes ou noms, peuvent assurer de nombreuses fonctions diverses : un verbe français peut devenir, après modification phonétique éventuelle, un verbe créole, mais il assurera tout autant la fonction de nom commun ou celle d'adjectif ou d'adverbe, dépendant du contexte et de la place qu'il aura au sein de la phrase créole. Dans une langue où tous les mots sont pratiquement invariables, la fonction de chacun est naturellement indiquée par sa place, d'où d'ailleurs une certaine rigidité dans l'ordre des mots, ce qui induit certaines restrictions dans les possibilités de déplacement des termes, et de ce fait, une faible utilisation de la forme passive.

Du même coup, la langue créole possède cette capacité fondamentale de pouvoir créer de multiples mots différents à partir d'un seul, ce qui s'appelle la multi-fonctionnalité. Cette dernière, si on la comprend bien et qu'on lui ajoute la propriété de duplication (manze/manz-manze), permet une possibilité de création de nouveaux mots quasi infinie et immédiate, alors que cette multitude d'emplois n'est traduite en français que par un seul étymon qui s'avère multiplié et redéployé en créole en une multiplicité de possibles.

Non seulement des adjectifs ou des noms français ont très bien pu donner des verbes créoles (coquin adjectif/koken verbe, la pêche nom/lapes verbe, besoin nom/bizin verbe, content adjectif/kontan verbe ...), mais de plus, il serait injuste et illusoire de penser qu'un mot créole serait simplement cantonné à un champ grammatical unique (nom, verbe, adjectif, ...), dans la réalité, c'est l'inverse qui est la règle et chaque mot mauricien peut très bien remplir différentes fonctions du discours, la place syntaxique étant l'indicateur principal de sa nature. « Lager », peut

⁷⁷ La seule variable existante en mauricien, réside dans le positionnement en fin de phrase : « mo manz mo kari », mais « mo'nn fini manze. »

aussi bien figurer en tant que verbe (« mo lager ar twa »), nom commun (« li'nn rod lager ar li »), adjectif (« enn zarm lager »), ... Qu'on mesure dès lors, l'inanité du concept d'étymologie si un mot français, dépendant de la contextualisation, s'avère pouvoir devenir nom, adjectif, verbe ou adverbe au sein de la phrase créole, au gré du locuteur ... Reprenant notre exemple, « lager » n'est pas "un" mot, mais en réalité au moins trois ou quatre mots différents possibles (guerre, guerrier, combattre,...), ce qui multiplie les occurrences et les emplois et rend simpliste toute étymologie qui ramènerait la diversité de ces champs sémantiques à un seul et unique étymon lui-même catégorisé par erreur en un seul emploi (nom, verbe, adjectif, adverbe, etc).

De la même façon, la duplication de substantifs a tendance à créer des adjectifs, ainsi, « enn sityasyon lager lager » pourrait être « électrique » ou particulièrement « tendue », voire « belliqueuse » ...

Le mot et ses connotations

Nous connaissons tous la dichotomie classique opposant les deux niveaux de la signification d'un mot, une expression ou une tournure de phrase, à savoir, le domaine sémantique, ou la part de « sens », plus communément appelée la « dénotation », d'autre part, le domaine du style, le registre, appelé plutôt « connotation ».

Ce mot figure déjà chez Littré qui définit cette notion comme étant « l'idée particulière que comporte un terme abstrait à côté du sens général ». Connoter signifie donc indiquer, en même temps que l'idée principale, une idée secondaire qui s'y rattache, une extension du concept, une fonction d'expression au deuxième degré.

Au sein d'une langue, il existe toutes sortes de connotations, familières, ironiques, enfantines, sociales, locales, archaïques, techniques, savantes, vulgaires, snobes, étrangères, argotiques, ... auxquelles s'ajoutent les connotations d'intensité comme les interjections ou les exclamations, les onomatopées, ...

Pour L. Bloomfield, les connotations ont toutes un caractère en commun : elles ajoutent à la définition objective d'un terme, des valeurs auxquelles,

d'une manière ou d'une autre, s'attache la coloration de certains sentiments. Lewis Carrol allait jusqu'à évoquer des « mots-valises ». La connotation est le développement d'un sens second. Comme l'a écrit R. Barthes⁷⁸, « Chaque mot est ainsi un objet inattendu, une boîte de Pandore d'où s'envolent toutes les virtualités du langage ; il est donc produit et consommé avec une curiosité particulière, une sorte de gourmandise sacrée ». Le mot devient encyclopédique, il contient simultanément toutes les acceptions parmi lesquelles un discours relationnel lui aurait imposé de choisir. Sous chacun d'entre eux gît une sorte de géologie existentielle où se rassemble le contenu total du nom, et non plus son contenu électif.

Simple variantes ou nouvelle langue ?

Si nous comparons le lexique créole mauricien à celui du français, si nous constatons qu'une certaine part de vocabulaire semble phonétiquement commune (encore que nous décidions arbitrairement par là de faire abstraction des légers changements de toutes sortes qui peuvent exister), il s'avère qu'à l'analyse, le système des connotations relié à chaque mot ou expression n'a absolument plus rien de commun entre les deux ensembles. « Lanmerdman » qui est un mot mauricien, n'a rien à voir avec son homonyme français. Ce dernier contient viscéralement le mot de Cambronne alors que son équivalent dénotatif créole ne saurait contenir l'interjection célèbre du Père Ubu, du coup, « l'emmerdement » est impoli quand « lanmerdman » est tout à fait correct. Il en va de même du mot « bez » qui en mauricien n'a aucune connotation sexuelle et peut être utilisé dans de nombreux contextes anodins, à la différence du français.

La question est donc de savoir comment traiter tout le système connotatif mauricien ? Peut-il décentement n'être considéré qu'en tant que simple variante des connotations françaises quand on sait que les changements sont profonds, systématiques et que le nouveau système créole possède ses propres cohérences incompréhensibles d'un francophone ? Peut-on

⁷⁸ in *Le degré zéro de l'écriture*.

rabaisser la connotation au rang de l'à-peu-près d'un ajustement contextuel ? Les nouvelles valeurs connotatives sont-elles à intégrer en tant que simples « valeurs supplémentaires » ayant une certaine « saveur » affective, comme semblait le concevoir en son temps le linguiste comportementaliste L. Bloomfield ?

Et même à considérer que la connotation serait définie comme un sens subjectif, ce qu'elle n'est pas, s'agit-il d'une subjectivité empirique ou transcendante ? Est-elle un phénomène individuel, un acte de parole, ou un fait collectif, de langue ? Les connotations font partie de la pragmatique, qui désigne les relations entre les signes et leurs utilisateurs. Si valeurs affectives il y a dans un énoncé, c'est qu'elles sont bien communes au locuteur comme à l'auditeur.

Etant donné le fait que les connotations sont toujours faites pour être partagées, qu'elles sont toujours conçues par rapport à un « feed-back » de l'interlocuteur, il devient impossible d'en faire des franges individuelles du signifié, quelque chose qui relèverait de la pure et simple idiosyncrasie individuelle de chaque locuteur. Pour nous, ce prétendu lien interlingue, ne fût-il que diachronique entre les deux sens, n'apparaît plus du tout et il devient impossible de voir dans la connotation un simple jeu kaléidoscopique d'irisations insaisissables, une simple "coloration" vouée aux contingences biographiques. D'autre part, tout enrichissement ou appauvrissement entraîne nécessairement la réorganisation de toutes les anciennes oppositions distinctives du système. Admettre qu'un élément donné est simplement ajouté au système qui le reçoit, sans conséquences pour ce système, ruinerait la notion même de système.

Citons Alain Armand, lexicologue réunionnais, auteur d'un dictionnaire Kréol/Français : « Peut-on simplement traduire le mot "ral" créole par le mot "tirer" français ? Doit-on comprendre par là que "tirer" ne présente qu'une seule acception et que cette dernière est équivalente à celle(s) du mot créole ? Ou doit-on en déduire qu'au mot "ral" correspond l'ensemble des acceptions de son équivalent français, "tirer" ? »

La connotation n'est pas du côté de la parole individuelle, mais bien du côté de la langue, si individuation il y a, il s'agit d'un phénomène collectif, sociolinguistique ou même dialinguistique. Prétendre que les connotations de ces mots seraient encore françaises alors qu'elles sont rigoureusement inaccessibles à un francophone, c'est faire passer des vessies pour des lanternes, c'est pulvériser la sémantique des connotations en une poussière contingente et aléatoire incompréhensible.

Le fonctionnement des connotations renvoie à un usage linguistique collectif assimilable à la langue, au sens saussurien du terme, en ceci que plusieurs locuteurs puissent s'y reconnaître et communiquer sur la base de ce présupposé commun. Mais le groupe des locuteurs considérés représente un ensemble plus ou moins étendu qu'on peut nommer « communauté linguistique ».

Les connotations ne sont pas des associations extra-notionnelles, au sens où elles seraient des associations extra-sémantiques. Si elles sont indissociables des dénotations, c'est bien que ces valeurs stylistiques font partie intégrante du sens des unités linguistiques considérées. Il est assez clair qu'on ne peut plus guère définir les connotations comme des « valeurs supplémentaires », ni comme une information additionnelle, dès lors qu'on aura admis qu'elles ne peuvent être clairement distinguées de leur sens dénotatif. C'est comme si les lexiques des deux langues, français, créole, s'étaient désormais dissimilés, faisant partie de deux langues-cultures différentes, comme s'il y avait une irruption du champ culturel dans la langue qui élargit le message à l'horizon de toute une culture et de toute une histoire, il existe désormais une vraie dyssymétrie des connotations. Faire référence au lexique français en tant que ressource transcendantale, c'est s'inscrire dans un brouillon mental français, les connaissances du français jouant alors un rôle analogue à celui de « souvenirs-écrans » de la psychanalyse et développant des résistances réciproques entre les deux systèmes, c'est entrer en état de diglossie, c'est refuser le décentrement linguistique nécessaire à la prise en compte d'une langue étrangère.

Étymologies vécues, étymologies savantes

Depuis Saussure, la linguistique a tendance à toujours considérer la langue comme une institution sociale et non comme un acte, cela sans doute à juste titre, puisque c'est la partie sociale du langage qui semble présenter le plus grand intérêt. L'individu ne peut à lui seul, ni la créer, ni la modifier ; la langue est essentiellement un contrat collectif, auquel, si

l'on veut communiquer, il faut se soumettre en bloc ; de plus, ce produit social est autonome, à la façon d'un jeu, qui a ses règles, car on ne peut la manier qu'à la suite d'un apprentissage. C'est parce que la langue est un système de valeurs contractuelles (en partie arbitraires, ou, pour être plus exact, immotivées) qu'elle résiste aux modifications de l'individu seul et que par conséquent elle est une institution sociale et ses usagers ne sauraient participer à son élaboration.

Néanmoins, comment ne pas voir que le créole, historiquement, nous rappelle que les faits de parole précèdent toujours les faits de langue (c'est la parole qui fait évoluer la langue), et génétiquement, la langue se constitue dans l'individu par l'apprentissage de la parole qui l'entoure (on n'enseigne pas la grammaire et le vocabulaire, c'est-à-dire en gros la langue, aux bébés). La langue, de ce point de vue, est le trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté.

Il convient de rappeler que l'étymologie d'un mot a tôt fait de se débarrasser d'étymologies prétendument inexactes alors que celles-ci s'avèrent bel et bien vécues par des locuteurs. La non prise en compte de ces étymologies populaires, fondées dans le cas d'espèce sur une langue possédant un continuum fondamental étalé sur plusieurs siècles, n'est qu'un leurre dans le cas spécifique des langues créoles, l'étymologie populaire pouvant avoir joué un grand rôle dans la conservation d'un mot au sein du lexique. Remarquons d'ailleurs que ce phénomène de métissage n'est absolument pas un système mis en place au début de la période de peuplement et qui aurait disparu par la suite ou se serait figé, au contraire, il convient d'affirmer que plus que jamais aujourd'hui, ces croisements étymologiques sont à l'œuvre : Geerganand Rungoo se plaît à remarquer dans son article paru récemment au sein de la revue *Langaz Kreol Zordi*⁷⁹, « parey kuma lemo « madam » ti ekziste, « mamzel » ti ekziste. Zot fer « madamwazel » vinn « madam wa madyel ».

Il convient d'affirmer que l'étymologie populaire représente une tendance constante chez les usagers d'une langue et, loin d'être uniquement une source d'erreurs, plus ou moins divertissantes, elle est une force digne de l'attention sérieuse de tout linguiste pour qui la langue est ce qu'elle est véritablement et essentiellement, une activité humaine.

D'ailleurs, l'étymologie populaire, à la différence de l'étymologie savante, est fonctionnelle, sentie, vivante et agissante. Elle agit à la fois

⁷⁹ *Within a state of Linguistic Anarchy*

sur la forme et sur le sens de ces signes vocaux que nous appelons des mots. Il peut se créer à l'intérieur d'une langue des attractions réciproques qui tendent à rapprocher par la forme ou par le sens des mots qui, du point de vue de l'étymologie savante, n'ont rien entre eux de commun, mais qui, fonctionnellement, sont sentis comme apparentés. Ainsi, vue sous cet aspect, l'étymologie populaire se révèle comme un procédé de motivation des signes de la langue.

Procédé de motivation, l'étymologie populaire est aussi un principe d'ordre. Pour celui qui fait l'apprentissage d'une langue, qu'il en soit locuteur ou non, la tâche est grandement facilitée par l'existence, à l'intérieur du cosmos qu'est la totalité de la langue, de systèmes mineurs qui lui servent de repères constants. Ce sont là autant de moyens mnémotechniques dont dispose le sujet parlant pour organiser le matériel linguistique qu'il est en passe d'acquérir et d'accumuler. L'étymologie populaire, de par le fait qu'elle tend à établir des groupements associatifs selon des affinités de forme et de sens, est également un instrument organisateur. Mais quelle que soit l'importance de ce principe d'ordre qu'est l'étymologie populaire, son application, bien entendu, n'est ni méthodique ni même, dans la grande majorité des cas, consciente. Cependant, tout inconsciente et comme instinctive qu'elle soit, elle ne laisse pas pour autant d'être bien de la même espèce que sa sœur savante.

Chez une population non scolarisée qui ne lirait pas et écrirait encore moins, chez des enfants, ou chez des apprenants étrangers, qui feraient oralement l'apprentissage d'une langue, l'image auditive du mot supplante une image visuelle savante et maintenue hors de portée. Ces populations s'avèrent donc beaucoup plus sensibles aux similarités de son que ne le seraient ceux pour qui l'image du mot imprimé ou écrit serait clairement présente à l'esprit.

Celui qui voit le mot en même temps qu'il le pense cédera moins facilement aux tendances associatives que celui pour qui le mot n'est qu'une entité sonore. On aurait tort de voir dans l'étymologie populaire, en dépit de ce qu'elle peut avoir parfois d'amusant ou même de grotesque, une sorte d'intermède comique sur la scène de la linguistique. Elle a conditionné, au contraire, de tout temps, la vie du langage, n'étant qu'une manifestation des processus associatifs qui seuls rendent possibles l'acquisition d'une langue, son maniement et son développement.

C'est ainsi que personne ne s'est enquis de chercher la raison de la présence de tel mot ou tel autre au sein du lexique créole, pourquoi celui-ci et pas son synonyme en français ? Bien sûr, on a beau jeu d'expliquer telle notion par le fait que l'origine d'un mot dans le lexique marin de l'époque explique sa présence dans le créole mauricien d'aujourd'hui, néanmoins, rien n'interdit de penser que certaines filiations ont été privilégiées au détriment d'autres, notamment celles extra-francophones, presque totalement ignorées.

Il ne s'agit d'ailleurs pas ici de tomber dans l'excès inverse et d'annuler toute étymologie française, au contraire, ce que nous voulons remettre en question est le fait d'une filiation unique, d'un lignage, au profit de pertinences multiples et plurielles rendant chaque mot beaucoup plus métis et au carrefour de véritables mélanges culturels. Pour nous en rendre compte, rien de tel que d'examiner les cas justement considérés comme litigieux, fort nombreux, ce sont ceux qui sont le plus susceptibles d'illustrer notre hypothèse :

Il nous est arrivé à tous d'entendre de manière audible des étymologies fantaisistes, des étymologies sur lesquelles nous avons tous porté une écoute amusée. Celles-ci se révèlent à nous par un glissement de sens lié à une légère modification phonétique, parfois presque insensible, mais bien vécue par le locuteur.

Entendu un jour dans la conversation : « zardin britanik ». Le linguiste expérimenté des langues romanes, aura tôt fait d'évacuer cette perle d'un revers de manche, tout le monde connaît le jardin botanique de Curepipe, aucune hésitation possible quant à l'étymologie réelle du mot, botanique ne faisant aucun doute. En effet, pour toute autre langue écrite, l'étymologie vécue par le locuteur n'a aucune pertinence au regard de la référence livresque qui ne permet aucun flou. Pour les langues créoles, il en va tout autrement et seul le vécu des locuteurs compte fondamentalement car il est le seul à permettre la référence ultime de la langue. Aussi, lorsque plusieurs locuteurs se mettent à prononcer « zardin britanik », loin d'être inutile, cette étymologie vécue donne un sens très pertinent à ce dont il est question, ce jardin étant vécu comme une création coloniale de l'occupant britannique, la botanique, en tant que science savante et technique, n'ayant pour ces créolophones aucune pertinence explicative. Seul un sens personnel permet la remémoration à

long terme, ancrée durablement, ce que favorise seul « zardin britanik ». Cet exemple peut paraître tiré par les cheveux mais a pourtant bien correspondu à un vécu de la langue, peut-être même à une période donnée de l'histoire du pays, et il peut sans doute servir à illustrer une idée simple qui est de considérer l'étymologie traditionnelle comme peu à même de rendre la richesse des vécus linguistiques. Débordée de toutes parts, elle ne peut plus que s'avérer orientée systématiquement et de manière ethnocentrique vers la langue d'origine du linguiste qui l'étudie, c'est-à-dire jusqu'à présent, le plus souvent, de culture occidentale.

Les cas de paronymies⁸⁰ entre plusieurs langues sont nombreux, mais au sein même d'une seule langue, les cas de convergences sémantiques sont légions, ce qui occasionne de nombreuses métamorphoses phonétiques. Par exemple, « Banane⁸¹ » vient naturellement de l'expression française « bonne année », mais Bernardin de Saint-Pierre, quant à lui, note en 1773, à propos des bananes (fruit) : « les noirs l'aiment beaucoup. On leur en donne au jour de l'an pour leurs étrennes ; et ils comptent leurs tristes années par le nombre de fêtes bananes. »⁸²

Il en va de même dans le parler populaire où les contrôleurs ont tôt fait de devenir des « convoler » et les parlementaires des « bel manter ». « Bred gandol », plante à feuilles comestibles, vient aussi bien de « bred d'Angola » que de « bred gondol », à cause de la façon de pousser des feuilles. L'expression « kuma kaka mile », mot à mot, « comme du crottin de mulet » peut tout aussi bien jouer sur une paronymie où le verbe akimile/accumuler a un rôle évident. Ce type de paronymie à l'intérieur même d'une langue est un phénomène courant lié à l'oralité, pour un locuteur alloglotte, « larul » pour dire « la houle », paraît d'une logique parfaite, de même que « enn rule » pour « un ourlet » sont en fait des constructions étymologiques parfaitement visibles, que le lexicographe ne prendra pas en compte, malgré le rôle évident joué par la paronymie dans la création/conservation du mot en créole. Le bien français « asticoter » deviendra ainsi « lastike », avec sa propre

⁸⁰ On appelle *paronymes* les mots qui se ressemblent trop, mais physiquement. Les paronymes sont proches, non par le sens, mais par le son. Quand deux mots sonnent en bonne partie de même, la confusion des signifiants peut provoquer une confusion des signifiés, un « glissement de sens ».

⁸¹ prononcer « banané » en français.

⁸² Notons d'ailleurs que de nombreux auteurs ont cru voir là une erreur répétée et non une paronymie. C'est le cas d'H. Rusillon dans son ouvrage *Un culte dynastique avec évocation des morts chez les Sakalaves de Madagascar. Le « Tromba »*, Paris, 1912, qui reprend l'auteur d'un périodique malgache pour ce qu'il pense être une confusion commise (pp.65-76)

étymologie inconsciente (astiquer et élastique, au détriment d'asticot), prouvant ainsi que le vécu lexical est essentiel à toute notion d'étymologie. « Truander » devient *tryange*, où la forme d'un triangle évoque l'esquive d'une droiture éventuelle. Un fiancé peut ainsi devenir un « konfyanser » où la paronymie confiance/fiancé ajoute du sens au concept. De même, « truander » est devenu « triange », imposant une image mentale inconsciente totalement différente du contexte français. « Triange » c'est au sens propre, agir en biais, d'une manière pas droite, « en triangle ».

Volontairement ou non, toute personne se trouve sujette à ce type d'appropriation, il s'agit d'un passage obligé dans l'acquisition orale d'une langue seconde, chacun essayant, à sa façon, d'élaborer ses propres systèmes de pertinence, systèmes primordiaux dans les possibilités de mémorisation/remémoration.

Ainsi, Malcolm de Chazal, suivant son prédécesseur Jules Hermann, exprime ses propres étymologies qui paraîtront fantaisistes à plus d'un, mais qui traduisent un jeu profond avec le langage, un vécu verbal typiquement créole, qu'un Européen a du mal à capter mais qui s'avère profond et réel. Dans *Petrusmok*, l'auteur donne sa propre étymologie personnelle du Pieter Both, célèbre montagne de Maurice qui prit le nom d'un navigateur et gouverneur hollandais : « le mot lui-même viendrait d' "Ampiter' Botra", appellation donnée par les Malgaches conduits ici par les premiers colons français venus de l'île Bourbon. »⁸³...

Autre exemple, très intéressé par l'escale de Ch. Baudelaire à l'île Maurice, nous nous sommes trouvé particulièrement interloqué par l'existence du temple « Marde Bodler » de Vacoas, ce n'est qu'après quelques temps et une enquête plus poussée que nous avons compris qu'il s'agissait en fait du temple « Marday Butler », un meunier d'autrefois ayant sans doute contribué à son édification. Ainsi, l'étymologie s'avérait comprise et établie par un seul interlocuteur parmi vingt, tant et si bien que d'autres sources qui viendraient aujourd'hui établir d'autres pertinences explicatives, seraient parfaitement légitimes. Prenons le même exemple typique, a contrario : « kas ». Tout locuteur créolophone de la société mauricienne d'aujourd'hui s'avère absolument convaincu que ce mot provient de l'anglais moderne « cash », mot

⁸³ P.502, *Petrusmok*, éditions de la Table ovale. Ile Maurice, 1979.

courant, passe-partout, qui intervient quasiment dans toute transaction financière. Il paraît logique que, procédant par analogie, ce mot monosyllabique ait pu symboliser le concept d'argent, monnaie, cela paraît parfaitement probant et presque établi, pas besoin de développements. Seulement, le problème est que les linguistes n'admettent pas cette origine et ont établi de longue date que ce mot « kas » existe bien dans l'Inde du Sud depuis très longtemps et désigne une petite pièce de monnaie courante dans les échanges quotidiens. Huit kas faisaient un fanam et douze fanams, une roupie.

Autre exemple a contrario : celui de « sipek », qui se révèle intéressant à plus d'un titre, permettant d'illustrer parfaitement la complexité d'un processus lexicogénique original, mettant en jeu aussi bien la phonétique que la métaphore, au cœur du système des paronymies : le dictionnaire du créole mauricien y voit tout d'abord le sens commun d'une sorte de phasme ou de mante religieuse. En second lieu et sans doute par métaphore, le sens d'une personne qui gesticule. L'origine malgache attestée ne fait aucun doute ..., le sakalava mentionnant *tsipéko* ou le tanosy *sipeko*. A ce niveau de l'explicitation, tout paraît donc on ne plus clair, l'origine est attestée et sérieuse.

Le dictionnaire, par extension métaphorique, annonce que « sipek » a aussi donné son nom à une friture croustillante et légère à base de crevettes, la forme du craker évoquant probablement celle de l'enveloppe des ailes de l'insecte.

Enfin, dans le sens commun le plus populaire, « sipek » signifie une femme désagréable, sans-gêne, aussi « une femme coquette qui aime se donner des airs. »

Le dictionnaire fait alors allusion à l'influence française éventuelle de « chipie » sur « sipek », qui corrobore d'ailleurs le fait que la mante religieuse porte également le nom de « bebet mamzel ». La mante religieuse n'est-elle pas connue aussi pour dévorer son mâle après l'accouplement ?

Selon le professeur Megan Vaughan de l'Université d'Oxford, « sipek », dans ce dernier cas, pourrait aussi provenir d'une ellipse de « manz sipek », expression qui évoque une femme émancipée, paronymie entre « émancipée » et « manz sipek », qui met donc sipek au croisement exact du malgache (*sipeko*, *tsipeko*) et du français (*chipie*, *émancipée*), les parallèles métaphoriques ayant joué un rôle aussi important que les croisements phonétiques pourtant fortuits.

Nous pourrions multiplier les exemples : badamier dont il est établi par les linguistes qu'il provient de « badam », sorte d'amande, en hindi, est orthographié par l'artiste Pitot en légende d'une de ses gravures : « bois-damier », alors que le même au bas d'une autre lithographie, mentionne encore « cœur d'amande » en guise de « cardamome », dont il est établi que le nom provient de la célèbre chaîne de montagnes cambodgienne.

« Bolom lulu » est une sorte de Père Fouettard qu'on verrait bien venir droit d'une contrée de France, sauf qu'en hindi, « lulu » est également une sorte d'elfe effrayant. Ainsi, il existe de très nombreuses paronymies insoupçonnées : dal, qui peut signifier dernier, peut aussi bien provenir du hindi que du français populaire (« que dalle ! ») ; l'expression « do ! », qui revient sans cesse dans la conversation, est une paronymie entre le français « donc » et le malayalam, où cette interjection sert à s'adresser à son interlocuteur ; « fana », qui signifie « entièrement détruit », peut ainsi provenir du français « faner » (qui signifie « répandre » en créole), ou du hindi fanà, qui signifie mort, ou même du wolof « fanà », qui veut dire détruire complètement. « Mandeng » en créole a le sens de « mensonge » en français et peut provenir d'une paronymie français-malgache (« ment / dingue » et « mandainga », mentir). « Nayba », terme de négation qui veut dire « il n'y en a pas », peut être une paronymie de « napa » (français populaire) et du hindi « nayba » (« nay », particule de négation et « ba », avoir). De même, « paysa », dont il est démontré qu'il vient du hindi « paisà », monnaie en cuivre et par extension, pièce de monnaie en général, peut s'être d'autant mieux intégré qu'il correspondait au français « paye ça ».

En fait, ces étymologies considérées fantaisistes par les linguistes, sont à prendre en compte puisqu'elles correspondent bien à un vécu ontologique ou phénoménologique de la langue qui permet l'appropriation par le créolophone et l'inter communicabilité entre différents locuteurs. Peu importe ce qui a permis la remémoration si le mot demeure finalement au sein du lexique. Par contre, éliminer tous ces faits de langue en les traitant de fantaisistes, c'est ne pas se référer à une langue fonctionnant dans l'oralité pure et en fixer l'usage en fonction d'une filiation écrite illusoire dans l'esprit des locuteurs et dans la réalité, c'est construire une fiction. C'est ne pas tenir compte d'une possibilité d'explication de la construction du lexique créole.

Ainsi, ce qui peut apparaître de prime abord comme une erreur, un *lapsus lingue* bénin qui prête à sourire, (par exemple, entendu à Port-Louis :

« baby-sister ») peut, en définitive, s'avérer révélateur d'un élément fondamental de la création du lexique créole : le croisement étymologique.

Prenons encore d'autres mots pour étayer cette hypothèse : cheval se dit « seval » en mauricien d'aujourd'hui mais s'est longtemps prononcé « souval ». Aucune explication rationnelle n'est venue expliciter la raison des modifications sonores subies par le mot français dans sa créolisation éventuelle. Seule a donc été considérée l'origine étymologique française, trop proche phonétiquement pour pouvoir être niée. Cependant, lorsqu'on aura appris qu'en langue hova de Madagascar, « cheval » se dit « sovaly », on peut être en droit d'offrir un système étymologique beaucoup plus complexe où la source lexicale française, loin d'être évincée, se voit en fait corroborée par un nouveau système de pertinences fondamentalement pluriel.

Dans le créole acadien, par exemple, la capacité d'assimilation de mots étrangers au français, langue-base supposée, ne se manifeste pas seulement par la création de néologismes, mais également par des régénérations de mots anciens, disparus ou désuets, cela en rapport avec la langue dominante, c'est-à-dire, l'anglais : ainsi, chewing-gum se dit « chique de gomme ». Simple hasard d'association d'idées qui a certainement pu jouer un grand rôle dans la genèse des langues créoles, en orientant notamment tout un inconscient linguistique vers des étymologies populaires.

Chaque fois que le linguiste rencontre ces étymologies populaires dans le contexte d'une langue écrite comme l'anglais ou le français, il a systématiquement tendance à les écarter au profit de la source scientifiquement établie. Le plus souvent, l'établissement de cette scientificité passe par la traçabilité écrite du mot pris isolément. Dans le cas des langues créoles, il en va tout autrement et c'est l'oralité qui seule, permet d'expliquer leur genèse, l'écrit étant ou trop rare ou trop tardif. Aussi l'étymologue a-t-il eu tendance à se rattacher à la seule trace écrite qui lui paraissait existante et plausible, celle du lexique référentiel de la "langue-base" considérée dès lors comme langue d'origine, selon lui « langue-mère », véritable langue "lexifiante".

Ainsi, envisagea-t-il des mots acadiens tels « canard-dinde », « débarque-à-terre » ou « malotru » qui signifie mal instruit, comme des approximations maladroitement alors qu'ils forment des créations authentiques détachées de leur hypothétique étymon. Ces phénomènes de migrations et de confluences, si nombreux dans les langues créoles,

montrent bien l'aptitude de ces dernières à prendre des formes, des couleurs, des sens nouveaux, révélant ainsi une originalité, une dynamique interne, une vie propre de nature à susciter un rameau totalement distinct de la francophonie.

L'étymologie dans la plupart des cas ne diffère pas beaucoup d'un calembour. Elle en a les surprises : *tuer* vient d'un mot *tutari* qui signifie *protéger*. *Forcené* ne vient pas de *force* mais de *hors-sens*. *Miniature* ne vient pas de *mignon*, mais de *minium*. Ainsi de suite.

Etymologie vécue et créativité lexicale

Ainsi devient-il nécessaire de créer une nouvelle théorie permettant d'expliquer ces congruences, ces croisements linguistiques en tant que phénomènes fondamentaux ayant pu présider à l'édification des lexiques créoles. De la même manière, le linguiste qui adopterait ces conclusions, serait contraint de faire son deuil d'une certaine étymologie traditionnelle absolument pas fonctionnelle dans le cas des lexiques créoles à moins de n'envisager ceux-ci que dans un lignage unique et allant dans l'immense majorité des cas dans le sens de l'établissement d'une source strictement coloniale n'expliquant tout changement que par approximations défectueuses et ne considérant qu'une seule source possible, cela de manière univoque.⁸⁴

Cette théorie permettrait d'envisager des étymologies plurielles, où en fin de compte, toute langue se verrait affecté le statut de langue-substrat, français compris. Ainsi le fameux « wati-wala » mauricien dont il est attesté qu'il provient du oulof, serait tout autant le descendant évident du français « voici-voilà ».

⁸⁴ Notons que des phénomènes analogues de fusion syncrétique existent également au niveau des religions, même si officiellement, les autorités religieuses quelles qu'elles soient s'en démarquent. Sans même parler du vaudou haïtien ou du candomblé brésilien, à l'île Maurice, il nous a été donné de constater que des parallèles syncrétiques existent bien entre le panthéon hindou d'origine tamoule et les saints chrétiens. Mariamenn/la vierge Marie, Saint-Michel /Minsiprin, Saint Georges/Mardevirin ...

Un mot malgache comme « mouroum » qui signifie « brède », a probablement participé à la création de son descendant créole, mais sans doute de la même manière que son corollaire tamoul « mouroung » , permettant d'obtenir « pye », « bred » ou « bâton murung », faisant interférer deux langues différentes du français. Le « pye murung » étant alors interprété comme « arbre de Mourouga », lié au dieu du même nom. D'autres mots peuvent mieux illustrer cette théorie : « kurpa », qui désigne un escargot à coquille conique commun dans tout l'océan Indien, a souvent été considéré comme venant d'une ancienne locution normande : un « court pas » ayant servi autrefois à désigner l'animal. Pourtant, le même escargot est désigné par « kouloupa » en malgache. De la même manière, lorsque le mot « rougaille » est systématiquement rapproché du français « roux d'ail » (faire roussir l'ail), nul ne se préoccupe du tamoul « urukay », préparation qui consiste à faire revenir des tomates dans de l'huile avec des oignons, de l'ail et du gingembre, commencement de plats nombreux (en créole, rougaille de saucisses, rougaille d'œufs, ...). De même, « Ayo ! », découle peut-être du français dialectal aussi bien que du tamoul qui connaît également cette interjection exprimant soit la pitié soit la surprise, suivant le ton. De même, « agoulou » qui signifie « vorace » en créole martiniquais, vient-il du français « goulu » ou du kikongo « ngoulou », qui veut dire « cochon » ?

« Maf » en créole mauricien est souvent rapproché du malgache « mafy », mais rien n'interdit de penser que le français « mafflu » soit pour quelque chose dans l'origine de ce mot. De même pour « falou » en créole qui désigne les organes sexuels et qui est réputé provenir du terme phonétiquement identique en malgache peut très bien avoir subi l'influence de son équivalent français « phallus ». Tous ces mots faisant sens dans l'ensemble des cultures composant la société mauricienne des premières années de peuplement.

Le village de « Riambel », au Sud de Maurice, semblerait ainsi sortir tout droit du fait que ce lieu soit joli et riant, ce qui va de soi, mais omet le fait que, selon Pierre de Sornay⁸⁵, le toponyme viendrait bien d'un mot malgache qui signifie « plage ensoleillée ».

« Malang », qui vient sans doute du malgache « malangy », sert en mauricien, à désigner quelque chose de dégoûtant et de sale, malpropre. Par glissement sémantique, pourquoi ne pas envisager que « malingre » en français, qui signifie « de constitution délicate et chétive » ait pu jouer

⁸⁵ *Isle de France, Ile Maurice*, p.7, réédition de 1995, p.7.

un rôle dans la remémoration et l'acceptation du mot par tous ses locuteurs. A tout le moins, il serait facile d'imaginer des paronymies partielles où une partie du mot jouerait un rôle évident ⁸⁶, comme dans le réunionnais « makot » attesté d'origine malgache et qui peut également être rapproché du français « maculé ». Le cas de « tchombo » est quasiment similaire : nombreux sont les francophones qui y entendront « tiens bon », alors que l'origine africaine paraît tout aussi probante.

« Ravaz » est un mot souvent employé dans de nombreuses expressions de la vie courante. On dira volontiers, s'adressant à un enfant « aret fer ravaz ». Bien-sûr, la proximité du mot « ravage » paraîtra frappante au francophone, mais pourquoi une racine malgache éventuelle serait-elle à proscrire absolument quand nous savons que la racine « rava » signifie en malgache « détruit, démolit, démonté, abîmé, défait, anéanti, congédié, dispersé, ... » ⁸⁷

N'importe quel Réunionnais peu au fait de sa langue pourrait croire qu'un « kabar » pourrait être associé au français « cabaret » quand l'origine attestée est bien malgache, « kabar », rassemblement, cérémonie officielle sur une place publique, fête populaire.

Un autre exemple a contrario, que la langue française n'a pas permis d'expliquer et sur lequel de nombreux étymologistes ont buté, est le mot « zorey » à La Réunion, dont il est établi qu'il sert à désigner une personne originaire de France métropolitaine venue s'établir sur l'île. De nombreuses théories franco-françaises servent à établir une filiation étymologique :

1/ cette appellation résulte du fait que les Français venus sur l'île, ne comprenant pas le créole, seraient sans cesse obligés de faire répéter les locuteurs locaux, ce qui expliquerait qu'on les ait désignés ainsi. ⁸⁸

2/ d'autres versions s'expliquent par le fait qu'autrefois, les Blancs propriétaires d'esclaves auraient été appelés ainsi en raison de ce qu'ils faisaient subir aux esclaves marrons. Des systèmes de punition avaient été mis en place infligeant à l'esclave repris le marquage à la fleur de lys et l'amputation de ses oreilles, certains auteurs attribuent donc l'origine du mot « zorey » à cette période de l'histoire de La Réunion. D'autres

⁸⁶ en l'occurrence, la syllabe « mal » joue un rôle évident (malpropre ...)

⁸⁷ d'après Louis Molet, *Le bain royal à Madagascar*, Tananarive, 1956, p.109

⁸⁸ Remarquons à ce propos que les Créoles non *anglophones* de Louisiane étaient autrefois exposés aux railleries des autres enfants à l'école, qui les surnommaient les « Kis-kee-dee ».

versions se rattachent à la pratique de la chasse aux marrons. Le corps des marrons tués étant laissé sur place, c'étaient les oreilles sectionnées et rapportées dans un sac qui servaient au dénombrement des victimes, chaque fugitif éliminé rapportant une somme au chasseur, le nombre d'oreilles faisant foi.

3/ c'est nous qui proposons cette troisième version en complément des deux autres : à Pondichéry autrefois, il était commun de désigner un colon blanc par le terme « djourai », qui désigne une sorte d'édile ou notable en tamoul. Pourquoi avoir systématiquement privilégié la source étymologique française, si ce n'est parce que seule celle-ci était véritablement connue du linguiste, ne laissant aucune place à d'autres hypothèses ?

Il en va d'ailleurs rigoureusement de même pour le mot « béké », qui désigne en Martinique, à Sainte-Lucie et à Trinidad, les Blancs des antilles et dont l'origine s'avère tout aussi controversée : certains y voient la déformation d'un ordre que les premiers colons lançaient à leurs esclaves : « Bêchez ! Bêchez ! », d'autres voient dans ce terme l'influence de certaines langues de l'Afrique de l'Ouest, où il signifie « homme rouge ». On n'ignore pas le fait que les Européens étaient souvent désignés ainsi du fait de la coloration de leur peau sous les tropiques.

Chantal Clavelie, quant à elle, constatant le fait que toutes les désignations raciales de l'époque esclavagiste utilisent une connotation animale (mulâtre/mulet, chabin/variété normande de moutons à poil roux, grif/griffon, animal mythologique, câpre, câpresse/caprin, chèvre, etc), en arrive à la suggestion que le mot « béké » pourrait provenir de « béquet », qui signifie « petit bouc » en français.

Nous ne prétendons pas que cette polysémie interlinguistique soit le cas de tout le lexique créole, mais nous pensons simplement que des étymologies systématiquement orientées de manière monolingue ont jusqu'ici présidé à cette recherche des origines. Nous prétendons que cet ethnocentrisme a empêché d'envisager le lexique de manière métissée ou plurielle. Même si cette polysémie n'est peut-être pas généralisée, à nos yeux, elle s'avère répétée de nombreuses fois.

Démontrer l'évidence paronymique par les noms propres

Les noms propres ne sont pas exempts de phénomènes de « francisation » à travers la créolisation : Chavry, patronyme qui se rencontre fréquemment à Maurice et qui sonne typiquement français, vient en fait de « Chavryappen » ou « Chavrymootoo », nom d'origine tamoule. Le cas n'est pas isolé, loin de là. La colonisation a son histoire linguistique. Durant la période de l'esclavage, sobriquets, insultes et noms de villes françaises étaient allègrement distribués. Dans le même temps, les travailleurs engagés sous contrat, que ce soit au XVIII^e ou au XIX^e siècle, virent leurs patronymes estropiés, modifiés, voire, plus simplement, orthographiés à l'anglaise ou à la française, Veerapen mauricien s'écrivira volontiers Virapin à la Réunion, ce qui induira des prononciations différentes, Shanmugan deviendra ainsi Chammougou. Plus gravement et pour entrer dans le domaine des paronymies proprement dites, Anouar a très bien pu se voir enregistré Enver, etc. Bien-sûr, nous ne contesterons pas l'aspect colonial et daté de telles pratiques, mais nous pensons aussi qu'un certain nombre d'universaux de langage peuvent servir d'explication.

Pour mieux nous faire comprendre, contentons nous de citer le billet savoureux sur « le général Staff, paru en 1974 dans le journal *Le Monde*, sous la plume de Pierre Vidal-Naquet :

« c'est un général peu connu dans l'histoire. Il fait pourtant des apparitions assez fréquentes dans certains ouvrages historiques. Ainsi, dans le livre récemment traduit de l'américain d'Adam B. Ulam, *Les Bolcheviks*. Ouvrons l'index : le général Staff y figure, avec renvoi aux pages 317, 352, 363, entre Maria Spiridova (sic pour Spiridonova), qui fut leader du parti socialiste révolutionnaire, et Joseph Staline. A la page 317, nous apprenons qu'en Galicie autrichienne les socialistes polonais préparaient le combat contre la Russie "de connivence avec le general staff". Aucun doute possible, il s'agit d'un général autrichien. A la page 352, on lit que "depuis le début de la guerre, le gouvernement imperial allemand et le general Staff étaient conscients du parti qu'ils pouvaient tirer du mouvement révolutionnaire russe". C'est donc un général

allemand. Enfin, page 363, on nous explique qu'il était difficile, en 1917, au gouvernement provisoire et au général Staff de signer une paix séparée. Voici notre général devenu russe.

Etrange général qui ne possède pas de prénom et dont les déplacements dans l'espace sont remarquables. Il a tout de même cette particularité de n'apparaître que dans des ouvrages traduits de l'anglais ou de l'américain. Mais sans doute aura-t-on déjà reconnu sa véritable identité : l'état major général (*general Staff*). »

Une célèbre blague d'humour juif circulait dans les années trente à New-York. Un juif allemand essayant de fuir l'Europe et désirant tenter sa chance aux Etats Unis, s'apprête à débarquer. Un des passagers ayant fait la traversée avec lui, lui prodigue un conseil avisé destiné à lui faciliter l'entrée aux services d'immigration, lui suggérant d'utiliser un patronyme écossais ou irlandais, plus apte selon lui à ouvrir l'entrée dans ce nouveau pays. Il lui propose donc quelque chose comme « Mac Namara ou Mac Adam ». L'immigrant, arrivant au service d'immigration est sommé de décliner son identité. Constatant avoir oublié les suggestions de son compagnon de voyage, il murmure en allemand : « Ach ! Schon vergessen ! »⁸⁹. Le fonctionnaire américain de noter scrupuleusement "John Fergusson" et de laisser passer l'étranger.

Pour revenir à notre indianocéanie, en restant dans le même ordre d'idée, la ville de Mahé, que Mahé de La Bourdonnais conquiert en 1725 s'appelait Maihi jusque là et se trouve depuis systématiquement orthographiée Mahé !

L'impact des esclaves marrons sur la toponymie n'a jamais été véritablement pris en compte. Pourtant, à La Réunion, les noms de lieux d'origine malgache sont légions, « Mafate, Cilaos, Manapany, Salazie, Maïdo, ... » tous ces mots malgaches intégrés au lexique toponymique sont le témoignage de la présence des marrons ou du moins, la preuve d'une influence linguistique malgachophone considérable durant les premières années de peuplement, période durant laquelle fut créée la langue créole. Louis-Jean Calvet, dans *Linguistique et colonialisme* déclare que le toponyme est sans doute le substrat le plus résistant aux strates successives de langues qui se succèdent : « aux Etats-Unis, où les populations indiennes ont subi le sort que l'on sait (...), les noms de lieux sont souvent indiens : *Massachussets, Minnesota, Mississippi, Missouri, Oregon*, etc. » (...) « Mais le gaulois demeure très généralement dans les

⁸⁹ signifiait en allemand : « déjà oublié ».

toponymes alors que les mots gaulois en français sont relativement rares (cf. notamment tous les noms de fleuves, *le Rhin, la Seine, la Marne, la Somme, la Meuse, ...*)

Ainsi, relevons le « Dimitile », peut provenir au ssi bien de *Dy/Dia/Dihy mitile/mitily*, « marron(s) posté(s) au guet/en guetteur(s) » ou « point de guet au bout d'une longue marche » ou encore, « lieu où l'on dansa tout en demeurant aux aguets »... « Belouve », de *Belovo*, « où il y a beaucoup d'abîmes/ de grands trous ». « Bénare », de *Benara*, où règne un grand froid », « Mahavel », de *mahavelona*, « qui permet de bien vivre ». « Manapany », de *Manam-panihy*, toponyme de la région de Fort-Dauphin, mot-à-mot, « qui abrite des roussettes ». « Tapcal », de *tapak'ala*, « la forêt coupée ». « Cilaos », « le pays où ne vont pas les lâches », « Tévelave », en malgache, sorte de grand défriché. Les noms mêmes des marrons ont laissé des traces tels le piton d'Anchaing, Cimendef, ...

Le deuil du français, le deuil de « la » langue d'origine

Les conséquences de tout ce qui précède permettraient une fois pour toutes de mettre en concordance, en « accorité », les analyses relatives à la culture créole qui, toutes, aboutissent à un métissage culturel fondamental, et d'autre part, l'analyse de l'un des éléments majeurs de cette même culture, à savoir la langue, qui jusqu'ici n'avait été considérée que dans ses origines lexicales principalement françaises. Il n'est pas infondé de penser que sous chaque mot de la langue créole, par delà l'étymon français supposé, souvent modifié, subsistent les traces d'un autre étymon jusque là passé sous silence.

Le véritable travail de deuil sur la langue, qui aurait dû se faire, ne l'a jamais été, n'a jamais été possible, les couches archéologiques de la langue créole n'ayant pas été explorées. Sous le lexique, c'est la même histoire sociale qui a eu lieu et le grand crime de l'esclavage trouve au sein de la langue ses exacts corollaires. Un crime a été pratiqué qui a laissé des traces et un deuxième crime a suivi qui a consisté en la négation et la disparition du premier.

La lexicologie n'a pas échappé à cet épouvante, au contraire, elle a tellement apporté de pièces à cette disparition que le continuum, même fictif, avait semblé reconstitué où la langue du maître trouvait là sa primauté indiscutable et d'ailleurs indiscutée. « Tout projet de colonisation sous-tend une volonté d'appropriation et de dépossession, de destruction et de reconstruction, menant inéluctablement au processus d'assimilation et d'aliénation, d'acculturation et de déculturation. »⁹⁰. La langue créole a subi une véritable tentative d'expropriation qui s'est attaquée à elle tous azimuts, sans négliger une théorisation linguistique coloniale attribuant l'essentiel de son apparition à la population des colons et établissant un continuum fondamental entre lexique français et lexique créole, ce qui, par delà le mensonge ou l'erreur, constitue un crime culturel qui participe du crime de l'esclavage dans son ensemble.

Contre cette version, il est plus que temps de rétablir non pas « la » vérité, d'être dans le vrai (l'etumos exclusif), mais d'orienter les recherches vers des zones demeurées complètement inexplorées, ce qui en soi, constitue déjà un scandale.

En 1905, Ussol écrit dans la revue *Haïti littéraire et sociale* :

« La littérature haïtienne ne peut et ne saurait être qu'un dérivé du grand courant français ...[car] notre langue est française, françaises sont nos mœurs, nos coutumes, nos idées ; qu'on le veuille ou non, française est notre âme. »

Raphaël Barquissau, Réunionnais, notait en 1922⁹¹ :

« ne faites pas du patois votre langue habituelle ; né de l'esclavage, il en garde la trace, il corrompt l'esprit de ceux qui veulent, qui doivent être l'élite. Bon pour un conte, il dégrade une conversation. Souvenez-vous, là comme ailleurs, que le vrai Créole est avant tout un Français. »

⁹⁰ In *La Mémoire oubliée*, article de Gérard Fanchin dans « L'Esclavage et ses Séquelles : Mémoire et Vécu d'hier et d'aujourd'hui, colloque sous l'égide de l'UNESCO, 1998.

⁹¹ Dans *Une Colonie colonisatrice*, St. Denis.

Notons à ce propos, la signification inconsciente assénée constamment et dès le plus jeune âge à chaque locuteur créolophone, chaque détracteur se gaussant à grands coups de « patois », ce qui, transposé en créole, a le redoutable pouvoir de glisser chaque fois subrepticement un message inconscient et presque subliminal, celui du « pas toi » local, véritable fabrication de la diglossie et au plein sens du terme, de la dys-lexie.

L'impression vécue devient alors que cette langue n'est pas une langue en tant que telle ou n'est qu'une langue honteuse, un simple « langage » qu'il conviendrait de dissimuler et dont d'ailleurs l'essentiel des mots proviendrait du lexique français, dont les mots ne seraient plus « les nôtres », mais ceux d'ailleurs, ceux de l'autre.

De ce combat pour l'idée d'une certaine pureté mythifiée, les créolophones ne sont pas exempts et peuvent aller jusqu'à se croire investis d'une mission, par exemple, celle de Camille de Rauville, qui voulut collecter un *Lexique des mauricianismes à éviter*⁹², déclarant « ...Si le français reste la langue de contact, ses usagers sont conduits sans cesse vers des impropriétés et des expressions, propres au pays, et d'ailleurs pittoresques, qui s'y incrustent et maintiennent la "pensée" dans des sillons où elle piétine, où elle détériore à la fois la langue et la pensée elle-même. » ...

« Afin d'apaiser d'éventuelles susceptibilités, peut-être faut-il préciser que le présent "lexique" ne s'adresse pas aux personnes qui ont dépassé une certaine moyenne dans la correction du langage. Par contre nous pouvons aussitôt ajouter qu'il sera indispensable dans toutes les familles mauriciennes, de toutes descendance et de toutes classes de la société, puisqu'on entend couramment des jeunes gens, et des gens moins jeunes, de « bonne famille » (de toutes les classes et de toutes les descendance encore) parler le patois entre eux, entièrement ou en partie. Et cela alimente ces impropriétés qui ont fini par contaminer le langage de gens par ailleurs instruits : les exemples foisonnent, hélas ! dans la conversation courante et se glissent jusque dans la presse et à la radio. »

Ainsi, l'un des fondements de la diglossie et du mal-être linguistique en créolophonie résulte de l'idée inconsciemment ancrée d'un vol, celui du lexique d'une autre langue, celle là bien réelle pour le coup, et seule digne de ce nom. En effet, si l'étymologie du créole aboutit sans cesse à

⁹² Ouvrage paru en 1967 à Port-Louis, Ile Maurice et couronné tant par l'Académie française que par l'Office technique du vocabulaire français (mais si, mais si !). L'ouvrage comporte un « Avant-dire » par Maurice Genevoix de l'Académie française et Président de « Défense de la langue française ».

cette origine unique et monopolistique des mots, c'est bel et bien que ceux-ci sont sans doute des mots encore français, mais corrompus, avilis au contact d'une syntaxe simplifiée. Dans ce tour de passe passe, le locuteur créolophone devient vite un voleur, il lui faut désormais se cacher ... Du fait de la diglossie et du charme opéré par la « langue-mère », le plus souvent, le respect fait garder le silence.

La grâce du français, en tant que vérité transcendante, réside d'ailleurs avant tout dans son "originarité" supposée. On extrapole ce qui est authentique en tant que signification véritable de chaque mot, sur la base d'une instance supérieure extérieure. Le mot créole, régressant à son origine, se remplit d'un « plus » d'origine et conquiert l'apparence d'une plénitude sans distance et sans faille, où l'origine elle-même devient ce « plus », ce supplément qui subjugue, la marque d'un pedigree. Chaque mot français se revêt ainsi d'une estampille, celle d'une illusion, pensée endurcie de l'origine, de quelque chose de plus haut, de plus noble, de plus vrai, de plus pur, de plus exact. Une référence constante crée une ipsité séparée qui devient quelque chose d'extérieur au sujet parlant. Le créole se trouve relégué de manière quasi névrotique, dans une véritable dynamique asymptotique qui vise à sa francisation, jusqu'à se fondre par défaut dans un tout plus vaste, frôler le français.

La contradiction qui faisait voir la culture créole comme « métissée » et le lexique créole comme « d'origine française » n'apparaissait même pas flagrante aux intellectuels, aucune contradiction notable ne fut relevée dans tout cela. En effet, il s'agit là d'un ethnocentrisme caractérisé qui perdure depuis deux cents ans et qui fait voir la langue créole en tant qu'épiphénomène de la francophonie, ce qui consiste à continuer indirectement et sans doute inconsciemment, la perpétration d'un crime. Aussi conviendrait-il non seulement d'affirmer, comme d'autres l'ont déjà fait bien avant nous, que le créole a longtemps été et est toujours le véhicule déterminant d'une symbolique de résistance, langue de la mémoire collective, recueillant un héritage accumulé tragiquement par des générations d'esclaves et de marrons, de coolies, qui ont pu, malgré toutes les tentatives de zombification⁹³, élaborer une culture orale authentique. Mais cela étant dit, comment accepter que le lexique créole ne puiserait quant à lui sa source principale que de la langue française ? Oser affirmer cela, revient en fait à mépriser toute cette culture dans son

⁹³ Pour reprendre un terme haïtien qui signifie anéantissement total de la personnalité.

ensemble et dénier tout détournement ainsi que tout apport externe ou toute capacité de création lexicale interne.

D'ailleurs, à bien y réfléchir, cette francisation ne se contente pas de la sphère lexicale et atteint également le domaine culturel en général. Lorsqu'on cherche les origines des sirandanes, genre littéraire typiquement créole, on mettra ainsi presque toujours l'influence française en exergue :

« il existe une école de pensée qui tend à dire que les sirandanes seraient originaires des îles. Une chose est toutefois certaine, elles peuvent se vanter d'être d'origine française ... »⁹⁴

Nous pouvons retrouver les mêmes raisonnements francotropiques à l'œuvre dans l'étymologie. L'essentiel, pour nous, n'est pas de nier cette origine, mais d'insister sur le fait qu'à ce jour, d'autres pistes n'ont jamais été explorées. Dans ce cas des sirandanes, l'influence des « hainteny » malgaches nous apparaît pourtant tout aussi probante : ce genre littéraire essentiellement mérina, est une création orale collective, pratiquée lors des grands moments de la vie communautaire villageoise où tous, animés du même souffle, sont tour à tour auditeurs et orateurs.

Véritable poésie « alternée », le *hain teny* lui-aussi, figure toujours un jeu de question réponse. « Science du langage », comme le signifie son nom, il choisit comme mode d'expression l'énigme et la devinette. Il multiplie dans cette perspective la périphrase, les ellipses, les successions d'images en apparence incohérentes mais prenant sens à la faveur d'un subtil rapport d'analogie. Il va de soi que nous retrouvons là tous les ingrédients à l'œuvre dans le genre des sirandanes.⁹⁵

Fin de la « langue-base »

⁹⁴ déclare Chantal Moreau dans sa brochure consacrée aux sirandanes rodriguaises.

⁹⁵ Les sirandanes peuvent aussi être considérées comme étant également un mode de transmission oral essentiel du lexique créole, un mode d'apprentissage ludique de la langue.

C'est ainsi que le créole possède ses propres modes de créativité lexicale qui ne se retrouvent absolument pas en français.

Tout d'abord, il convient de remarquer qu'un certain nombre de mots, certes étymologiquement français, sont totalement sortis de leur cadre d'emploi d'origine, c'est notamment le cas des locutions générantes qui forment aujourd'hui de véritables termes génériques : « met », « kas » ou « tir » sont, parmi de nombreux autres, des termes génériques, c'est-à-dire susceptibles par associations, de pouvoir créer un grand nombre de locutions courantes : « met kikenn dan lakle », « met kikenn dan serk », « met kikenn dan siro », « met dan zar », « met dife », « met kraking », « met lak », « met dan duk », ... autant d'expressions qui n'ont plus guère à voir avec le français, le terme « met » s'avérant générateur d'une multitude d'expressions propres à la seule langue créole et dissociées du français. *Ledikasyon pu travayer* a tenté de récapituler le nombre d'expressions combinées avec le terme « tir », de manière non exhaustive, plus d'une trentaine fut dénombrée. Les items lexicaux généralement enclins à être grammaticalisés appartiennent à des champs sémantiques généraux, et si ce n'est au vocabulaire de base des langues, du moins à des éléments aisément accessibles. Ce sont des hyperonymes (superordonnés) comme *donner*, *aller*, *prendre*, *finir* qui aboutissent en diachronie à des morphèmes grammaticaux.

Si nous savons et sommes à peu près sûr que le mot français « marcher », malgré sa déformation, est sans doute à l'origine du mot créole « marse », cette étymologie n'a plus aucune pertinence si l'on envisage les multiples dérivations que permet le créole, autorisant la création d'authentiques mots nouveaux : « mo marse » « je marche », « mo pe marse » « je suis en train de marcher », « mo mars marse » « je marche à petits pas ou sur une courte distance », « mo pe mars marse » « je piétine ou je marche très lentement et à petit pas dans une action continue, répétitive et durable », ...

Autant de subtilités qui s'éloignent chacune de l'étymon présumé et seront d'ailleurs traduites en français par des verbes particuliers correspondant à chaque situation : marcher, piétiner, se promener, vagabonder, errer, déambuler, randonner, se balader, ...

Les similarités de ce procédé linguistique avec le swahili ou le hindi sont très grandes, la duplication des verbes dans ces langues étant pratiquée

avec le même effet : kozkoze / sema sema (causer longuement, discuter),

...

De la même façon, la possibilité de duplication des mots permet un doublement systématique du lexique réellement répertorié puisque « manze » et « manzmanze » sont en fait deux mots distincts ayant chacun sa signification. De cette façon, la répétition d'un verbe a valeur diminutive ou d'atténuation, par exemple, « chanter » se dit « sante », tandis que « chantonner » se dira plutôt « santsante », qui constitue donc un nouveau verbe différent du premier.⁹⁶ De même, « couper » se traduira par « kupe », mais « hâcher » devient « kup kupe ». Le mauricien prévoira toutes sortes de possibilités d'affinements et de subtilités, « hâcher menu » se dira « kup kupe tibut tibut ». Bavarder se dira « kozkoze », sarcler « gratgrate ». Remarquons que le malgache indique aussi la répétition ou la continuité d'un mouvement par la forme dupliquée. Autre avantage induit ou annexe de la duplication, ce procédé permet d'éviter tous les problèmes d'homophonies éventuelles.

A l'inverse des verbes qui voient leur action diminuée par leur répétition, la duplication d'un adjectif peut tantôt avoir l'effet inverse d'intensifier la valeur de ce dernier au cas où ce redoublement se situe avant le substantif qu'il qualifie, «gro gro lapli», par contre, la duplication d'un adjectif, post-posée au substantif, aura valeur d'atténuation. «Enn kuler nwar nwar » s'avérant d'un noir moins intense, moins dense, moins contrasté qu'un simple « nwar ». Ce que le français ne rend qu'à l'aide de procédés de dérivation, « noirâtre », d'adverbes d'intensification ou d'autres adjectifs post-posés. Là aussi, le swahili procède de même : « blanblan », « blanchâtre » se dit « nyeupe nyeupe », « pitipiti » « kidogo kidogo », ces pratiques de répétitions semblent être très répandues en swahili et s'avèrent également exister au sein des langues bantoues. Quant au malgache, ce procédé semble y avoir une

⁹⁶ Mark Frew, dans un article paru au sein de la revue *Langaz Kreol Zordi*, publiée en 2003 par Ledikasyon pu travayer, a certainement raison de mentionner dans ces doublements lexicaux des parallèles chinois qui procèdent également à l'identique, cependant, de nombreuses langues de l'Inde ou de l'Afrique ont ces caractéristiques également. Par contre, une chose est sûre, le français est justement une langue très à cheval sur les répétitions qui sont considérées comme des fautes de langage et d'expression, des redondances inesthétiques à éviter à tout prix, il y a donc toutes chances que ces phénomènes de duplication (verbes ou adjectifs), ne proviennent absolument pas du français où ces phénomènes se rencontrent rarement (« fougou, joli joli, très très, ...)

grande place. Pour ne donner que quelques exemples, *ady* donne *adiady* (escarmouche), *lava* entraîne *lavalava* (pas assez long), *lavitra* appelle *lavidavitra* (un peu loin, pas trop près), *sasatra* donne *sasatsasatra*, un peu fatigué, et ainsi de suite.

En outre, en créole, toute action répétitive, continue ou durable se servira volontiers du redoublement verbal.

Une langue combinatoire

Le créole peut aussi fort aisément se passer de dérivations du style pluie – pluvieux, soleil – ensoleillé ..., il procède tout simplement par juxtaposition de deux signifiants (« enn letan lapli », « enn letan soley »), ... Du coup, la question se pose vraiment en terme d'honnêteté intellectuelle : dans « enn letan lapli », qu'est-ce qui prédomine, les étymons français, « pluie » et « temps » ou le procédé créole de lexicogénèse par juxtaposition de deux substantifs ? Nous jugeons le second plus fondamental car ce qui compte bien dans ce procédé, c'est que le créole n'a pas emprunté « pluvieux » et se sert de son propre procédé lexical, « letan lapli ». Parler d'étymologie française en l'occurrence relève d'une esbroufe pure et simple ne tenant aucun compte du procédé créole qui peut très bien prendre un substantif et s'en servir comme qualificatif dans un énoncé à deux composants. La composition, est le processus de création lexicale le plus important en créole. La plupart des mots composés du créole sont formés par la juxtaposition de deux lexèmes autonomes sans l'intervention de morphèmes relationnels.⁹⁷

« Ganye perdi », est typique du fonctionnement de cette créativité lexicale, expression traduisant une attitude d'acceptation, de résignation ou de simple fair-play devant un résultat, un événement, un verdict, nous constatons certes bien la présence de deux étymons français, mais, fait tout aussi important à nos yeux, la capacité du créole à pouvoir les combiner à sa convenance et l'existence d'un procédé lexicogénique

⁹⁷«constiper » se traduira symptomatiquement par « kaka sere »

fondamentalement créole, ce qui transcende nettement la simple étymologie, cette dernière ne rendant compte qu'imparfaitement du procédé à l'œuvre. « isi laba » « ale vini » sont d'autres exemples. Parfois, le rapprochement par juxtaposition va jusqu'à créer un nouveau mot : « marmunn » signifie s'enfuir. Vraisemblablement, l'origine de ce mot doit se trouver dans l'association de « maron » et « dimunn », mais qui oserait prétendre relier étymologiquement « marmunn » aux français « marron » et « du monde », sans devoir passer par toute une vaste explication propre à expliciter les différents termes au sein de la culture créole ⁹⁸?

Beaucoup de noms de métiers, d'arbres ... s'appuient sur le même procédé et le créole repose fondamentalement sur l'idée d'une invariabilité du mot, toutes les modulations de sens étant données par sa position dans la phrase, le redoublement, la juxtaposition des substantifs, les déterminants.

Le Réunionnais nommera ainsi le bananier « pye fig »⁹⁹, le goyavier « pye goyav », le prunier « pye prinn »¹⁰⁰ et ainsi de suite, évitant tout procédé de dérivation directe et conservant fondamentalement l'invariabilité de chaque mot comme principe de base. Seule la place du mot dans l'énoncé permettant de préciser le sens (le substantif de seconde position devient toujours qualifiant du premier).

Un simple mot comme « manze », dupliqué ou combiné à d'autres, pourra signifier « manger, denrée, victuailles, nourriture, bouffe, se rassasier, mangeable », et une foule d'autres notions détaillées et diverses qui, en français, possèdent toutes des étymons différents. En fait, l'élargissement des possibilités sémantiques rend totalement dépassée la notion d'étymon français, tant le redéploiement du sens et des combinaisons opportunes est vaste en créole et correspond à des mots spécifiques du français.

De nombreux verbes composés sont formés sur ce mode : « tourne vire », « ale vini », « marque garde », ... nuance linguistique que possède l'anglais dans des formulations comme « bring back ».

⁹⁸ sans compter avec la paronymie du verbe « marmonner » qui peut également avoir joué un rôle dans la création du mot.

⁹⁹ Du nom dérivé du vieux français, « figuier d'Adam ».

¹⁰⁰ ce dernier n'ayant d'ailleurs rien à voir avec le prunier de France.

Un certain nombre de combinaisons de verbes composés semblent véritablement constituer des ensembles lexicalisés. Dans ce procédé lexicogénique, la composition consiste souvent en deux verbes de mouvement dont le premier sert de verbe focal et le second de verbe modal, ce dernier ayant presque acquis une valeur adverbiale. L'amalgame formé ne concerne pas que les verbes, « faire marche arrière » se dira « met aryer » en mauricien et « haldèyè » en martiniquais.

En règle générale, le rapport entre deux mots juxtaposés résulte de leur pure et simple contiguïté. A notre point de vue, ce procédé s'avère beaucoup moins onéreux, en termes structurels, que l'affixation, la composition avec altération d'un composant ou des deux, la modification interne par insertion ou réduction, et la variation accentuelle ou tonale. En effet, cette combinatoire par simple collage ne nécessite pas de remémoration spécifique, la combinaison souhaitée peut être recréée à tout moment, de plus, toute combinaison nouvelle étant acceptée d'emblée par principe, la capacité de création du locuteur s'avère totale en ce domaine.

En 1971, M. Joos crut bon d'élaborer une théorie définissant une langue en prenant pour critère la possession d'un lexique assez vaste pour permettre de réduire les fréquences des mêmes mots dans un texte¹⁰¹. Ainsi, pour une langue « normale », le nombre d'*hapax legomena*, mots ne figurant qu'une seule fois dans un texte de cinq ou six cents mots, représenterait 46 à 48% de l'ensemble. Outre qu'une telle approche suppose une définition lexicale de la langue, ce qui est très contestable, il s'avère que les langues créoles sont très spécifiques de ce point de vue, ayant créé des procédés d'affinements sans dérivation, par juxtapositions ou simples redoublements¹⁰² qui rendent caduques les appréciations

¹⁰¹ M. Joos, *Pidginization and creolization in language*, éditions Cambridge University Press, pp.117-140.

¹⁰² D'autres similarités de conjugaison méritent également d'être relevées entre langue créole et langues africaines, notamment le mode de conjugaison négative : « nu napa kontan » dont la forme typique avec un préfixe antéposé se retrouve à l'identique en swahili « ha-tu-pendi », « nous n'aimons pas ». L'auxiliaire malgache fonctionne de la même manière : Il permet d'exprimer différentes nuances dans l'énonciation, à savoir entre autres, la négation (tsy / aza). Autant de différences linguistiques fondamentales qui dissocient radicalement le créole du français et ne s'expliquent que par l'existence d'autres influences.

linguistiques valorisantes en fonction des comptabilités lexicales et des quantités de mots dénombrés.¹⁰³

Il est donc possible d'envisager qu'une approche étymologique et lexicale de la langue créole, comprise d'un point de vue traditionnel et sans spécificité aucune, aboutisse logiquement à une analyse réductionniste et dévalorisante. Un autre a priori dont souffrent les langues créoles réside dans la dépréciation communément portée sur sa durée d'élaboration, le degré d'ancienneté des langues étant censé les rendre plus évoluées, plus affinées ou plus complexes, selon le postulat erroné d'une progression historique des langues, le temps n'étant évidemment pas un facteur de complexité¹⁰⁴. Le linguiste qui pense ainsi envisage la langue de l'autre comme un état ancien de sa propre histoire, comme une forme inachevée de sa propre perfection, le fossile d'un stade révolu de sa propre évolution. « Ainsi s'est incrustée l'idée de langues primitives dans leurs structures et élémentaires dans leurs virtualités¹⁰⁵

Les différences syntaxiques entre langues sont fondamentales, l'armature est chaque fois différente et la raison même d'une langue n'est pas que communicative, elle encadre toute notre façon d'appréhender le monde et d'agir. On aperçoit que le sens est littéralement construit (bâti, disposé, organisé) c'est-à-dire formé de façon différente selon les langues. Dans la lignée de la philosophie humboldtienne, nombreux sont les linguistes qui se refusent à voir dans la langue un outil passif de l'expression. Tout système linguistique renferme une analyse du monde extérieur qui lui est propre et qui diffère de celle d'autres langues. Dépositaire de l'expérience accumulée des générations passées, il fournit à la génération future une façon de voir, une interprétation de l'univers ; il lui lègue un prisme à travers lequel elle devra voir le monde non-linguistique. Le langage est le moyen par lequel les hommes créent leur conception, leur compréhension et leurs valeurs de la réalité objective. Les langues sont des découpages différents de l'expérience, des organisations différentes

¹⁰³ De ce point de vue, nombreux sont les linguistes créolistes à avoir fait fausse route et à s'être escrimés à dénombrer le plus de mots possibles, pensant trouver dans leurs résultats la preuve d'une richesse linguistique, ... à l'image des langues européennes. C'est au contraire l'inverse qui nous paraît faire preuve de génie, qu'avec peu de mots, certaines langues peuvent très bien exprimer autant de nuances linguistiques que d'autres nécessitant, quant à elles, autant de mots différents que de nuances spécifiques indispensables au discours et par là-même, autant de remémorations fastidieuses.

¹⁰⁴ « Les langues n'ont pu se perfectionner que bien lentement » déclarait déjà Condillac dans son *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme*.

¹⁰⁵ Maurice Houis, *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, p.30-31

de ce que les locuteurs saisissent dans le monde. En fin de compte, bien souvent, nous disséquons la nature suivant des lignes tracées d'avance par nos langues maternelles. Chaque peuple a la logique que révèle la syntaxe de son langage, nous pensons tous un univers que notre langue a d'abord modelé. La structure linguistique que l'individu reçoit de son entourage est essentiellement responsable de la façon dont s'organise sa conception du monde. A. Meillet le dit nettement à sa façon, indépendamment même de l'impénétrabilité des syntaxes différentes, « tout vocabulaire exprime une civilisation.¹⁰⁶ » Les mots ne peuvent pas être compris correctement, séparés des phénomènes culturels localisés dont ils sont les symboles.

Le Français dit : « j'ai mal à la tête », le Mauricien, « mo latet fer mal », un monde sépare ces deux expressions. Dans un cas, le sujet souffre, mais n'abdique pas son ipséité pour autant, le sujet de l'énoncé est celui qui parle, dans l'autre, la tête qui souffre ; l'expression de la douleur sera nominale en français, verbale en créole, et l'attribution de cette douleur se fera à la tête dans le premier cas, à la personne indisposée dans le second. A chaque langue correspond une organisation particulière des données de l'expérience. Lorsqu'on passe d'une langue à une autre, ce ne sont pas seulement les formes et les mots qui changent (arbitraire de Saussure), ce ne sont pas seulement les notions qui changent, mais aussi le choix des rapports à exprimer.

Invariabilité en tant que simplification

En créant un système invariable, le créole a eu l'avantage de limiter le mot à une unité significative minima en s'interdisant toute dérivation. Ce faisant, la créolisation d'un lexique tend à une monémisation généralisée des mots mettant en évidence des unités de signification, des atomes sémantiques véritables. Dans une langue comme le français, la systématisme est parfois loin d'être logique et contient même de très nombreuses scories a-logiques irréductibles, empêchant les classements logiques.

¹⁰⁶ A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*.

Le suffixe *able* indique la possibilité dans *buvable* mais pas dans *misérable*. Le préfixe « r » indique la répétition dans *rhabiller*, mais nullement dans *rabattre*¹⁰⁷... Le créole, en instaurant un système invariable et en s'interdisant le plus possible les systèmes de dérivation lexicale, est parvenu à produire, en fin de compte, des structurations non-arbitraires du contenu sémantique, par exemple par combinaison ou redoublement.

En fait, la pidginisation a provoqué la recherche de « primitifs » lexicaux dans les monèmes de plusieurs langues, leur fixation dans un nouveau système invariable, puis leur combinaison ou leur redoublement, augmentant par multiplication la valeur lexicale de chacun. La monémisation apporte ses caractères distinctifs ou traits pertinents de contenu comme des sortes d'unités minima de signification qui semblent permettre enfin la mesure scientifique de la surface sémantique d'un terme. En termes d'économie linguistique pure, le lexique d'une langue à structures dérivatives tel que le français, offre d'abord une structure sémantique visible au niveau de la morphologie, structure à la fois prometteuse parce qu'elle semble obéir à des règles (préfixes, suffixes, désinences, ajoutant un sens à un autre selon des lois sémantiques) et trompeuse, parce que ces règles d'ajouts sont arbitraires, très nombreuses, équivoques, redondantes ou surtout, lacunaires, parfois même contradictoires et nourrissant de nombreuses exceptions, en un mot, pas systématiques.

En créole, le même signal phonique est utilisé pour des « designata » différents, dans des contextes très variés, simplement du fait de combinaisons différentes. L'établissement de la communication par le moyen de ce monème, suppose fondamentalement l'existence sous tous ces changements, d'une certaine invariance qui maintient nécessairement des propriétés communes sous toutes ces combinaisons possibles.

Un lexique banyan

La pidginisation a sans doute dû passer par une étape de prélèvement lexical au sein de plusieurs langues, d'un vocabulaire volontiers

¹⁰⁷ Qui n'est en rien « abattre une seconde fois ».

paronymique, constitué du plus petit nombre possible de termes premiers, explicitement énoncés, expressément définis, dénombrés en totalité, puis, dans un second temps, l'énonciation de toutes les relations permises entre les termes retenus. Ainsi, c'est une véritable nouvelle organisation linguistique qui s'est formée à travers les interconnexions des notions entre elles, dans la structuration d'un véritable système sémantique combinatoire.

Leibniz, entre 1659 et 1679, a conçu plusieurs fois le projet d'une espèce d'alphabet des pensées humaines, fondé lui-aussi sur la réduction de tous les concepts à leurs éléments simples, leur inventaire et leur classement, puis leur représentation par des « caractères » appropriés combinables selon des règles indiquées et fixées par des signes. Le but semblait être de pouvoir aboutir en fin de compte à des structurations non arbitraires du contenu sémantique de notre connaissance du monde en établissant des corrélations véritables entre logique et langage.

La pidginisation quant à elle, cause la création d'ensembles illimités, de par leur nature combinatoire même, et ouverts, qui prévoient la possibilité d'intercalation d'un nombre infini de termes entre deux de leurs termes, une sorte de multiplication par combinaison et redoublement.

Il s'agit d'une sorte de « lexique transformationnel¹⁰⁸ », espèce d'algèbre naturelle permettant d'opérer sur les formules symboliques des structures d'une langue comme sur les formules d'un calcul.

Syntaxe créole et algèbre booléenne

L'idée d'utiliser uniquement deux symboles pour coder des informations n'est pas récente, elle revient à G.W. Leibniz qui, dès 1666, s'intéresse au système binaire sans lui trouver une utilité immédiate. En 1816, un mathématicien britannique, George Boole, décide de placer la logique sous l'emprise des mathématiques. Les trois opérations de base de l'algèbre qu'il met au point : ET, OU et NON, permettent d'additionner, de soustraire, de multiplier, de diviser et de comparer. Il est possible de traduire des affirmations et des algorithmes entre la langue créole et le

¹⁰⁸ par référence à la grammaire transformationnelle

langage des mathématiques. La logique (du grec λογος) ne signifie-t-elle pas également « parole » ?

L'un des livres les plus influents en mathématiques modernes fut *Les lois de la pensée*, paru en 1854, qui permet de formaliser la logique propositionnelle du langage selon des tables de vérité. C'est presque un siècle plus tard (en 1938), que l'américain Claude Shannon (1916-2001) a remarqué que les circuits électroniques imitent presque à la perfection les opérations propositionnelles booléennes. Constatant qu'il existe des constantes propositionnelles récursives, il crée une algèbre avec des variables, des constantes et des expressions qui ressemblent, sans être identiques, aux lois de l'algèbre ordinaire de l'arithmétique. Cette algébrisation de la logique est la grande contribution de G. Boole. D'un simple axiome aristotélicien : « une proposition peut être vraie ou fausse, mais ne peut pas être vraie et fausse », Boole a fait l'axiome d'une algèbre totalement révolutionnaire dont les théories, lorsqu'elles se marieront aux technologies de l'électronique près d'un siècle plus tard, donneront naissance à une machine assez prometteuse baptisée ordinateur.

A l'origine de tous les efforts mathématiques de Boole, une idée fixe et simple : décrire les relations entre parties (ou sous-ensembles) d'un ensemble référentiel. Il distingue :

- 1/ la somme logique ($A+B$), correspondant à l'union des deux ensembles.
- 2/ le produit logique (AxB), correspondant à leur intersection.
- 3/ la complémentation ($/A$ ou $/B$) correspondant à la partie inverse de l'ensemble donné.

La grande particularité des fonctions booléennes est le fait qu'elles peuvent être décrites de manière exhaustive. En effet, chaque variable de ces fonctions ne pouvant prendre que deux valeurs différentes, il devient tout à fait faisable de récapituler tous les cas possibles dans un tableau que l'on appelle alors « table de vérité ». Il est facile de comprendre que la combinaison de deux items ou le redoublement d'un même item, forment une sorte de lexique booléen non fermé et infini, en un mot plus simple, souple.

Syntaxe et lexique booléens

Il paraît évident que la syntaxe créole en termes de choix propositionnels, elle-aussi peut être comparée à une sorte d'algèbre booléenne :

1/ du fait du caractère linéaire du langage

2/ du fait que le rapport de chaque élément de la phrase avec le reste de l'énoncé se trouve indiqué par sa seule place dans l'énoncé.

3/ du fait que chaque élément d'un énoncé est dépourvu par lui-même de toute marque de sa fonction syntaxique, et qu'il attend cette marque de sa position.

D'une manière ou d'une autre, une langue distingue toujours des « temps », que ce soit un passé et un futur, séparés par un présent, mais toujours la ligne de partage est une référence au « présent ».

Dans le créole mauricien, chaque temps est binaire : présent/présent continuif (mo manze, mo pe manze) ; passé/passé révolu (mo finn al lekol, mo ti al lekol). Au futur, l'existence de deux marqueurs de temps, « ava » et « pu », bien que peu différenciés dans leurs sens respectifs (mo ava manze, mo pu manze), peut historiquement s'expliquer pour les mêmes raisons (« ava » signifiant l'action qui mène à un futur, s'inscrivant dans la durée : « mo ava fer li » (sous-entendu, à partir de maintenant). « Pu » marquant l'action future directement située dans l'avenir (« mo pu fer li »).

Ainsi, ces choix binaires pourraient s'avérer éminemment booléens, en tant qu'alternatives récurrentes de la pensée discursive.

La recherche des universaux dans l'étude des rapports entre logique et langage, s'est toujours focalisée sur la grammaire. Cette recherche a presque totalement éclipsé l'étude des rapports entre logique et sémantique, reléguant hors de la linguistique l'étude de toute possibilité de lien logicosémantique. Il existe ainsi une tendance des structuralistes à retrancher la sémantique de la linguistique formelle proprement dite. Il y a comme une résistance du lexique à se laisser structurer sur le plan purement linguistique ; ce qui s'est, de fait, traduit par la persévérance marquée des logiciens et logisticiens à introduire une coupure profonde dans leurs « langues » axiomatiques, entre syntaxe et sémantique. Le système sémantique formé par le lexique, constitue un système dont l'obscurité structurelle n'a pas été percée jusqu'ici, si structure il y a. Il

va de soi pourtant, que le créole mauricien offre un magnifique exemple de systématisation linguistique, tant sur le plan syntaxique, ce qui paraissait évident, que lexical, ce que nous nous sommes efforcé de prouver ici.

Appropriations

L'étymologie telle qu'elle fut toujours maniée en fonction des langues européennes, repose systématiquement sur un modèle descendant, une langue en amont fournissant un étymon, duquel des mots « descendent », sur un modèle constant de modification. Nous pensons que ce modèle n'est pas applicable aux langues créoles. En effet, le temps de la genèse de ces langues n'est pas le même et le rôle joué par les protagonistes ne peut qu'être différent, l'urgence de la situation ne permet pas d'évoquer une simple "modification" qui s'inscrirait dans le long-terme, mais beaucoup plus une appropriation sur un modèle ascendant où les locuteurs, quels qu'ils soient, se servent du matériau « langues » qu'ils côtoient tous les jours de manière obligée. Nous pensons que, du fait de l'esclavage lui-même, un certain nombre de mots devaient nécessairement être adoptés dans un très bref délai, ne serait-ce que pour l'application des ordres donnés par les maîtres, les marins ou leurs subrécargues. De là vient le fait que de très nombreux mots et notamment la plupart des verbes d'action sont des termes de marine¹⁰⁹.

Il va de soi que le nombre de termes et de locutions liés à l'univers maritime francophone est très important en créole, c'est devenu une banalité de le dire. Cependant, ce qu'il convient de remarquer aussitôt, c'est que l'ensemble de ce glossaire nautique se retrouve aujourd'hui intégré dans un contexte totalement terrestre et détaché de l'univers

¹⁰⁹ Un fait souvent ignoré est que durant tout le dix-septième siècle, de nombreux esclaves étaient à bord des bateaux et participaient aux manoeuvres de navigation. Il est possible d'imaginer également que les longs voyages atroces et éprouvants de la traite elle-même, pendant plusieurs mois, ont pu avoir une influence linguistique.

marin¹¹⁰. « Rise » n'a plus rien à voir avec « prendre un ris » et les « varangues » ne sont pas vécues comme éléments de charpente de navire. Lorsque le Mauricien déclare « viv lor bos » (vivre aux crochets, aux dépens de), il n'est pas sûr qu'il imagine se servir d'un terme de marine¹¹¹ ...

Si tous ces mots existent bien en créole, ce n'est pas dans un schéma modificatif, mais dans le cadre d'une appropriation opportuniste par généralisation, exploitation d'un lexique dans un contexte différent, ainsi, « delarge » ou « devire », placés dans la conversation courante (« mo lipye inn devire »), n'ont plus grand chose à voir avec « larguer » ou « virer », termes de marine français.

N'oublions pas que dans le début de la colonisation des îles, période où apparaît le créole, l'esclavage ne se situe pas encore dans un univers plantocratique, contrairement à l'opinion répandue, mais dans un monde esclavagiste essentiellement maritime et portuaire.

Aussi, « pus bor » (faire la cour) ou « vey bor » (se comporter en opportuniste, attendre une occasion pour faire avancer ses intérêts), n'ont plus rien à voir avec le contexte de leur appropriation initiale. Ces mots et expressions courantes, sont la preuve d'une réutilisation dans un autre contexte que celui de leur emploi d'origine, ce qui implique un travail de métaphorisation, d'analogie, de généralisation ou d'extension, primordial dans la création d'un lexique, celui-ci n'étant plus envisagé comme simple acquisition, ni même en tant qu'emprunt, mais comme véritable appropriation.

« Les langues maternelles des esclaves jouent un rôle important dans le développement de la structure morphosyntaxique et surtout sémantique des pidgins, les mots lexicaux empruntés à la langue-base étant investis de nouvelles significations propres à la culture des groupes dominés. »¹¹²

En définitive, au terme de cette analyse, conserver le concept de « langue-base », c'est poursuivre les interprétations racistes qui ne

¹¹⁰ A peu près au même titre que le verbe « démarrer » en français, n'a plus rien à voir avec son contexte marin « dés-amarrer ».

¹¹¹ il est même plutôt probable qu'il s'imagine vivre aux dépens du « boss », avec deux « s » !

¹¹² *Bilinguisme et bilinguisme*, J.F. Baissac, p.256.

voyaient dans les langues créoles que déficiences et approximations du seul français.

De nombreux termes français ne sont demeurés en créole qu'en raison d'une utilisation sortie de leur contexte d'origine. Par exemple, la pertinence d'une utilisation métaphorique a permis l'élargissement du contexte d'utilisation. Lorsque le créole qualifie un oiseau de « kalfat », c'est par analogie entre les cris poussés par ces volatiles et le bruit des coups de maillet des calfats. De même, si certains Réunionnais nomment le galabèr « korbeydor » ou « kaka martin », c'est par pures métaphores. Si le créole s'autorise des créations telles que « laplenn pares » pour dire « cimetière », ou « dan pens », qui est une image parfaitement explicite, c'est par pur procédé lexicogénique propre à lui-même.

Thèses universalistes

Il est notoire que les thèses du Professeur D. Bickerton¹¹³ relatives à la genèse des différents créoles ont quelque peu chamboulé les études créolistiques des dix dernières années. En effet, l'hypothèse d'un processus universaliste paraît déterminante dans l'explication de la concomitance de certaines constantes linguistiques sur plusieurs champs géographiques totalement séparés (Caraïbes, Océan Indien...).

Pour notre part, si cet aspect universaliste doit pouvoir trouver son mode d'explication, il n'est pas certain que les thèses chomskyennes sur la grammaire universelle à l'idée que le langage est une compétence innée

¹¹³ *Roots of Language*, Ann Arbor éditions, 1981.

et spécifique, soient les seules à pouvoir fournir une explication au caractère universaliste des systèmes linguistiques créoles.

Sans développer plus avant, nous aurions quelques raisons de ne pas abonder dans ce sens tant le caractère « nativiste » et inné des structures principielles du langage n'est pas pour aller dans un sens très progressiste¹¹⁴. Comme le déclare Louis-Jean Calvet dans son fameux ouvrage *Linguistique et colonialisme*¹¹⁵, « Plus tard et encore aujourd'hui, j'ai été fasciné par cette sorte de schizophrénie qui permettait à Noam Chomsky d'être d'une part, dans sa vie "citoyenne", un homme politiquement engagé et d'autre part, dans sa vie scientifique, un formaliste déniait à la langue toute caractéristique sociale. »

Par le passé, le caractère de « langage enfantin » est un aspect qu'on a accordé à tort à beaucoup de créoles au point que certains linguistes ont vu dans le « baby talk », l'origine possible de ces parlers. Pour notre part, le caractère considérablement sophistiqué en même temps que, paradoxalement, l'incroyable simplicité systémique des langues créoles n'autorisent pas à procéder à pareils rapprochements sans risques. L'idée qu'il existe un système naturel d'expression des notions de temps et d'aspect ancré dans les propriétés neurales du cerveau humain est une position évidemment très fortement innéiste à laquelle nous ne saurions souscrire¹¹⁶.

Remarquons d'ailleurs, que cette recherche systématique de la grammaire universelle et sa comparaison/justification par l'organisation structurale des langues créoles, fait partie d'une vaste quête, d'un mythe concernant l'origine et l'évolution des espèces, qui passe souvent par une procédure classificatoire et aboutit à, pour reprendre les mots de Michel Foucault, « une simple monstruosité linguistique ».

En mettant l'accent sur le rôle crucial des considérations de simplicité et de généralité, N. Chomsky émettait à juste titre l'idée qu'il existe des systèmes de processus récursifs sous-jacents à la formation des phrases,

¹¹⁴apparemment nombre de créolistes sincères ignorent le fait que Noam Chomsky ait longtemps flirté avec les thèses néo-nazies, allant jusqu'à préfacer leurs ouvrages et écrire sur le sujet au sein d'éditions d'extrême droite (« La vieille Taupe »...). Cet apparté pour mettre en garde contre le caractère réactionnaire de certaines thèses innéistes qui corroborent et pas par hasard, certaines idées relatives à un strict déterminisme biologique.

¹¹⁵ Editions Payot, 1972, p.10.

¹¹⁶ Ajoutons que cette thèse aboutit à une nouvelle forme d'expropriation linguistique déguisée.

mais cela ne prouve pas que ces « structures profondes » soient inévitablement d'ordre neuronal. L'existence d'universaux substantiels et formels n'oblige pas à n'en rendre compte que par l'hypothèse innéiste. Le modèle chomskyen pourrait être mathématiquement valide, et l'interprétation, c'est-à-dire la valeur explicative psychogénétique qu'il en donne, erronée.

Des considérations du même ordre ont joué un grand rôle dans l'élaboration de la théorie linguistique de Martinet, si du moins, il est possible de rattacher sa conception de « l'économie » au principe de simplicité, sans pour autant aboutir à une conception innéiste.

Le sens des énoncés est entièrement déterminé par le contexte. Doit-on dès-lors subordonner l'étude du contexte à celle de la grammaire des phrases ? Cette condition reviendrait à poser au niveau du contexte de situation (c'est-à-dire à la limite, au niveau de la réalité naturelle, sociale et culturelle tout entière), le problème de la détermination des invariants. La question est justement la suivante, l'explication chomskyenne de D. Bickerton par le « bio-programme », outre ses aspects innéistes, revient à proposer un modèle de pertinence ne nécessitant pas réellement d'explication historique à l'apparition des langues créoles, oblitérant même le champ social du discours. Pour les Néo-grammairiens, universalistes, la grammaire n'existe qu'à travers la psychè des locuteurs, et non en tant que création sociale. Dans un tel contexte, l'étude psychique de la grammaire aurait en tout état de cause une supériorité épistémologique en comparaison aux différentes « grammaires historiques ». Notre modèle alternatif propose au contraire, de poser la notion de contrainte et de promiscuité interlinguistique forcée, condition liée en l'occurrence à l'esclavage, comme fondatrice.

Le sens d'un mot ne se révèle que par son ambiance, par la situation matérielle qui le fait surgir et le contexte linguistique dans lequel il se trouve. Parler du mot, du signe linguistique en soi, détaché de tout contexte, c'est procéder à une lexicalisation abusive de la langue, c'est aller les yeux ouverts au devant du péril qui guette tout linguiste, celui de détruire, en l'isolant, l'objet même de ses études. Il est certes légitime, et sans doute profitable, d'examiner sous le microscope une abeille, morte ou vivante, mais le naturaliste qui se livre à cet examen, quels renseignements en tire-t-il sur l'activité prodigieuse de la ruche ? Autrement dit, selon une formule fameuse qu'on peut faire remonter à Meillet ou à Wittgenstein, « les mots n'ont pas de sens, ils n'ont que des emplois », ce qui revient plus banalement à dire qu'un mot prend son

sens dans le contexte. A trop situer l'unité linguistique au niveau du mot isolé, c'est finalement le signifiant qui prend une place exagérée par rapport au signifié. L'erreur reviendrait donc à assimiler restrictivement le « sémantique » au lexical.

On rejoint là la distinction faite notamment par E. Coseriu entre sens (Sinn) et signification (Bedeutung) ou, comme on disait traditionnellement, entre sens et « effet de sens », en fait, entre le sens d'un mot et ses emplois. La linguistique est sans cesse confrontée à la mise en œuvre des signifiés de la langue au sein des contextualisations sémanco-sémiotiques qu'elle effectue et qui effectuent le sens d'une parole.

Grâce au vecteur que représente l'étymologie, il existe une véritable idéologie « lexicaliste » spontanée qui fait croire à beaucoup de gens qu'une langue est une collection de mots, une « nomenclature », comme disait Saussure en dévoilant combien cette approximation est trompeuse ; comme on sait, certains linguistes ont même cru pouvoir limiter la sémantique à l'étude des mots et de leurs changements de sens. Cette idéologie de la nomenclature, qui méconnaît l'essentiel du fait linguistique, conduit aussi au *terminologisme* comme à sa caricature. Il s'agit à la fois d'une surestimation de la terminologie en tant que telle et de l'illusion qui voudrait que la terminologie fût toujours fixée, comme par nature, qu'elle obéisse à un découpage objectif, le même dans toutes les langues, et par conséquent qu'elle soit en principe aisément transcordable d'une langue à l'autre, si tant est qu'on daigne accorder le statut de langue aux deux ensembles, ce qui pose problème à nombre de créolistes eurogénétistes. « Pour certaines personnes », écrit Saussure, « la langue, ramenée à son principe essentiel, est une nomenclature, c'est-à-dire une liste de termes correspondant à autant de choses ... Cette conception suppose des idées toutes faites préexistant aux mots ». Mais, écrit-il encore, « si les mots étaient chargés de représenter des concepts donnés d'avance, ils auraient chacun, d'une langue à l'autre, des correspondants exacts pour le sens : or il n'en est pas ainsi.¹¹⁷ »

Pour Saussure, le sens d'un mot dépend étroitement de l'existence ou de l'inexistence de tous les autres mots qui touchent ou peuvent toucher la réalité désignée par ce mot. On voit l'abîme qui sépare la notion saussurienne de la nomination comme « système », d'avec la notion traditionnelle de la langue comme simple répertoire taxinomique.

¹¹⁷ Saussure, *Cours de linguistique générale*, éd. Payot, 1960.

L'étymologisation de la langue créole aboutit à un transcodage, le lexique se trouve être sans prise sémiotique sur la culture et l'histoire auxquelles il réfère ; le jeu de la syntaxe quant à lui, se voit abusivement restreint aux règles peu nombreuses et strictement définies d'une combinatoire formelle transparente et surtout il n'y a plus place pour l'idiomatique, les *habitus* phraséologiques, les sédimentations innombrables de la rhétorique et de la périlangue (culturelle, référentielle et comportementale) ... sans même parler des connotations.

D'ailleurs, pour en revenir à D. Bickerton, l'idée d'un « bio-programme » inscrit dans nos neurones à notre naissance ou même celle d'un retour des langues créoles au « proto-langage » simplifié de nos ancêtres, telles qu'il les envisage¹¹⁸, ne manqueront pas d'alimenter un certain nombre d'idées préconçues qui ne demandaient justement qu'à resurgir. Pour ce linguiste, la structure cognitive des espèces préhominiennes se charpente de la même manière que celle qu'opèrent les créoles et précisément sur le modèle d'acquisition automatique du langage par les enfants. La créologénèse et l'acquisition de la langue maternelle répètent la naissance du langage lui-même.

A nos yeux, la philogénèse du créole doit se dissocier de ces deux autres chapitres de la linguistique que sont l'étude du langage de l'enfance et celle des enfances du langage. Il n'est pas exact d'affirmer que les premiers locuteurs de pidgin n'aient eu à leur disposition aucun modèle préexistant, aucune langue d'origine qui se comportât comme substrat vis-à-vis des langues nouvelles, à savoir celles des colons et le pidgin lui-même. Les recherches les plus récentes remettent en cause la thèse de l'anéantissement linguistique, de la même façon d'ailleurs que la recherche historique des quinze dernières années a remis en question la vision prédominante de l'esclavage en mettant en valeur les nombreuses dynamiques de résistance jusque là volontiers passées sous silence.

John Mc Whorter déclare ainsi :

« A great many structures that Bickerton designates innate are in fact much more likely to have been transfers from the languages spoken by the slaves first brought to the Caribbean. Bickerton's claim has been that any such similarities between Creole and African structures are mere accidents. While it is hardly impossible that such accidents could have

¹¹⁸ Les langues créoles devenant pour cet universaliste, de véritables spécimens de proto-langages contemporains, pire, des sortes de « langues naturelles », fossiles vivants créés à partir d'un degré-zéro théorique de complexité.

occured, especially given the “unmarked” nature of many of the structures in question, comparative analysis makes it relatively unequivocal that many of the Caribbean-African correspondences are indeed transfers, not spontaneous creations. »¹¹⁹

Notre propos n'est pas ici d'expliquer nos désaccords avec les thèses bickertonniennes, ils seraient trop nombreux, mais plutôt de fournir directement, une autre proposition explicative quant à la genèse des créoles, ce qu'induit en fait l'ensemble des considérations sur l'étymologie que nous venons de formuler tout au long de notre ouvrage:

Si nous résumons les traits linguistiques explicités plus haut, nous aboutissons à un certain nombre de propriétés fondamentales qui caractérisent les langues créoles : réduction des catégories grammaticales marquées obligatoirement, polysémies paronymiques interlinguistiques, redéploiement des étymons et maximalisation de leur exploitation, extension du champ sémantique des vocables, juxtapositions de substantifs, duplication et redoublement des mots pour en créer d'autres, absence de conjugaison des verbes mais déterminations anté ou post posées (pronoms et particules aspecto-temporelles), invariabilité des mots, etc.

Qu'il nous suffise de nous resituer dans un contexte interlinguistique forcé où, soulignons le, les populations possèdent déjà leur propre bagage linguistique élaboré¹²⁰ (ce qui rend inopérante à nos yeux l'hypothèse d'un bioprogramme et encore moins d'un retour au proto-langage), les nécessités de survie obligeant à créer un nouveau médium d'échange et de construction sociale, l'ensemble des « trouvailles » linguistiques décrites plus haut, qui, en fait de « proto-langage », permettent au contraire d'imaginer toutes les subtilités et toutes les nuances de n'importe quelle autre langue moderne, peuvent très bien s'expliquer par ce que nous nommerons la recherche inconsciente du « plus petit dénominateur commun ».

Pour ne prendre qu'un exemple, la nécessité d'une conjugaison ou d'un système verbal permettant une modulation dans le temps et dans le

¹¹⁹ Judy Kegl- John Mc Whorter, *Perspectives on an emerging language*. Eve Clark edition, 1997.

¹²⁰ Claude Hagège, dans son ouvrage *L'Homme de Paroles*, Fayard, 1985, le dit fort bien : « La création de parole par les premiers usagers de pidgins est, elle aussi, spécifique. En la supposant homologue des deux autres génèses (philogénèse et ontogénèse), on en trahit la nature »

nombre, impliquait nécessairement un système d’auxiliaires à particules, sachant que la contrainte principale était d’élaborer un système purement oral avec impossibilité de passer par l’écrit. Le système a d’abord dû consister à capter des radicaux verbaux revenant de manière fréquente, les inscrire dans un système invariable¹²¹, puis dans un second temps, de désigner le mode d’action (accompli, non accompli, futur, présent, passé, passé révolu, ...) au moyen d’auxiliaires évidents (ava, pu, finn, ti, ...) à comprendre et à mémoriser.

Notons qu’en malgache, la conjugaison au présent est en général celle de l’infinif. La forme reste la même quelque soit le sujet du verbe¹²².

Nous voudrions en fait défendre l’idée que tout pourrait s’expliquer par une raison économique, ce qu’il conviendrait d’appeler une véritable « **économie linguistique** »¹²³, à savoir, la capacité à pouvoir créer des modèles syntaxiques et lexicaux sur la base de la plus grande rentabilité pratique, de la plus grande maniabilité et de la plus grande pertinence effective. En effet, tout ce que cette étude tend à décrire est en définitive l’élaboration à grande échelle d’un système ultra-perfectionné en vue de transmettre l’ensemble des nuances et détails de toute langue, dispositif élaboré à moindre coût. Louis-Jean Calvet le dit fort simplement dans son fameux ouvrage *Linguistique et colonialisme*, « chaque société a la linguistique de ses rapports de production. »

La grammaire, de même que le lexique créoles révèlent une performance hors du commun, rendant compte du maximum de faits, de la manière la plus simple¹²⁴, avec des principes de généralisations les plus

¹²¹ notons que la distinction entre féminin et masculin est inconnue de la grammaire malgache

¹²² par exemple:

Misotro : boire

Misotro aho : je bois

Misotro ianao : tu bois

Misotro izy : il boit

Misotro isika : nous buvons

Misotro ianareo : vous buvez

Misotro izy ireo : ils boivent

¹²³ Evoquons le rôle de la notion d’économie et du principe du moindre effort dans la théorie de Martinet, notamment dans son ouvrage *Economie des changements phonétiques*, premier ouvrage fondamental de phonologie diachronique.

¹²⁴ Ce n’est pas parce qu’un certain nombre de linguistes ont cru voir un amoindrissement et une résurgence de considérations racistes derrière le concept de simplification, que cette idée devrait être abandonnée pour autant, si considération subjective il y a, ce serait bien plutôt dans une perception neutre ou même valorisante de ces simplifications. Quant au fait que les langues créoles aient leurs spécificités,

systématiques possibles. La syntaxe créole serait ainsi la plus courte possible, c'est-à-dire qu'elle aurait besoin du plus petit nombre de règles et d'éléments pour rendre compte des faits. Cette syntaxe considère essentiellement les rapports entre les mots sous l'angle de leur successivité et de leurs enchâssements, à l'inverse des langues riches en flexions, comme le français. Faisant l'économie des coordinations et des flexions, elle permet d'éviter toutes les redondances grammaticales en assurant l'invariabilité fondamentale des mots.

Le modèle proposé ici consiste à dire que l'ensemble de ces « plus petits dénominateurs communs », « minimum opérationnel », sont les résultantes obligées d'un rapport économique à l'échange linguistique, tout simplement parce que l'Histoire les a forcés à être les plus performants dans l'énoncé, les plus rentables dans l'ouverture des champs possibles d'expression, enfin, les plus pratiques car les plus aptes à la remémoration et à l'apprentissage. Ce que nous voudrions ici rétablir, c'est le fait explicatif social, montrer comment la vie sociale elle-même opère pour construire ses signaux linguistiques minimaux.

Ainsi, le système de conjugaison, ultra-perfectionné et permettant toutes nuances dans l'énoncé, s'avère d'une simplicité sans égal au niveau de son apprentissage. En effet, l'essentiel de son fonctionnement peut être appris et assimilé, qui plus est oralement, par n'importe quel locuteur en un après-midi, assurant ainsi la plus grande productivité linguistique possible, à tous égards, c'est-à-dire tant du point de vue de la qualité de l'énoncé que de la capacité d'un apprenant à l'acquérir vite.¹²⁵

Quant au modèle lexical du mauricien, lui aussi possède une productivité phénoménale, une véritable ingéniosité, puisque avec un seul mot, on peut former des dizaines de variables affinées, ne nécessitant d'ailleurs pas de remémoration spécifique, ce qui offre un champ de possibilités infini. Ainsi, il apparaît clairement que cette rentabilité économique du linguistique est la résultante d'une nécessité historique face à des contraintes obligées : pluralité des origines, temps limité, efficacité immédiate requise, dans lesquels parents et enfants se sont retrouvés.

nous ne voyons là aucun parallèle obligé avec une classification d'ordre racial. Fort heureusement, spécificité n'implique pas hiérarchisation.

¹²⁵ Au contraire du français qui, avec ses différents modes, temps et groupes verbaux, nécessite de nombreuses années d'apprentissage et oblige au passage à l'écrit, tant pour la remémoration que pour l'explicitation.

Cette explication ne nécessite cependant nullement de justification innéiste ou neuronale.

Nous pensons qu'effectivement, ce besoin pratique d'une relation à l'autre, l'urgence vitale de communiquer, l'utilité de maintenir l'intercompréhension, l'impérieuse utilité d'une transmission des savoirs et des connaissances dans un contexte esclavagiste forcé, l'urgence communicative des situations de déprivation linguistique, suffisent à justifier la création d'une base commune le plus rapidement et le plus efficacement possible. Il est fort probable que cette urgence, ce rapport économique au linguistique conduise de manière obligée à des schémas d'expression syntaxiques et lexicaux universels qui, en fait, pourraient se reproduire à tout moment dans un contexte semblable. Il est sûr, dans ce cadre, que l'importance du rôle des enfants dans le passage d'un pidgin à une langue créole est crucial et il est évident que ceux-ci s'avèrent certainement avoir joué un rôle primordial dans cette fixation, pour autant, il n'y a aucun besoin de passer par un schéma neuronal pour l'expliquer. Ce serait en effet réduire à bien peu de chose les rapports de l'enfant et du langage que de n'en considérer que les aspects proprement codiques (grammaire, lexique, etc.). En fait ces aspects formels sont largement surdéterminés par toute une série d'investissements symboliques imaginaires, affectifs (les matières de l'inconscient), sociaux, culturels dont la nature évolue avec l'âge. La conscience linguistique d'un enfant est d'abord spontanément et fondamentalement discursive. A cela vient s'ajouter le fait que D. Bickerton, dans son étude, ne fait aucun cas du rôle indéniable des vagues successives de bossales (esclaves nés en Afrique par opposition aux créoles nés dans la colonie) sur la morphosyntaxe et le lexique.

Il faut bien admettre, pour prendre l'exemple du français, que la plupart des indicateurs de temps, de genre et de nombre ne sont pas envisagés sous un angle exclusivement expressif et possèdent un rôle culturel et social important de hiérarchisation sociale plutôt qu'une réelle pertinence linguistique au sein d'un énoncé. En fait, la plupart des marqueurs sont, dans cette langue, purement redondants ou superflus du point de vue de la stricte rentabilité linguistique, jouant un rôle exclusivement social. Par exemple, le positionnement d'un locuteur se fait à travers tout le système oral complexe et compliqué des liaisons. Un bon exemple de ce qui est affirmé ici, est le statut linguistique du passé simple en français, tel que l'envisageait Roland Barthes dans son célèbre ouvrage *Le Degré zéro de*

l'écriture : « retiré du français parlé, le passé simple, pierre d'angle du Récit, signale toujours un art ; il fait partie d'un rituel des Belles-Lettres. Il n'est plus chargé d'exprimer un temps. Son rôle est de ramener la réalité à un point, et d'abstraire de la multiplicité des temps vécus et superposés, un acte verbal pur, débarrassé des racines existentielles de l'expérience, et orienté vers une liaison logique avec d'autres actions, d'autres procès, un mouvement général du monde : il vise à maintenir une hiérarchie dans l'empire des faits. »

A l'inverse, le créole n'a pas besoin de tous ces marqueurs hiérarchiques ou sociaux, ne visant que la plus grande efficacité pratique, d'où l'ensemble des simplifications¹²⁶ visant à l'essentiel de l'expression proprement dite. Le marqueur social existe toujours, bien-sûr, mais se voit reporté sur le statut d'une autre langue, celle du maître, engendrant la diglossie, même s'il est sans doute abusif de ne voir le créole que comme basilectal et qu'il est indéniable que se côtoient aux Antilles un français populaire et un créole acrolectal (créole distingué), le statut d'infériorisation systématique demeure une constante.

C'est en termes de véritable « productivité » linguistique que peuvent être appréhendés la grammaire, la syntaxe ou le lexique créoles, car l'ensemble des dispositifs mis en place par ces langues sont purement à envisager en termes de meilleur rendement (à la fois sur le plan expressif et sur le plan de la remémoration/appropriation par le locuteur). La forme duplicative, applicable aussi bien aux adjectifs, aux substantifs, qu'aux verbes, prépositions (« andan andan/ secrètement, sournoisement ») est un exemple de rentabilité lexicale, assurant une productivité maximale. De la même façon, les mots à redoublement syllabique (en français « bonbon, « tonton », ...) sont plus nombreux en créole, la raison essentielle étant leur facile remémoration ou leur valeur onomatopéique¹²⁷.

¹²⁶ Simplification et non pas réduction. En effet, si on les compare strictement et au risque de choquer plus d'un, il va de soi que le système de conjugaison du créole mauricien est beaucoup plus riche en possibilités que le système de conjugaison du français. B.L. Pudaruth, dans son ouvrage sur le créole mauricien (p. 163) envisage 24 possibilités de « conjugaison » grâce aux combinaisons des particules ti, pu, finn, pe, ava + verbes et cela en ayant omis la particule du passé proche « fek ».

L'onomatopée a pu jouer un facteur très important de création linguistique, à la fois dans la recherche d'une universalité de compréhension comme dans la pédagogie parentale d'enseignement d'une langue en voie de construction. La raison est donc d'ordre purement pratique et pédagogique dans la recherche informelle d'une économie communicationnelle. Malheureusement, la plupart des historiens ou des linguistes ont vu en cette stratégie positive d'apprentissage et de construction, un moyen supplémentaire de dénigrement et de mépris racistes :

« Onomatopoeia has been the principal factor when the Creole has created new words ; the blacks have always shown an enthusiastic relish for representing in speech inarticulate sounds and noises. A few examples will suffice to illustrate this propensity : *fére guidiguidi* is to tickle, and by extension, the armpit is commonly called *guidiguidi* or *digdig* ; *gnangnan* is used for a lazy and effeminate person ; *éne catacata* means a coquette, a flirt ; *balalame* designs a tall awkward fellow with long hanging arms ; *quémequéme* is a puzzled individual ; *fére sapsap* is to flirt, etc.¹²⁸ »

Dans le même ordre d'idées, le créole est une langue dans laquelle les mêmes formes assument les deux statuts de pronom et d'adjectif possessif. En mauricien par exemple, concernant les pronoms à la première et deuxième personnes du singulier ou du pluriel (« mo, to, nu, zot), le même morphème est utilisable en combinaison avec tous les indices personnels comme outil de détermination dans les constructions possessives emphatiques. En l'occurrence, une extension analogique est donc associée à la grammaticalisation assurant là encore une rentabilité à moindre coût. (mo, to, nu bann, zot bann, ...)

Plutôt que sans cesse se servir de l'histoire des langues créoles à seule fin d'éclairer la phylogénèse du langage, ce que les linguistes ne cessent de faire depuis deux cents ans, sans prendre en compte le fait fondamental

¹²⁷ tektek, ...

¹²⁸ *Mauritius Illustrated*, Allister Macmillan, Asian Educational Services, New-Delhi, Madras, 2000. p.111.

que l'ensemble des populations amenées de force dans les îles, connaissaient toutes leurs langues respectives et possédaient parfaitement tous les concepts de temps, mode, nombre, même si les façons de les exprimer différaient grandement, cela crée un fossé énorme avec leurs ancêtres Homo sapiens inventant quant à eux la notion même de langage ex nihilo et sur plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'années.¹²⁹

Pour nous, au contraire, si les langues créoles peuvent nous intéresser d'un point de vue historique, et nous éclairer de quelque manière, c'est plutôt quant à l'avenir des différentes langues du monde. Dans cette perspective, ce n'est peut-être pas totalement par hasard, si la langue anglaise est parvenue à conquérir la planète. Nous ne contesterons pas l'idée qu'il y ait un aspect strictement colonial dans ce fait purement historique, mais par delà, il s'avère que l'anglais se rapproche beaucoup plus de la grammaire et la syntaxe créole qu'une autre langue, par l'abandon des différents genres, déclinaisons, par la relative simplification des conjugaisons. Aussi, Dev Virahsawmy a pleinement raison de mentionner cette ressemblance et d'affirmer que d'un point de vue non lexical, le fonctionnement linguistique du créole présente bien des points communs avec l'anglais.

Si nous envisageons ces considérations d'un point de vue diachronique, une généralisation est envisageable, en tant qu'une lame de fond conduirait sans doute à long terme à une forme de créolisation généralisée de toutes les langues. Qu'il nous suffise d'évoquer l'ensemble des changements qui ont pu caractériser le passage du latin au français en termes de simplification et nous pourrions très bien concevoir que ces modifications ne fassent que se situer sur une trajectoire globale beaucoup plus longue.

Bien sûr, d'autres aspects sont à envisager et sur le court terme, de nombreux freins sociaux, culturels, académiques, retardent ces changements, mais sur une longue période, ces métamorphoses nous

¹²⁹ Peut-être la plus grave erreur commise fut d'avoir considéré les simplifications grammaticales en tant que perte de complexité, ce qui n'est évidemment pas le cas des langues créoles. La simplification envisagée n'a jamais induit une sorte de réduction à une « communication basique », à des échanges sporadiques et restreints, au moyen d'une espèce de langage rudimentaire. Elle s'est faite, au contraire, en permettant de maintenir tous les paradigmes et toutes les nuances des différentes langues substrates, sans perte aucune. La simplification ne concerne nullement ce qui est dit, mais bien la manière de l'énoncer stricto sensu.

semblent inexorables. En ce cas, les langues créoles, loin de nous replonger dans les affres de nos racines préhistoriques, nous projetteraient, c'est notre point de vue, dans un avenir linguistique de l'humanité dans son ensemble. Tôt ou tard, les langues aboutiraient à des simplifications pratiques qui mèneraient inexorablement à ce qu'ont connu les sociétés créoles en très peu de temps, du fait d'un contexte obligé. Au lieu d'une régression, le créole serait en fait en avance du point de vue de cette évolution et traduirait une tendance de fond imperceptible à court terme.

En fait, pour quiconque connaît bien le créole mauricien, il est frappant de constater la richesse des possibilités d'expression au regard de l'économie des moyens, cette langue proposant une incroyable rentabilité linguistique. Le créole ne serait donc pas le résultat d'un retour à une forme de communication ancienne, que Bickerton baptise protolangage, mais au contraire l'apparition d'une nouvelle forme d'expression de langage tournée vers l'avenir de l'humanité.

Si nous avons choisi le titre de *Langaz kreol/Langaz maron*, ce n'est pas par simple volonté provocatrice, mais plutôt pour réhabiliter la part d'origine plurielle du créole, qui incombait à la population esclave. Pour mieux illustrer la valeur de résistance qu'a pu constituer la création d'une nouvelle langue, qu'il nous suffise de citer ce célèbre passage du philosophe G.W.F. Hegel concernant la dialectique « le maître et l'esclave » dans la *Phénoménologie de l'esprit*. Nous incitons le lecteur à envisager le créole en tant que faisant aussi partie de ce « travail » et comme aboutissant à « cet objet » dont il est question sous la plume du philosophe, cela permettra d'éclairer l'immense valeur libératrice de cette langue au regard des peuples qui l'ont créée.¹³⁰

« Dans l'acte de façonner l'objet, la conscience esclave atteint la conscience d'exister en tant qu'être pour soi ; mais il n'a pas que ce sens positif ; cet acte comporte aussi un sens négatif vis-à-vis de son premier moment, la peur. Car dans l'acte de façonner l'objet, sa propre négativité, son être pour soi, devient pour cette conscience, objet, seulement parce qu'elle dépasse la *forme* existante qui s'oppose à elle. Or, cet élément négatif objectif est précisément l'essence étrangère devant laquelle elle

¹³⁰ Méditons ce passage de la *Dernière Classe*, d'Alphonse Daudet : « Quand un peuple devient esclave, s'il tient encore sa langue, c'est comme s'il tenait la clé de sa prison ».

avait tremblé. Maintenant, elle détruit cet élément négatif étranger, elle s'affirme en tant que négative dans l'élément de la permanence et ainsi devient pour elle-même un *être pour soi*. Dans le maître, l'esclave a devant lui l'être pour soi comme un autre, comme externe ; dans la peur, cet être pour soi est *en l'esclave lui-même* ; dans l'acte de façonner l'objet, l'esclave enfin, parvient à considérer le pour soi comme son *caractère propre*, il parvient à la conscience d'exister en et pour soi. Du fait que la conscience asservie extériorise la forme, elle ne devient pas autre chose qu'elle-même, car précisément cette forme est son pur être pour soi, qui en elle parvient à sa vérité. Ainsi, précisément dans le travail où il ne semblait y avoir que l'esprit d'un autre, l'esclave redevient son esprit propre (eigner Sinn) en se re-découvrant par lui-même.

Pour cette réflexion, les deux moments : peur et service en général d'une part, et activité de façonnement d'autre part, sont nécessaires,- et en même temps, les deux doivent exister d'une manière universelle. Sans la discipline du service et de l'obéissance, la peur reste formelle et ne s'étend pas sur toute la réalité de l'existence. (...)

Puisque tout le contenu de sa conscience naturelle n'a pas été ébranlé, elle appartient encore *en soi* à une existence déterminée ; "l'esprit propre" (der eigene Sinn) qui est caprice arbitraire (Eigensinn), une sorte de liberté qui se trouve encore à l'intérieur de l'esclavage. »

En quelque sorte, mourir ou parler. Ce n'est pas moi qui parle lorsque je parle, c'est moi m'adressant à autrui. Parler signifie qu'on n'est pas seul. Les paroles sont plus que la pensée. Elles sont déjà, par rapport à elle, une sorte de réel. D'ailleurs, la pensée ne précède pas le langage, elle est au contraire donnée par lui. En même temps que le langage transforme le réel en notions, il les soumet à l'examen. Le langage ne réussit à être qu'en se servant de ce qui peut, grâce à lui, s'élaborer de commun entre ceux qui communiquent. Egalement, parler a un effet thérapeutique, que la psychanalyse a su déceler et utiliser. Parler m'apprend qui je suis, ce que je veux, ce qui me manque, mes moyens, ce que j'attends des autres, de la vie. C'est une sorte de domination sur moi, de liberté. Ce qui définit notre parole, c'est qu'elle est libre, c'est que nous pouvons dire n'importe quoi, n'importe quand, n'importe comment, à n'importe qui, lorsque nous n'avons pas peur. On ne parle qu'en imposant le silence à la foule des démons qui sont en nous, en les soumettant à un ordre. Parler, donc, c'est avoir pris parti.

Linguistique freudienne du créole

Dépassant la linguistique pure et la lexicologie en particulier, il conviendrait de se pencher sur ces aspects de la langue créole, notamment la polysémie paronymique interlinguistique telle qu'elle a été décrite plus haut ou la transformation phonique du mot par appropriation et métissage linguistique (« malgachisation, ... »), en mettant en parallèle certains concepts de la psychanalyse, déjà envisagés par Sigmund Freud dans sa célèbre *Psychopathologie de la vie quotidienne* et applicables à l'histoire des langues créoles en particulier. En effet, il n'est pas possible de voir dans l'oubli d'un mot un événement accidentel, « on n'oublie rien sans raison ». En quelque sorte, concernant le lexique créole, il serait possible de parler d'un « oubli actif ». Il est possible de constater que dans de très nombreux cas, les deux éléments (l'élément refoulé et le nouveau), rattachés par une association extérieure, présentent également des rapports intimes, c'est-à-dire qu'ils se rapprochent par leurs contenus. Quant au phénomène de refoulement proprement dit, comment se fait-il qu'il ait pu concerner des populations entières ? Loin d'être incompatible avec des phénomènes de lapsus, souvent compris comme purement individuels, S. Freud élabore une théorie de l'oubli collectif très intéressante :

« Un nom est oublié soit parce qu'il rappelle lui-même une chose désagréable, soit parce qu'il se rattache à un autre nom, susceptible de provoquer un sentiment désagréable. Donc, la reproduction de noms est troublée soit à cause d'eux-mêmes, soit à cause de leurs associations plus ou moins éloignées. »

« Je veux encore attirer l'attention sur le fait que l'oubli de noms est contagieux au plus haut degré. » ... « On rencontre encore un oubli de noms dans lequel des séries entières de noms se soustraient à la mémoire. Si l'on s'accroche, pour retrouver un nom oublié, à d'autres, auxquels il se rattache étroitement, ceux-ci, qu'on voudrait utiliser comme points de

repère, s'échappent le plus souvent à leur tour. C'est ainsi que l'oubli s'étend d'un nom à un autre, comme pour prouver l'existence d'un obstacle difficile à écarter. »

Ainsi, dans la lexicologie francotropique, il est possible de voir la construction d'étymons / écran (à l'image des « souvenirs / écrans » de la psychanalyse freudienne) qui constituent la reproduction substitutive d'autres impressions, d'autres langues, réellement importantes, dont l'analyse psychique révèle l'existence, mais dont la reproduction directe se heurte à une résistance, à un refoulement, en quelque sorte, des langues-filigères. La substitution d'un mot à un autre a le sens d'une parole perdue dont la trace ne fait que matérialiser l'absence. C'est cette étrange présence absente d'une autre langue au sein de la langue que cette trace infime ou cachée manifeste. D'ailleurs, dans les mécanismes mêmes du lapsus, tels qu'ils se trouvent décrits par Freud, nous sommes frappés par l'analogie qui peut être faite avec les changements notés dans le processus de créolisation : interversions, anticipations et empiètements, postpositions, prolongations superflues d'un mot, contaminations, substitutions, fusion, ..., tous termes que nous retrouvons sous la plume du psychanalyste.

Si les mécanismes du lapsus pouvaient être transférés sur les processus d'oubli, de scotomisation ou de refoulement à l'œuvre dans la lexicologie, resterait à trouver une raison à ce phénomène, explication que S. Freud semble avoir lui-même prévue :

« M.A. Pick a récemment cité toute une série d'auteurs qui admettent l'influence de facteurs affectifs sur la mémoire et reconnaissent plus ou moins ce que l'oubli doit à la tendance à se défendre contre ce qui est pénible. Mais personne n'a décrit ce phénomène et ses raisons psychologiques d'une manière aussi complète et aussi frappante que Nietzsche dans un de ses aphorismes (*Au delà du bien et du mal, II*) : « *C'est moi qui ai fait cela* », dit ma « *mémoire* ». « *Il est impossible que je l'aie fait* », dit mon orgueil et il reste impitoyable. Finalement, c'est la mémoire qui cède. »

Esclavage et langue créole

La question que soulève cette substitution d'un mot à un autre à travers plusieurs langues substrat, est la réalité du sens caché de ce qui est dissimulé : C'est d'ailleurs pourquoi les Grecs avaient nommé « sema » le tombeau, ce qui a donné « signe » en français. Rappelons que, pour Platon, le langage serait né du culte des morts et non dans le seul but de nommer des choses.

La langue créole s'inscrit plus que jamais dans cette description de la grotte platonicienne, basaltique, elle a servi de refuge et d'espoir au marronnage linguistique, elle fut le rempart inventé face à la barbarie, la réponse collective à l'anéantissement.

Mais, chez le même philosophe, une autre conception linguistique s'avère de quelque importance : dans le *Cratyle*, s'opposent deux Athéniens, dont l'un, Hermogène, expose une thèse qui touche particulièrement notre propos :

« A mon avis, le nom qu'on assigne à un objet est le mot juste ; le change-t-on ensuite en un autre, en abandonnant celui-là, le second n'est pas moins juste que le premier ; c'est ainsi que nous changeons les noms de nos serviteurs sans que le nom substitué soit moins exact que le précédent. Car la nature n'assigne aucun nom propre à aucun objet, c'est affaire d'usage et de coutume chez ceux qui ont pris l'habitude de donner des noms. »

Voilà qui révèle beaucoup en peu de mots : les serviteurs en question sont bien-sûr des esclaves et ceux-ci n'ont pas besoin qu'un nom leur soit attribué. Il y a donc celui qui donne le nom et celui qui le reçoit. Mais nommer, est ce nommer quelque chose ? Oui, quelque chose, une affaire, un esclave.

N'oublions pas que le mot même de « traite » évoque déjà une problématique d'échange linguistique (« traiter », « négociier »).

Il convient là de comprendre le langage comme un pouvoir du maître, du seul maître et non celui de l'esclave qui n'a pas le pouvoir de parler. Il y a celui qui détient le pouvoir de nommer et il y a ce qui reçoit

passivement le nom (même si cela parle, tel l'esclave ...). Le langage est instrument de gouvernement, l'ordre d'en haut doit s'imposer au désordre d'en bas, il faut un monde vrai au dessus du commun, supra-sensible, meilleur, parfait, celui de la langue. Ce droit de nommer n'est autre que le versant linguistique du droit de s'approprier.

Nous comprenons mieux pourquoi une telle hiérarchie lexicatrice dans le pouvoir de nommer, aussi inscrite dans les habitudes et les consciences a pu laisser durablement des séquelles dépréciatives ou exclusives. A qui appartiennent les mots ? Qui les a créés ? Qu'a-t-on le droit de nommer ? Qui détermine qu'une langue a le statut de langue ? ... Autant de questions dont les réponses éventuelles ont induit des conséquences néfastes durant plus de trois siècles.

Prenons un exemple parmi les plus flagrants de la langue créole, un étymon qui semble bien spécifique à l'ensemble de la civilisation créole, le mot « moune », « dimunn », « lmoun ». Aujourd'hui, ce vocable semble présent sur toute la caraïbe comme dans la zone océan Indien. L'étymologie traditionnelle aura tôt fait d'en extraire son origine française « du monde ». Ce faisant elle n'ira guère plus loin et se contentera d'avoir élucidé une origine linguistique avérée et du reste facile à percevoir, sans se rendre compte qu'elle perpétue ainsi une sorte de mensonge par omission.

En effet, comment expliquer le fait qu'un marqueur de groupe, indiquant une pluralité, un ensemble, le français « du monde », ait pu servir à caractériser une entité individuelle et normalement singulière, ce que le français d'aujourd'hui nomme « une personne », « un individu », ...

Comment avoir pu caractériser une entité unique par un identifiant pluriel, « du monde » ? Mot à mot, « un du monde ». Comment admettre ne percevoir en une personne unique et singulière que sa part collective, son appartenance à un groupe plus vaste, en tant qu'elle ne pourrait jamais plus être désignée que comme membre parmi d'autres de ce groupe, qu'elle n'en serait jamais plus qu'une « unité », que la parcelle d'un tout, parmi d'autres semblables n'ayant aucun droit à l'individualité, à l'identité propre ?

Nous voyons bien là ce que cette seule étymologie d'un simple mot courant du créole d'aujourd'hui pourrait cacher ou omettre en établissant sans commentaires et sans spécificité une racine qui est autant avérée par

sa rupture du sens français que par sa continuité.¹³¹ En fait, conserver la pertinence linguistique de l'étymologie appliquée au créole ne peut se faire qu'au prix d'une anamnèse lexicale introduisant chaque mot dans son contexte historique, seule façon de comprendre le créole en le dissimulant résolument du français. Si l'étymologie est vraiment prise en compte, c'est une vraie démarche de type archéologique qui est nécessaire, afin de tenter de restituer l'Histoire ou certains aperçus sur l'Histoire par l'étude de débris, ici débris linguistiques, de la même façon que l'archéologue reconstitue un mode de vie à travers l'analyse et la sauvegarde de débris artisanaux ou architecturaux. « Un souvenir est un mensonge qui dit toujours la vérité.¹³² »

Nous nous rappellerons ici les propos d'Emile Benveniste, linguiste s'il en est, concernant la signification exacte du mot « aryen », qui pose des problèmes complexes : « "arya" est une désignation que s'appliquent à eux-mêmes les hommes libres par opposition aux esclaves »¹³³

A bien y réfléchir, relevons la pertinence de l'emblème officiel de l'île Maurice sur un strict plan linguistique, le dodo, symbole d'une endémicité impossible, d'une disparition historique et fantasmée, trace de passés ensevelis mais toujours présents, et le cerf, mammifère importé, nouvel arrivant substitutif d'une île Maurice recomposée.

Dans le cas de l'univers esclavagiste, à l'origine de la naissance de nouvelles langues, les créoles, plus que jamais, ces interprétations symboliques peuvent avoir valeur de sens, la langue elle-même portant en son sein le deuil d'autres langues, d'autres paroles à jamais perdues, auxquelles elle dut se substituer.

Pour la victime, l'inconscient qui s'oppose à ces projets et desseins conscients d'aliénation et de zombification de l'être, finit par se trouver une issue, alors qu'on croit lui avoir barré tous les chemins. Pour se rendre maître du motif inconscient, il faut, en effet, quelque chose de plus qu'un projet conscient : il faut une opération psychique qui fasse entrer

¹³¹ Il en va d'ailleurs de même du seul mot « monsieur », qui possède un tout autre sens en français et en créole.

¹³² Citation d'après Jean Cocteau.

¹³³ E. Benveniste, *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, t1, p.368.

cet inconscient dans la sphère de la conscience sous forme de vestige apparemment inactif, mais pourtant bien présent.

Aussi la théorie du lapsus et des phénomènes d'oubli, de substitution et de réminiscence tels qu'explorés par la psychanalyse élaborée dans la théorie freudienne, permettrait d'analyser l'ensemble des phénomènes décrits tout au long de cette étude : élaboration d'une théorie romanocentrique de la genèse des langues créoles, négation de toute part de créativité des esclaves dans l'élaboration lexicale de la langue créole, substitution d'une origine unilingue au détriment d'une genèse plurielle des lexiques, recherche étymologique à lignage unique ...

Tenter d'appliquer la psychanalyse à une langue en son entier en tant que tentative de compréhension d'un mécanisme d'oubli et de substitution, nous convenons que cela pourra paraître bien audacieux à plus d'un, voire farfelu, mais n'oublions jamais que c'est d'un crime qu'il est ici question, dont la dimension culturelle possède sa part.

Rappelons la conclusion de S. Freud à sa célèbre étude : « il est bon qu'on sache aussi que tout ce qu'on considère comme oublié ne l'est pas. » On pourrait aussi bien joindre à cette pensée, cet aphorisme du philosophe Théodor Adorno¹³⁴ : « le besoin de faire s'exprimer la souffrance est condition de toute vérité . »

¹³⁴ in *Dialectique Négative*, p.22

Bibliographie

- Les Pirates à Madagascar aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Hubert Deschamps, 1949.
- Une Colonie colonisatrice*, trois études sur l'œuvre de la Réunion, Raphaël Barquissau, 1922, St Denis de la Réunion.
- Bourbon des origines jusqu'en 1714*, J. Barassin, St Denis, 1953.
- L'esclavage à Bourbon avant l'application du Code Noir de 1723*, J. Barassin, in Recueil Trimestriel, nouvelle série n°2. Nérac, 1957.
- Etude sur les origines extérieures de la population de Bourbon*, J. Barassin, in Bulletin de L'Académie de La Réunion, 1959-60, vol.19, Nérac, 1961, pp.5-38.
- A. Lougnon, *Le Mouvement maritime aux îles de France et de Bourbon pendant les premières années du règne de Louis XV (1727-1735)*, 1958.
- L'Isle de France au moment de la rétrocession au roi (1767)*, d'après la correspondance du Gouverneur Dumas et de l'Intendant Poivre, par A. Reussner, Société d'Histoire des Colonies françaises, 1931.
- 1715-1978. *Isle de France-Ile Maurice*, une évocation des relations franco-mauriciennes, Musée de la Marine, Paris, 1978.
- Histoire des Français dans l'Inde depuis la fondation de Pondichéry jusqu'à la prise de cette ville (1674-1741)*, Lieutenant Colonel Malleson, Société bibliographique, Paris, 1874.
- Le Créole dans l'univers*, J. Faïne, Port-au-Prince, 1939.
- Les Parlers créoles des Mascareignes*, A. Dietrich, in *Romania*, XX, 1892, pp.216-277.
- L'île Maurice, île de la francophonie*, C. de Rauville, in *Vie et Langage*, n°186, 1967.
- Lexique des mauricianismes à éviter*, C. de Rauville, Le Livre mauricien, 1967.
- Vingt zolies zistoires Missié Lafontaine dans créole Maurice*, X. Lejuge de Segrais, 1939, Port-Louis.
- Langaz Kreol Zordi* Colloquium on Mauritian Creole, Ledikasyon pu travayer, Port-Louis, Mauritius, 2002.
- Créoles et Langues africaines : comparaison des structures verbales*, A. Bentolila, thèse de IIIe cycle, 1970, Paris.
- Le Créole, Structure, Statut et Origine*, Albert Valdman, Klincksieck, Paris, 1978.
- La Formation de la Langue Française*, Jacques Allières, Presses Universitaires de France.

- Cours de Linguistique Générale*, Ferdinand de Saussure, 1916.
- Principes de Phonologie*, N.S. Troubetzkoy
- L'Homme de Paroles*, Claude Hagège, Folio, Fayard, 1985.
- Economie des Changements Phonétiques*, Traité de phonologie diachronique, éditions Francke, Berne, 1955.
- Introduction à la Grammaire Générative*, Nicolas Ruwet, éditions Plon, Paris, 1967.
- Syntactic Structures*, Noam Chomsky, éditions Mouton, La Haye, 1957.
- Les Jardins de Corail*, Bronislaw Malinowski, éditions Fr. Maspéro, Paris.
- Etude sur le Patois Créole Mauricien*, C. Baissac, Slatkine Reprints, Genève, 1976.
- Petits Entretiens sur notre Patois*, Savinien Meredac, in « Centenaire de la Société des Arts et des Sciences de l'Île Maurice (1829-1929) », pp.107-145, Port-Louis, 1929.
- Relation de parenté des langues créoles*, Revue des Etudes Indo-européennes, 1938.
- Le Lexique du Parler Créole de la Réunion*, R. Chaudenson, éd. Honoré Champion, Paris, 1974.
- Dictionnaire du Créole mauricien*, Ph. Baker, V.Y. Hookoomsing, Paris, 1987.
- Analyse structurale du créole guyanais*, Marguerite Saint-Jacques Fauquenoy, éd. Klincksieck, Paris, 1972.
- Psychopathologie de la vie quotidienne*, S. Freud, Payot, Paris, 1971.
- Eloge de la Créolité*, In *Praise of Creoleness*, Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant, Gallimard, Paris, 1989.
- Revi Kiltir Kreol*, Nelson Mandela Centre for African Culture, n°1, Port-Louis, février 2002.
- Le Français et les Siècles*, Cl. Hagège, éd. Odile Jacob, Paris.
- Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Guillaume Thomas Raynal, Genève, 1781.
- Petite Histoire de l'Île Bourbon*, Presses Universitaires de France, Paris, 1937.
- Cadjins et Créoles en Louisiane*, Patrick Griolet, 1986.
- Structures étymologiques du Lexique français*, Pierre Guiraud, 1967.
- La Nature du changement phonétique dans le créole d'Haïti*, M. Alleyne, in « Revue de Linguistique romane », XXX, 1966, pp.279-303.
- La malgachisation des emprunts aux langues européennes*, J. Dez, in « Annales de l'Université de Madagascar, 1964, n°3 et n°4.

- Dictionnaire malgache-français et français-malgache*, 1658.
- Le créole mauricien*, phonétique et phonologie, Thèse de B.L. Pudaruth, Université Paul Valéry, Montpellier, 1972.
- Les créoles*, *Le Langage*, P. Perego, encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, 1968.
- Isle de France Créole*, Philip Baker, Chris Corne, Ann Arbor, Michigan, Karoma, 1982.
- Creole Languages & the Bioprogram*, Derek Bickerton, in Newmeyer, 1988.
- Sous l'invocation de Saint Jérôme*, Valéry Larbaud, éd. Gallimard.
- La lexicologie*, Alain Rey, éd. Klincksieck
- Principes de phonologie*, N.S. Troubetzkoy, éd. Klincksieck.